



HAL
open science

État, institutions, familles : l'État social en pratique(s) depuis la Troisième République

Christophe Capuano

► **To cite this version:**

Christophe Capuano. État, institutions, familles : l'État social en pratique(s) depuis la Troisième République. Histoire. Institut d'Etudes Politiques de Paris, 2017. tel-02005142

HAL Id: tel-02005142

<https://hal.science/tel-02005142>

Submitted on 3 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Institut d'études politiques de Paris

Christophe Capuano

Synthèse du parcours scientifique

Dossier préparé en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger des
recherches en Histoire

Présenté le 20 juin 2017

Volume 1

Jury :

Mme Isabelle Buelzingsloewen (von), Professeure, Université Lumière Lyon II

M. Christoph Conrad, Professeur, Université de Genève

M. Bruno Dumons, Directeur de recherche, CNRS-LARHRA

Mme Anne Rasmussen, Professeure, Université de Strasbourg (rapporteure)

M. Paul-André Rosental, Professeur, Institut d'Études politiques de Paris (garant et
rapporteur)

Mme Florence Weber, Professeure, École normale supérieure (rapporteure)

État, institutions, familles : l'État social en
pratique(s) depuis la Troisième République

CV. Parcours professionnel/scientifique

Marié, un enfant

Né le 7 mai 1973

* **2014-2015** : Lauréat d'un Dispositif d'incitation à la Recherche (DIR, dispositif et concours interne à l'établissement), Université Lumière Lyon2, pour le projet «Évaluer les politiques de la dépendance en France de 1945 à nos jours: la réalité d'un « modèle social » français en question »

* **Depuis le 1^{er} septembre 2011** : maître de conférences en histoire contemporaine (CNU section 22) à l'Université Lumière-Lyon2 et chercheur au LARHRA (UMR-CNRS 5190). Profil de poste « Action publique, politiques sanitaires et sociales »

***2009-2011** chargé de recherche contractuel CNRS (UMR 8558 Centre de recherches historiques) et chargé de cours à Sciences Po Paris (campus de Paris)

***2008-2009** chercheur post-doctorant de l'EHESS (UMR 8558 Centre de recherches historiques, financement EHESS)

* **2006-2007** : ATER à l'Université de Bourgogne

* **2003-2006** : allocataire-moniteur à l'Université de Bourgogne + bourse de recherche du Comité d'histoire de la Sécurité sociale (CHSS)

* **2003-2008** : doctorant en histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne

* **1999-2003** : professeur certifié d'histoire-géographie dans l'enseignement secondaire (académie de Dijon)

Diplômes universitaires

Doctorat d'histoire contemporaine – université de Bourgogne (2008) : « Le « familial » en France sous le régime de Vichy : territoires, réseaux, trajectoires. Les exemples de la Bourgogne et de la Franche-Comté » (sous la direction de Françoise Fortunet et de Serge Wolikow) mention très honorable avec les félicitations du jury

Master2 d'histoire, université de Bourgogne (2002) : Vichy et la famille – Mention très bien

CAPES d'histoire géographie

Maîtrise d'histoire, université Jean-Moulin Lyon3 (1995) : Révolution et Contre-révolution dans le canton d'Yzeron (Monts du Lyonnais) – Mention très bien

Responsabilités administratives, pédagogiques et électives

Responsable de la section d'histoire contemporaine, du département d'histoire (Université Lyon2) depuis avril 2017

Responsable pédagogique du parcours histoire/science politique, en troisième année de Licence d'histoire – L3 (depuis 2016)

Responsable pédagogique de la mention histoire dans le portail « sciences sociales » (niveau L1) (depuis 2016)

Membre élu (rang B MCF) du conseil de l'UFR Temps et Territoires (Université Lyon2) depuis février 2014

Membre élu du conseil de laboratoire LARHRA (UMR 5190) depuis janvier 2016

Valorisations académiques

Membre du comité d'histoire de la Sécurité sociale et de son conseil scientifique depuis 2011

Membre du comité de rédaction de la *Revue d'histoire de la protection sociale* (revue scientifique avec comité de lecture) depuis 2012

Membre du Labex IMU (Intelligence des mondes urbains) Lyon – Saint-Etienne depuis 2011

Expertises scientifiques

Expertise dans le cadre d'appels à projet : membre du conseil scientifique et du comité d'évaluation de l'Institut de recherche en santé publique (IRESP) 2011-2013, expert pour l'ANR (projets Santé publique) depuis 2015.

Expertise pour revues à comité de lecture : expertises pour *le Mouvement social*, *Histoire et Mesure*, *Revue d'histoire de la protection sociale*, revue *Retraite et société*.

Membre de comité de sélection, section 22 (Strasbourg, campagne printemps 2012)

Participation à des projets collectifs de type ANR

Participation à l'ANR Euraseemploi (Croissance et forme d'emploi. Une comparaison eurasiatique de l'incertitude au travail) depuis septembre 2016 (porteur Bernard Thomann, INALCO)

Participation à l'ANR-Vulnérabilités sanitaires et sociales (Programme de recherche sur la définition et le traitement des populations vulnérables XIXe et XXe siècles) de 2008 à 2013 (porteur Paul-André Rosental, Esopp, EHESS et Sciences Po)

Rayonnement scientifique

Membre du comité d'organisation du colloque Enjeux du paritarisme (ministère des Affaires sociales), novembre 2018

Organisation d'une journée d'étude à Science Po Paris (campus de Dijon) le 14 octobre 2015
« La Sécurité sociale a 70 ans : héritage à défendre ou nécessaire refondation ? »

Organisation de séances du séminaire Esopp, séminaire doctoral Sciences Po EHESS :

Séance du 1^{er} avril 2015 (avec Marie-Emmanuelle Chessel), « Hygiène et santé en France (XXème siècle) : des politiques publiques en question »

Séance du 4 mars 2015 (avec Hélène Frouard), « Le logement, outil de traitement du social ? »

Séance du 4 juin 2014, « Les années 1970, quel tournant pour les politiques sociales en France ? »

Séance du 13 février 2013 (avec Elodie Richard), « Assistance et solidarités : nouveaux objets, nouvelles approches »

Séance du 11 avril 2012, « Les enjeux du grand âge aux XIXème et XXème siècles (acteurs, institutions, dispositifs) »

Séance du 11 janvier 2012, « Handicap et vulnérabilité sociale »

Séance du 12 janvier 2011, « Les personnes âgées face aux risques (pauvreté, isolement, dépendance) »

Séance du 13 janvier 2010, «Éducation sanitaire et propagande»

- **Autres :**

Vice-président du comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne-Franche-Comté

Membre du comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Rhône-Alpes

Membre du conseil scientifique du Centre histoire de la Résistance et de la déportation de Lyon (CHRD) pour l'exposition « Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre » (2015-2017)

Animation de séminaires de recherche

Au LARHRA (Lyon) :

Coordonnateur responsable du séminaire de l'axe Action publique et mondes urbains à l'ENS de Lyon depuis juin 2015

De 2013 à 2015, responsable et co-animateur du séminaire Action publique, séminaire de recherche transversal avec le LARHRA et le laboratoire Triangle

À l'EHESS (Paris) :

Séminaire collectif mensuel Esopp, séminaire doctoral Sciences Po - EHESS (Etudes sociales et politiques des populations, de la protection sociale et de la santé)

Encadrement de mémoires diplômants

2012-2017 : Encadrement de 28 mémoires de séminaire de 4^{ème} année de l'IEP de Lyon (jury de soutenance) et de 15 états d'avancements sur recherche (dans le cadre du séminaire « Socio-histoire des politiques sociales »), encadrement également de mémoires de M1 et de M2 histoire, de mémoires MEEF.

Enseignement

Mutations des sociétés européennes (1880-1970) portail sciences sociales (niveau L1) (CM)

La société française (1918-1953) : les temps incertains L2 (CM+TD)

Introduction à la vie politique (1870-1958) L1 (CM)

Histoire des mouvements sociaux et politiques L2 (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) (TD)

Histoire économique et sociale : Urbanisation, hygiène et santé au XIX^{ème} siècle L1 (TD)

Histoire des sociétés européennes au XIX^{ème} siècle L1 (TD)

Histoire du temps présent : une nouvelle histoire des crises (1950 à nos jours) en L3 (CM+TD)

Histoire des politiques de santé au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles en L3 (CM+TD)

À l'IEP de Lyon :

Socio-histoire des politiques sociales Séminaire de 4^{ème} année (depuis 2012)

À l'ENS de Lyon :

Histoire des pratiques et politiques de santé en Master 2 (depuis 2016)

Publications

Ouvrage scientifique

- *Vichy et la Famille. Réalités et faux-semblants d'une politique publique*, préface de Paul-André Rosental, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

Direction/coordination de numéros thématiques de revues

- Avec Mathilde Rossigneux-Méheust, « Expériences de la vieillesse », *Genèses*, mars 2017, n°106.
- Avec Florence Weber, « Handicap et dépendance : histoire d'une segmentation française » pour *la Revue d'histoire de la protection sociale*, n°8, décembre 2015.

Articles dans des revues à comité de lecture

- « De l'aide à domicile aux services à la personne. Les incohérences des politiques de la tierce-personne des années 1960 à nos jours », *Vie sociale*, n° spécial « L'aide humaine à domicile », 2017, n°17.
- Avec Florence Weber, « La tierce personne : une figure introuvable ? 1905-2015 : l'incohérence des politiques françaises de l'invalidité et de la perte d'autonomie », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°8, décembre 2015, p79-96.
- Avec Florence Weber, « Introduction », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°8, décembre 2015, p.9-17.
- « État-Providence, rationalisation bureaucratique et traitement du social : L'« efficacité » des caisses de Sécurité sociale et de leurs agents en question (de 1945 aux années 1980) », in *Mouvement social*, n°251, 2015/2, p.33-58.
- « Usages et stratégies notabiliaires en régime autoritaire. Le cas du régime de Vichy », in *Histoire@politique*, n°25, janvier-avril, 2015.
- « La construction des politiques natalistes et familiales durant l'Entre-deux-guerres: modèles et débats transnationaux », *Revue d'histoire de la Protection sociale*, n° 5, 2013, p. 32-44.
- Avec Fabrice Cahen, « Une guerre inachevée ? La poursuite de la répression anti-avortement après Vichy (France, 1940-1944) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire, Vingtième siècle*, n° 111, juillet-septembre 2011, p. 119-131.

- Avec Marie-Emmanuelle Chessel, « Qu'est-ce qu'une association catholique efficace ? Consommation et Famille en France dans la première moitié du vingtième siècle », n° spécial, « La gestion des associations à but non lucratif », *Entreprises et histoire*, 2009, n°56, p.30-43.

Chapitres d'ouvrages collectifs et actes de colloque

- « L'abandon des personnes âgées par leurs proches : déconstruction d'un mythe (France, 1945 à nos jours) », in Dominique Joly (dir.), *Penser les vieillesse*, Éditions Eres, coll. L'âge et la vie, (publication internationale, publication courant 2017)
- Avec Florence Weber, « De l'incapacité à la perte d'autonomie : promouvoir une politique de la tierce personne » in *La protection sociale au XX^{ème} siècle : quel héritage ? Des défis d'hier aux chantiers de demain*, Colloque du Comité d'histoire de la Sécurité sociale (26 novembre 2015), 2017, p.165-178.
- « Le quotidien des Lyonnais au prisme des rapports d'un haut-fonctionnaire de Vichy, Georges de la Grandière », in Laurent Douzou, Hervé Joly et alii (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, PUR, 2015, p. 319-330.
- « Le traitement de la vieillesse vulnérable dans la France du second vingtième siècle. Poids des représentations et paradoxes des politiques publiques », in Axelle Brodiez et alii (dir.), *Un siècle de santé sociale : formes et traitements des vulnérabilités (1880-2010)*, Rennes, PUR, 2014, p.205-221.
- « Faire l'histoire de la dépendance contemporaine. Le cas des solidarités familiales en France dans la seconde moitié du vingtième siècle », in Axelle Brodiez et Bruno Dumons (dir.), *La protection sociale en Europe au vingtième siècle*, Rennes, PUR, 2014, p.147-164.
- « Les déterminants socio-politiques de la vieillesse », in Sarah Carvallo, Elodie Giroux (dir.), *Comprendre la vieillesse*, Bruxelles, EME, 2012, p.111-124.
- Avec Fabrice Cahen, chapitre « Vichy et la dénonciation « vertueuse ». L'institutionnalisation de la délation en matière d'avortement et de déviances morales », in Laurent Joly (dir.), *La délation sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2012, p. 194-224.
- « Une structure d'action et de mobilisation familialistes à l'échelon transnational : la Ligue internationale pour la Vie et la Famille (1927-1939) », in Olivier Dard et Nathalie Sévilla, (dir.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques. Perspectives transnationales et comparées*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2011, p.133-146.
- « L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'Entre-deux-guerres : un échec ? », in Jean-Paul Zuniga (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherche historique-EHESS, 2011, p.37-55.

- « Le point de vue patronal sur les accidents professionnels. Le cas des usines Schneider du Creusot des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale », in Eric Geerkens, Anne-Sophie Bruno (dir.), *La santé au travail. Entre savoirs et pouvoirs (XIX^{ème} -XX^{ème} siècles)*, Rennes, PUR, 2011, p.145-159.
- « Réseaux familialistes, Bureau international du Travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 » in Isabelle Lespinet-Moret, Vincent Viet (dir.), *L'organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, PUR, 2011, p.53-62.
- « Espaces régionaux et régime de Vichy de 1940 à 1944 : entre politique publique et dynamiques locales. Vers de nouvelles modalités d'administration des espaces locaux », in Pierre Allorant, Yann Delbrel et Philippe Tanchoux (dir.), *France occupante, France occupée : le gouvernement du territoire en temps de crise*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 2008, p.267-283.
- « Travailler chez Schneider sous l'Occupation. Le cas des usines Schneider du Creusot », in Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Les Cahiers de la MSH Ledoux, 2007, p.187-207.

Contributions

- « "Citadins, soyez des paysans, nourrissez-vous, vous-mêmes !" Jardins familiaux et élevages domestiques en milieu urbain sous l'Occupation », dans *Les Jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre* (catalogue d'exposition), Lyon, éditions du CHRD, 2017, p.36-40.
- Michel Dreyfus, Michèle Ruffat, Vincent Viet, Danièle Voldman (dir.), *Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*, Rennes, PUR, 2006, p.226-229 [contribution en tant que correspondant départemental de l'IHTP pour le département de la Côte-d'Or de 2002 à 2004].

Littérature grise

- Rapport « Aux origines des aidants familiaux. Les transformations de la prise en charge familiale des personnes malades, handicapées et âgées dépendantes de la fin des années 1940 à la fin des années 1980 », MiRe/Drees et CNSA, avril 2012.
- « La prise en charge de la vieillesse depuis 1970 : entre solidarités familiales et solidarité publique », Laurence Rossignol, Raymond Vall (dir.), *Les représentations et les transformations sociales des mondes ruraux et périurbains*, Sénat, Rapport d'information, n°257, 2012, p.142-154.

Valorisation de la recherche

- « La rationalisation du travail à la Sécurité sociale vue par ses agents jusqu'aux années 1980 », *Informations sociales*, 2015/3, n°189, p.44-51.

-

Comptes rendus de lecture

- Compte-rendu de lecture de Yannick Marec, Daniel Réguer, *De L'hospice au domicile collectif. La vieillesse et ses prises en charge de la fin du XVIII^{ème} siècle à nos jours*, Mont-Saint-Aignan, Presses universitaires de Rouen et du Havre, 2013 dans *Histoire urbaine*, n°41, 2014/3.
- Compte-rendu de lecture de Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire, 1940-1944*, Paris, PUF, 2013, dans *La Revue française des affaires sociales*, 2013/3.
- Compte rendu de lecture de Alix Landau-Brijatoff, *Indignes d'être français. Dénaturalisés et déchus sous Vichy*, Paris, Buchet Chastel, 2013, in *La Vie des idées*, revue électronique, 6 novembre 2013.
- Compte rendu de lecture de Florence Weber, *Handicap et dépendance. Dramas humains, enjeux politiques*, Paris, Éditions de la rue d'Ulm, 2011 in *Retraite et société*, 2013/2, n° 65.
- Compte rendu de lecture de Jean-Pierre Le Crom, « *Au secours Maréchal* ». *L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, PUF, 2013, in *Revue française des affaires sociales*, 2013/3, p.155-158
- Compte rendu de lecture de François Buton, *L'administration des faveurs. L'Etat, les sourds et les aveugles (1789-1885)*, Rennes, PUR, 2009, in *La Vie des idées*, revue électronique, 2010.
- Compte rendu de lecture de Ingrid Stalin-Caron, « *De l'assistance à l'aide aux familles nombreuses à Rouen pendant l'entre-deux-guerres (préface de Yannick Marec)* », *Mémoires de la protection sociale en Normandie*, n° spécial, 2008, in *Mouvement social*, 2010/2, n°231, p. 157-158.
- Compte rendu de lecture de Virginie de Luca, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France 1880-1939*, Rennes, PUR, 2008, in *Vingtième siècle*, 2009/3, n°103.
- Compte rendu de lecture d'Isabelle von Bueltzingsloewen, *L'hécatombe des fous. La famine dans les hôpitaux psychiatriques français sous l'Occupation*, Paris, Aubier, coll. historique, 2007 in *Annales de démographie historique*, 2007-02, n°114.
- Compte rendu de lecture d'Isabelle von Bueltzingsloewen (dir.), « *Morts d'inanition* ». *Famine et exclusions en France sous l'Occupation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, in *Annales de démographie historique*, 2006-1, n°111.
- Compte rendu de lecture de Cyril Olivier, *Le vice ou la vertu. Vichy et les politiques de la sexualité*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2005, in *Annales de démographie historique*, 2005-2, n°110.

Publications électroniques

- « Faire une histoire orale du travail à la Sécurité sociale », in *Devenir historien. Méthodologie de la recherche et historiographie*, 25 juin 2015, <http://devhist.hypotheses.org/2965>
- "Le «familial» en France sous le régime de Vichy. Les exemples de la Bourgogne et de la Franche-Comté". *Sciences Humaines Combinées* [en ligne], Numéro 4 - Actes colloque interdoctoral, 28 septembre 2009. Disponible sur Internet : <http://revuesshs.u-bourgogne.fr/lisit491/document.php?id=488> ISSN 1961-9936
- « Le régime de Vichy : un fascisme à la française ? », <http://histoire-geographie.ac-dijon.fr/savoir/histo/Totalitarisme/Vichy.rtf>

Vulgarisation de la recherche

« Naissance du mouvement familial : des origines à 1945 », *Réalités familiales*, UNAF, août 2016.

« Quelle évolution du rôle de l'aidant du XIX^{ème} au XX^{ème} siècle, *Réalités familiales*, UNAF, novembre 2014.

Communications dans des conférences, colloques, journées d'études sans publications

« Histoire et Historiographie du Handicap » au sein de la Table-ronde « Nouvelles recherches sur le handicap », Rendez-vous de l'Histoire de Blois, 6 octobre 2016 (organisateur : Gildas Bregain).

« Une histoire de la vieillesse au prisme de ses catégories ? L'introuvable perte d'autonomie », dans la journée d'étude « Histoire des vieux, de la vieillesse et du vieillissement. Nouvelles perspectives pour un nouveau champ de recherches ? », Université du Luxembourg, 18 février 2016 (organisatrices : Sophie Richelle et Mathilde Rossigneux-Méheust)

« L'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées dépendantes du début du XX^{ème} siècle aux années 1980 », dans la journée d'étude « L'accompagnement du handicap à domicile : enjeux moraux, sociaux et politiques », CNAM, 8 février 2016 (organisatrice : Abdia Touharia-Gaillard)

« Le long déclin de la famille ? Déconstruction d'un mythe », conférence de rentrée de l'Institut des sciences de la famille, Université catholique de Lyon, 8 septembre 2015 (organisatrice : Valérie Aubourg)

« La protection sociale du handicap : une question spécifique ? Enjeux et débats 1945-1975 », dans le colloque « 2005-2015 : quel anniversaire pour les personnes handicapées ? », EHESS et CNSA, 8 octobre 2015 (organisateur : Yann Aucante et Pierre-Yves Baudot)

« Etudier un réseau transnational d'acteurs associatifs », université d'été de Ferney-Voltaire consacrée aux "Réseaux", 10 août 2014 (organisateur : doctorants du LARHRA)

« Etatisation et centralisation en trompe l'œil : la territorialisation de l'action familiale de Vichy », dans les journées d'études « Construire l'Etat à l'échelle locale », à l'Ecole

Normale Supérieure, rue d'Ulm, 7 et 8 février 2014 (organiseurs : Jérôme Bourdieu, Agnès Gramain, Florence Weber)

« La construction des politiques du handicap et de la dépendance : leçons du cas français », dans le colloque « Handicap(s) et perte d'autonomie : enjeux communs et spécificités », Paris, 1^{er} et 2 avril 2014 (organisation : Maison des Sciences sociale du Handicap et ses trois chaires EHESP-CNSA).

« De l'ombre à la lumière : l'histoire de l'aide familiale des années 1950 à nos jours » conférence inaugurale en séance plénière dans le cadre des 3èmes rencontres scientifiques de la CNSA pour l'autonomie « Etre proche aidant aujourd'hui », 5 et 6 novembre 2014 (organisation : CNSA)

« Handicap et dépendance : la construction d'une segmentation en question » dans les journées d'étude « Assistance et travail », dans le cadre de la journée d'étude de l'ANR vulnérabilités, 23 et 24 mai 2013 (organisation : ESOPP-EHESS)

« Quelle place pour la Famille dans la politique de relèvement de la France au sortir de la guerre (1944-1946) ? », dans le colloque « De Gaulle, les gaullistes et la politique familiale (1944-1969) », 6 décembre 2013 (organisatrice : Nathalie Sage-Pranchère pour la Fondation Charles de Gaulle)

« Les transformations de l'aide familiale aux populations fragiles dans les milieux ruraux, des années 1950 à nos jours », avec Florence Weber, dans le cadre d'une intervention sur le thème « Handicap et dépendance en milieu rural : quelle organisation familiale et professionnelle ? » Rendez-vous de l'histoire de Blois, 19 octobre 2012 (organisateur : Comité départemental des soins palliatifs du Loir-et-Cher)

« Publicitaires et propagande politique sous le régime de Vichy : le cas de l'Exposition de la famille française », dans la journée d'étude « Publicité, images et propagande », Université de Strasbourg, 4 novembre 2011 (organiseurs : Séverine Antigone-Marin et Alexandre Stumpf)

Communications dans des séminaires de recherche

« La prise en charge des personnes âgées dépendantes en France et ses enjeux économiques: un problème insoluble tout au long du vingtième siècle », séminaire MODAPA-MEDIPS, Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm, 22 septembre 2016 (organisatrices : Agnès Gramain, Marianne Tenand, Florence Weber)

« Les gaullistes et la politique familiale », dans le séminaire « Le gaullisme et la protection sociale », Fondation Charles de Gaulle, 15 février 2016, (organisateur : Frédéric Tristram)

« La prise en charge de la vieillesse au prisme des dossiers individuels de postulants au bénéfice de la loi d'Assistance obligatoire du 14 juillet 1905 (début XXe siècle) », dans le séminaire de l'axe « Action publique et mondes urbaines », 10 février 2016, LARHRA

« La prise en charge de la vieillesse dépendante en France au cours de la seconde moitié du vingtième siècle. Entre action publique et solidarités familiales », dans le séminaire « Construire une histoire de la santé publique », EHESS, 21 février 2014 (organiseurs : Patrice Bourdelais, Anne Rasmussen)

« La prise en charge des personnes âgées fragiles depuis 1945 : la construction du "modèle social" français en question », dans la séance « Assistance et solidarités : nouveaux objets, nouvelles approches », séminaire ESOPP EHESS/Sciences Po, 13 février 2013 (organisateur : Christophe Capuano)

« Le soutien à domicile aux personnes handicapées et en perte d'autonomie : la transformation du rôle des familles et associations de familles dans la seconde moitié du XXe siècle », dans le séminaire « Approches socio-historiques du handicap : catégories, pratiques et politiques », EHESS, 29 mai 2012 (organisation : Jean-François Ravaud, Isabelle Ville)

« Du maintien au domicile à l'accompagnement de la dépendance : retards, paradoxes et effets pervers de la politique française de la vieillesse (dans la deuxième moitié du vingtième siècle) », séance « Les enjeux du grand âge aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles : acteurs, institutions », séminaire ESOPP EHESS/Sciences Po, 11 avril 2012 (organisateur : Christophe Capuano)

« Evaluer la prise en charge d'un malade mental au domicile : la lente construction d'une expertise en France, années 1960-1990 », dans le séminaire « Psychologie, Psychiatrie, Psychanalyse : histoires croisées », Centre Koyré, EHESS, 23 mars 2012 (organisateur : Jean-Christophe Coffin)

« L'Internationale familialiste durant l'entre-deux-guerres : composition et transformations d'une mouvance transnationale », dans le séminaire « La nébuleuse réformatrice et ses réseaux (XIX^{ème} - XX^{ème} siècle), 12 février 2011 (organisateur : Christian Topalov)

« Les solidarités familiales aux personnes âgées dépendantes dans la deuxième moitié du vingtième siècle », dans la séance « De l'Europe préindustrielle au monde contemporain, les personnes âgées face aux risques (pauvreté, isolement, dépendance) », séminaire ESOPP EHESS/Sciences Po, 12 janvier 2011 (organisateur : Christophe Capuano)

« Le genre dans les réseaux familialistes transnationaux » dans le séminaire « *Le genre de la réforme sociale* », EHESS, 31 mars 2009 (organisatrices : Laura Lee Downs et Marie-Emmanuelle Chessel)

« La politique familiale sous Vichy, un politique publique en construction », dans le séminaire « Histoire politique de l'administration », EHESS, 9 février 2009 (organisateur : Alain Chatriot et Marc-Olivier Baruch)

« Organisations patronales et politique familiale sous Vichy », intervention dans le séminaire de master 2 d'histoire, Université de Bourgogne, 15 octobre 2008 (organisateur : Serge Wolikow)

« L'action de l'Etat français en question : le cas du « familial » en France sous le régime de Vichy », intervention dans le séminaire ESOPP, EHESS, 12/12/2007 (organisateur : Paul-André Rosental)

Table des matières

I - Introduction : un début de parcours chaotique.....	19
II - Vichy et la famille : renouveler l'approche historique par des outils de sciences sociales ?	23
III - Les politiques familiales et natalistes dans une perspective transnationale	47
IV - Handicap, dépendance, solidarités : historiciser un questionnement investi par les sciences sociales	63
V - Une connaissance plus large du champ de la protection sociale et de l'Etat social	89
VI - De la demande sociale aux nouveaux chantiers de recherche	97
Conclusion : les chantiers de recherche en cours et à venir	121

Préambule

Ce mémoire de synthèse porte sur mon parcours personnel et scientifique depuis ma toute première recherche au milieu des années 1990 jusqu'à aujourd'hui. Loin d'être exhaustive, cette présentation souhaite reconstituer un itinéraire historien en s'attachant à présenter et analyser les historiographies et centres d'intérêts mais aussi les diverses rencontres qui ont nourri mes démarches et permettent de comprendre les tournants et évolutions de mon parcours. J'ai conçu ce mémoire comme un bilan d'étape permettant un retour sur l'expérience de recherche et d'enseignement avant une plongée dans de nouveaux terrains.

Le fil conducteur de ce parcours est mon intérêt pour l'histoire de l'Etat social en pratique(s) depuis la Troisième République. Je l'ai développé depuis ma thèse, soutenue en 2008, à la fois en poursuivant des travaux individuels et collectifs et en approfondissant une série de nouvelles pistes de recherche. J'ai été conduit à privilégier quatre axes : une approche de la politique familiale et des associations familiales, une histoire institutionnelle du régime de Vichy en étudiant en particulier ses modes spécifiques d'action publique, une histoire du travail notamment dans le champ de la protection sociale, une histoire de la dépendance, du handicap et des solidarités. Je poursuis cette démarche en mettant en particulier au centre de mon travail l'écriture d'un manuscrit inédit sur « L'introuvable dépendance. Age et incapacités, entre Etat et familles en France des années 1880 à nos jours ». Mon objectif est de comprendre comment l'Etat social agit dans la société en l'étudiant à travers ses pratiques, instruments de gouvernement et usages concrets depuis la Troisième République jusqu'à nos jours. Mon approche des politiques publiques est également attentive aux différentes institutions (publiques et privées) et aux acteurs sociaux qui interagissent à différents niveaux (du local au transnational) avec l'institution étatique. Pour ce faire, ma démarche historique s'est beaucoup nourrie des apports de la sociologie de l'action publique et de la science politique pour mieux comprendre la façon dont les politiques publiques tentent de modeler la population et, face aux affichages officiels, en évaluer les effets réels.

I - Introduction : un début de parcours chaotique

Un après-midi en 1982, me semble-t-il, mon oncle, adjoint à la culture de la mairie du 5^{ème} arrondissement de Lyon décide pour me faire plaisir, moi petit bonhomme de 9 ans, de m'emmener rencontrer le spécialiste de l'antique ville romaine de Lugdunum (Lyon), Aimable Audin, initiateur du musée gallo-romain de Fourvière et son premier conservateur. Après une visite du site archéologique dans le quartier du Verbe Incarné sur la « colline qui prie », comme les Lyonnais aiment désigner Fourvière, nous nous rendons dans le bureau du conservateur. J'ai préparé avec beaucoup de sérieux quelques questions sur mon petit carnet. Aimable Audin, qui est alors un vieux monsieur, nous reçoit avec beaucoup de gentillesse et de patience. L'une d'entre elles l'interroge sur le temps nécessaire pour devenir historien. Il me répond que l'on ne devient en général historien que vers 40 ans, ayant peut-être en tête la nécessité de faire une thèse d'Etat. Que cela me semble long ! Pendant la dégustation du chocolat que nous prenons après l'entrevue, cette réponse me trotte dans la tête. Il va donc falloir attendre toutes ces années avant de devenir historien...

Durant mes années de lycée et le début de mes études supérieures, je suis particulièrement attiré par la Révolution française. J'ai 16 ans en 1989 et suis marqué par le Bicentenaire et les débats qu'il suscite. L'héritage de la Révolution est au cœur des discussions comme les formes d'opposition qu'elle a entraînées. Un jeune historien fait alors parler de lui, Jean-Clément Martin, avec sa thèse d'Etat sur la guerre de Vendée et son souvenir (1793-1980), soutenue en 1987 sous la direction d'Emmanuel Leroy-Ladurie. Si celle-ci m'est encore inaccessible, je découvre ses travaux avec d'autres formes de publications, comme un livre pour la jeunesse¹ puis sa contribution aux *Lieux de mémoire* édité par Pierre Nora, « La Vendée, région mémoire »². Et j'assiste à l'une de ses conférences à l'Institut d'études politiques de Lyon où il présente son approche. Je suis non seulement séduit par l'acuité des enjeux historiographiques sur ces questions mais aussi par la façon dont l'histoire peut expliquer la résistance rémanente de certains territoires à la République laïque, de même que l'identité locale façonnée par cette opposition. Lorsqu'il s'agit de choisir un sujet pour mon mémoire de maîtrise je m'oriente donc assez naturellement vers une "Petite

¹ *Blancs et Bleus dans la Vendée déchirée*, Gallimard jeunesse, 1986.

Vendée" proche de Lyon³, les Monts du Lyonnais, en particulier le canton d'Yzeron où de nombreux troubles se déroulent de 1790 à 1795. Un des rares ouvrages consacré à cette « Vendée lyonnaise » a été rédigé au début du vingtième siècle par l'abbé Berdiel, un prêtre de la paroisse de Saint-Martin-en-Haut, où se sont concentrés les événements, dans un contexte de lutte contre la République anticléricale et qui défend une vision très partisane en faveur des insurgés. Or ce livre, à la vision biaisée, est réédité en 1993 par une association d'érudits locaux consacrée à l'histoire des Monts du Lyonnais⁴ (L'Araire). J'entreprends de déconstruire cette approche en retournant à la source des archives départementales, en les complétant par des archives diocésaines⁵. Surtout l'originalité de mon travail tient au nouveau type de questionnement porté sur les documents, sous l'influence de l'approche développée par Roger Dupuy pour les chouans bretons⁶ : dégager les facteurs explicatifs d'actions portées par le peuple relevant, non d'une idéologie politique contre-révolutionnaire, mais de réflexes anti-révolutionnaires qui puisent leurs sources dans les croyances et références enracinées dans la société paysanne locale. Ce concept d'anti-révolution constitue alors une nouvelle clef de compréhension pour saisir les motivations des populations rurales à refuser la Constitution civile du Clergé et la levée en masse et explique le spectre des modes d'action, parfois violents, auxquels ces populations ont recours pour manifester leur opposition. Je montre également, au sein du même canton, le contraste entre deux types de communautés : une communauté de moyenne montagne enclavée avec une foi très ancrée au sein de la population (Duerne, Montromant, Saint-Martin-en-haut, Rochefort) et d'autres, plus basses en altitude, proches Lyon et plus ouvertes, davantage influencées par les idées révolutionnaires (Chateaufieux, Messimy, Thurins, Yzeron). Je mets également en lumière, à l'aide de sources de diverses natures, la construction d'un catholicisme identitaire et communautaire : terre de mission de l'Eglise clandestine et réfractaire sous la Révolution (Saint-Martin-en-Haut est le chef-lieu d'une mission de trente-deux prêtres sur cinq cantons) dont l'abbé, Claude Animé, prêtre sulpicien devient le chef à partir de 1793, animant la mission, puis un « petit

² Jean-Clément Martin, « La Vendée, région-mémoire », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire*, tome 1, La République, Paris, Galimard, 1984, p.595-617.

³ Louis Trénard, « Lyon, capitale d'une seconde Vendée ? », tome 2, Lyon, XXII^{ème} congrès des sociétés savantes, Histoire moderne et contemporaine, 1987.

⁴ Abbé Fleury Berdiel, *Un Coin du Lyonnais pendant la Révolution*, in-12, Lyon, 1912, réédité en 1993 par « le Groupe de recherche sur l'histoire et le folklore du Lyonnais ».

⁵ C'est l'occasion de rencontrer Henri Hours, responsable des archives de l'archevêché de Lyon, le père de l'actuel directeur du LARHRA, Bernard Hours.

⁶ Roger Dupuy, *De la Révolution à la chouannerie. Paysans en Bretagne 1788-1794*, Paris, Flammarion, 1988.

séminaire » et des « retraites souterraines ». La mémoire de la figure d'Animé et de l'action de cette Eglise clandestine est entretenue tout au long des dix-neuvième et vingtième siècles et ce souvenir reste encore très vif aujourd'hui (figure locale héroïsée, une rue porte son nom et il est encore cité sur le site internet officiel la commune).

La soutenance de ce mémoire, devant un jury composé de mon directeur, Regis Ladous, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Lyon3, spécialiste d'histoire religieuse, et de Henri Hours, archiviste de l'archevêché, durant près de deux heures, donne lieu à de très intéressantes discussions sur les archives utilisées, les interprétations des phénomènes mis au jour et des parcours de vie de certains acteurs. Avec la mention très bien en poche, je suis encouragé à poursuivre mes recherches sur le diocèse de Lyon pendant la Révolution. Un obstacle va néanmoins entraîner un coup d'arrêt à ces projets, l'agrégation. Je passe le concours à plusieurs reprises et progresse, mais à chaque fois je perds mes moyens lorsque je pense toucher au but. Pourtant, malgré un revers à l'entrée de l'Ecole normale supérieure, mes études se sont passées sans encombre. J'ai réalisé une première année à l'Université Lyon2 et à l'Université catholique de Lyon, pour préparer un Deug d'histoire option histoire religieuse. Souhaitant un rythme de formation un peu plus soutenu, j'intègre une hypokhâgne à l'Externat Sainte-Marie de Lyon, dans le quartier Saint-Jean/Saint-Paul (Vieux Lyon). Dispensé d'assiduité, j'obtiens mon Deug lors de la session de septembre, au début de mon entrée en khâgne, ce qui me permet de m'inscrire en licence. J'aspire moins à entrer à l'ENS qu'à améliorer ma formation et ma réflexion en histoire et en géographie mais aussi en lettres, en langues et en philosophie. Mes enseignants m'apprennent le goût de l'effort, de l'exigence, de la rigueur. Après ma khâgne, je ne peux plus poursuivre à Lyon2 si je veux passer ma licence car la session de septembre est supprimée. Je décide donc de m'inscrire à l'Université Lyon3. Je prépare mes examens de licence durant le mois d'août, grâce aux notes d'une camarade car je n'ai jamais suivi les cours, et les réussis à la rentrée pour m'inscrire dans la foulée en maîtrise dans cette université. Mes déboires à l'agrégation brisent cette dynamique. J'obtiens le CAPES d'histoire-géographie pour devenir enseignant dans le second degré, mais je pense alors qu'il faut renoncer à la carrière d'historien dont je rêvais tant. Pourtant, ces échecs ont leurs vertus, expérimentées dans les années qui suivent.

L'expérience d'enseignant d'histoire-géographie dans le second degré, en lycée et en collège, est riche et très formatrice. Je prends goût à la pédagogie et à la transmission, auprès d'élèves aux niveaux très contrastés mais toujours très attachants. Je suis pendant quelques

années Titulaire sur zone de remplacement (TZR) au collège Lazare Carnot, à Nolay, commune de 1500 habitants, au sud de la Côte-d'Or. Je découvre l'enseignement en milieu rural, dans un petit collège dont la vie est rythmée par les horaires des cars scolaires. Je suis confronté à la pauvreté, beaucoup plus cachée qu'en milieu urbain, mais bien réelle. Dans cet établissement à échelle humaine, les administratifs et enseignants assurent auprès de ces enfants démunis et de leur famille un accompagnement autant social que pédagogique. Les plus motivés acceptent de rester après les cours pour préparer de manière collective, sous mon encadrement, le Concours de la Résistance et de la Déportation. L'obtention du prix départemental – une première pour le collège – la réception en grande pompe à la préfecture de Côte-d'Or de ces élèves si volontaires et surtout leur fierté lors de la remise des prix ce jour-là, restent l'un de mes plus beaux souvenirs d'enseignant. L'exercice de ce métier responsabilise également et renforce la confiance en soi pour gérer un groupe-classe parfois difficile ou pour contribuer, comme professeur principal, à l'orientation de ses élèves. Ces quelques années d'enseignement sont aussi propices à la réflexion sur le sens à donner à sa vie professionnelle. Je prends conscience que je ne peux faire le deuil de la recherche. Les premiers pas dans mon nouveau parcours me confortent dans ce choix.

II - Vichy et la famille : renouveler l'approche historique par des outils de sciences sociales ?

Décision est prise, comme un nouveau défi, de me lancer dans la préparation d'un DEA/master2, tout en continuant d'enseigner durant la préparation de ce diplôme. Pour allier les deux, je choisis de m'inscrire à l'Université de Bourgogne, ce qui permet de suivre les cours à Dijon, placés le mercredi après-midi. Il me faut dès lors trouver un sujet de recherche. Le résultat de l'inventaire des sources sur la période de la Révolution est décevant : peu d'archives sont disponibles, dans la région, sur les questions relatives à l'anti-révolution. En même temps, d'autres débats historiographiques, plus contemporains, me séduisent désormais. Ils portent au tournant des années 2000 sur l'interprétation du régime de Vichy et son rôle dans la mise en œuvre de certaines politiques publiques. Inscrite dans une périodisation large, la question des ruptures/continuités interroge. Dans *Les origines républicaines de Vichy*⁷, Gérard Noiriel développe une thèse continuiste, présentant la politique antisémite et d'exclusion de Vichy comme le résultat de celle qu'aurait menée la Troisième République à l'égard des étrangers depuis la fin du XIX^{ème} siècle. Il insiste sur la continuité, entre les deux régimes, de pratiques administratives relatives aux discriminations légales. Mais cet angle historiographique tend à minorer les fractures fondamentales que constituent les principes d'action spécifiques à l'Etat autoritaire. À l'inverse Denis Peschanski⁸ récuse l'idée d'un « Vichy avant Vichy » : il n'y aurait pas une différence de degré mais de nature entre les politiques menées par les gouvernements de la République et celles de l'Etat d'exception de Vichy. Quant aux travaux de Marc-olivier Baruch sur l'administration ou ceux d'Alain Bancaud sur la justice⁹, en soulevant la question du maintien de pratiques administratives ou judiciaires des années 1930 aux années 1940, insistent sur la prise en compte de la temporalité propre de leur objet d'étude. Articulé au premier, un deuxième chantier historiographique s'ouvre sur la prise en compte et le traitement des politiques sociales sous Vichy. Il s'incarne dans un ouvrage collectif tout à fait innovant, dirigé par Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom, *La protection sociale sous le régime*

⁷ Gérard Noiriel, *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, coll. Histoire, 1999.

⁸ Denis Peschanski, *La France des camps*, Gallimard, Paris, 2002.

⁹ Marc-Olivier Baruch, *Servir l'Etat français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Paris, Fayard, 1997 ; Alain Bancaud, *Une exception ordinaire. La magistrature en France 1930-1950*, Paris, Gallimard, coll. nrf. essais, 2002.

*de Vichy*¹⁰. Celui-ci insiste sur la nécessité d'étudier cette période avec beaucoup de finesse pour comprendre l'histoire des politiques sociales : longtemps abordée comme une parenthèse – l'historiographie s'achevait à la fin des années 1930 pour reprendre en 1945 – celle-ci doit être abordée dans toute sa complexité et invite à une mise en perspective. Si le chantier historiographique est ouvert, les contributions montrent surtout combien les domaines – de l'assistance, des assurances sociales, de la politique familiale – doivent être approfondis pour éclairer le rôle joué par Vichy sur la construction, l'inflexion, la mise en œuvre des politiques sociales en France.

Enthousiasmé par ce nouvel horizon de recherche, je contacte Serge Wolikow, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne afin qu'il accepte de m'encadrer en DEA (Diplôme d'études approfondies). Il n'est pas spécialiste du sujet ou de la période, mais il connaît bien la protection sociale au prisme de l'histoire du syndicalisme et du paritarisme. Par ailleurs, le choix d'inscrire mes travaux dans l'Institut d'histoire contemporaine qu'il anime depuis les années 1990 n'est pas tout à fait anodin : les recherches se centrent principalement sur l'histoire du parti communiste, de la CGT et de divers mouvements sociaux. Cela me rassure de travailler dans un environnement intellectuel clairement à gauche où il n'y aura aucune forme de complaisance ou tentative d'instrumentalisation politique à l'égard de mon objet d'étude.

Je lui présente mes premières pistes de réflexion qui semblent lui convenir. Cette année de DEA constitue une initiation propédeutique à la pratique de la recherche doctorale. Une première définition de mon projet de recherche se dessine. Je suis particulièrement intéressé par la famille comme catégorie d'action publique sous le régime de Vichy. Pourtant la littérature scientifique, fondée sur les discours, la propagande, les archives des administrations centrales et gouvernementales, semble avoir tout dit sur les usages politiques et idéologiques de la famille par le gouvernement de Pétain mais aussi sur le programme de sa politique familiale¹¹. Or c'est justement cette construction qui m'intéresse : l'historiographie présente

¹⁰ Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001.

¹¹ Aline Coutrot, « La politique familiale », in René Rémond (dir.), *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942*, institutions et politiques, Paris, A. Colin/FNSP, 1973, p. 245-263 ; Antoine Prost, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le Mouvement social*, 129, oct.-déc. 1984, p. 7-28 ; Pierre Laroque (dir.), *La politique familiale de la France depuis 1945*, Paris, ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, Commissariat général du Plan, 1985 ; Michèle Cointet-Labrousse, « Le gouvernement de Vichy et les familles », *Informations sociales*, 4/5, 1980, p. 26-30 ; Claire Andrieu, « Démographie, famille, jeunesse », dans

un certain nombre de lacunes puisqu'elle s'est surtout penchée sur la façon dont le régime se donnait à voir, en s'intéressant à la propagande de cette politique plutôt qu'à sa mise en œuvre, à ses institutions plutôt qu'à leur fonctionnement dans la pratique, aux objectifs affichés plutôt qu'à une évaluation sur le terrain. Même les travaux qui portent sur la dimension économique et sociale de la politique familiale s'inscrivent dans cette lignée comme l'illustre l'ouvrage de Michèle Bordeaux paru dans la continuité de sa contribution à *La protection sociale sous le régime de Vichy*¹². Par ailleurs, l'historiographie des politiques sociales est chronologiquement assez cloisonnée. Les deux guerres mondiales sont traitées comme des parenthèses dans le vingtième siècle et l'on s'interroge encore peu sur ce qu'apportent ces deux périodes clefs aux transformations des politiques sociales. Au tournant des années 2000, c'est un nouveau regard historiographique qui est porté sur ces moments charnières avec des ouvrages phares comme celui sous la direction de Jean-Pierre Le Crom et Philippe-Jean Hesse (*La Protection sociale sous le régime de Vichy*, Rennes, PUR, 2001) ou celui de Timothy B. Smith (*Creating the Welfare State in France, 1880-1940*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003). Je souhaite que ma recherche s'inscrive dans cette nouvelle approche de mise en perspective des conflits mondiaux dans le temps plus long de la construction des politiques sociales.

La politique familiale de Vichy : un champ historiographique étoffé mais en renouvellement

L'historiographie a été longtemps centrée sur les projets et les institutions étatiques tout en étant piégée par la propagande du régime. Les premiers travaux sur l'action familiale sont surtout centrés sur les velléités du régime de Vichy et l'organisation des structures étatiques. Ainsi Aline Coutrot dans un article consacré à la politique familiale de l'Etat français estime que cette politique doit « être étudiée pour elle-même » afin de saisir à travers elle « le poids des intentions et celui des contraintes résultant de la dureté des temps ¹³ ». Elle concentre en fait essentiellement son étude sur les institutions familiales publiques qu'elle décrit avec précision, posant ainsi un premier jalon dans la connaissance du système étatique. Cependant

Jean-Pierre Azéma, François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, Paris, édit. du Seuil, 1993, rééd. 2000, p. 483-522.

¹² Michèle Bordeaux, *La victoire de la famille dans la France défaite*, Paris, Flammarion, 2002 ; Michèle Bordeaux, « Le soutien économique aux familles : entre séduction et contrainte », dans Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom (dir.), *La protection sociale sous le régime de Vichy*, op. cit., p.85-120.

ni la réception des institutions et des groupes sociaux aux mesures de Vichy, ni leur application effective ne sont envisagées. Il est vrai toutefois que cet article prend place dans un contexte historiographique spécifique, celui des actes du premier colloque centré sur la Révolution nationale et les débuts du régime (1940-1942)¹⁴ où l'on vise surtout à analyser les institutions de l'Etat français ainsi que les politiques engagées. Mais les divers articles et ouvrages réalisés dans les années 1980 et 1990, qu'ils portent sur l'histoire de la politique familiale¹⁵ ou spécifiquement sur la politique de Vichy¹⁶ ne remettent pas en cause cette approche : l'accent est toujours mis sur la politique étatique et les discours officiels de l'Etat français, sans réellement s'interroger sur le volontarisme du maréchal Pétain et de son entourage, sur les applications effectives des réformes familiales ou sur le rôle des institutions non-étatiques. Cette conception tend à donner du gouvernement de Vichy l'image d'un pouvoir omnipotent en matière familiale, la politique familiale étant présentée comme l'une des seules entreprises "efficaces" de Vichy¹⁷. Cela paraît particulièrement avec le livre de Michèle Bordeaux, *La victoire de la famille dans la France défaite*¹⁸, où le régime est décrit comme totalitaire dès sa création¹⁹. L'objectif de l'auteur est en effet surtout d'insister sur le contenu de la propagande officielle et sur les projets du Commissariat général à la famille afin de dénoncer le programme supposé fasciste de l'Etat français. L'étude des pratiques étatiques concrètes semble dès lors passer au second plan.

¹³ Aline Coutrot, « La politique familiale », dans René Rémond (dir.), *Le gouvernement de Vichy, 1940-1942, institutions et politiques*, Paris, A.Colin/FNSP, 1973, p.245-263.

¹⁴ Ce colloque était organisé par la Fondation nationale des sciences politiques sous l'impulsion de René Rémond et de Janine Bourdin.

¹⁵ Antoine Prost, « L'évolution de la politique familiale en France de 1938 à 1981 », *Le Mouvement social*, 129, oct.-déc. 1984, p.7-28, Pierre Laroque (dir.), *La politique familiale de la France depuis 1945*, Paris, ministère des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, Commissariat général du Plan, 1985.

¹⁶ Michèle Cointet-Labrousse, « Le gouvernement de Vichy et les familles », *Informations sociales*, 4/5, 1980, p.26-30 ; Claire Andrieu, « Démographie, famille, jeunesse », dans Jean-Pierre Azéma, François Bédarida, *La France des années noires*, Paris, édit. du Seuil, 1993, réédit. 2000, p.483-522.

¹⁷ Henry Rouso, « Qu'est ce que la Révolution nationale ? », in *L'Histoire*, numéro spécial « L'année 1940 : la guerre, l'exode, Vichy », n°129, janvier 1990 repris dans Henry Rouso, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Gallimard, coll. Folio histoire, 2001, p.67-70. Selon Henry Rouso, si Vichy a « laissé une trace plus ou moins durable » dans le domaine de la politique familiale, c'est parce qu'il a poursuivi en l'intensifiant l'œuvre des gouvernements de la Troisième République.

¹⁸ Michèle Bordeaux, *La victoire de la famille dans la France défaite*, Paris, Flammarion, 2002.

¹⁹ Ses projets politiques et son organisation étatique l'assimileraient aux régimes fascistes : « Cette rationalité politique permet à elle seule une franche qualification du système politique de Vichy comme système européen fasciste, en dépit de certains de ses aspects conservateurs légitimistes ». Bordeaux Michèle, *op. cit.*, p. 8 et p.15.

Un tournant a lieu avec les travaux de deux historiennes du genre : Francine Muel-Dreyfus et Miranda Pollard²⁰. Leurs recherches s'insèrent dans un nouveau contexte historiographique. C'est d'abord le déplacement progressif du centre d'intérêt des historiens « de l'Etat vers la société, de la France de Vichy à la France sous Vichy²¹ ». Ainsi en 1990 un colloque de l'Institut d'histoire du temps présent sur « Vichy et les Français » s'interroge sur le degré d'emprise de l'Etat sur la société et l'autonomie de cette dernière. Il cherche ainsi à mesurer les effets réels de la Révolution nationale selon les groupes sociaux, la chronologie, et selon les régions²². Désormais, c'est bien « sous Vichy, les Français²³ » qui intéressent les historiens comme le souligne François Bédarida dans un article célèbre²⁴. C'est également la nouvelle approche de l'histoire des politiques familiales que développe Susan Pedersen dans *Family, Dependence and the Origins of the Welfare State : Britain and France, 1914-1945*. L'auteur montre l'importance de l'interaction entre programmes et institutions, entre rhétorique et capacités politiques, entre Etat et groupes sociaux, dans le processus de création de l'Etat-providence et la détermination de sa politique sociale. Susan Pedersen insiste notamment sur le rôle différencié des acteurs sociaux, en fonction de leurs propres logiques idéologiques, dans le modèle social adopté : le refus par les féministes et les syndicalistes de Grande-Bretagne d'une politique familiale qui placerait les femmes sous dépendance va constituer d'importants obstacles à sa mise en œuvre ; à l'inverse l'alliance en France entre les puissants mouvements catholiques sociaux et natalistes d'une part et les employeurs d'autre

²⁰ Francine Muel-Dreyfus, *Vichy et l'éternel féminin. Contribution à une sociologie politique de l'ordre des corps*, Paris, Seuil, coll. XX^{ème} siècle, 1996 et Miranda Pollard, *Reign of Virtue. Mobilizing gender in Vichy France*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2000.

²¹ Denis Peschanski, « Vichy un et pluriel », dans Sarah Fishman et ali. (dir.), *La France sous Vichy. Autour de Robert O. Paxton*, Paris, Complexe, 2004, p.135. D'ailleurs le titre du livre-hommage à Robert Paxton, *La France sous Vichy*, constitue à la fois un clin d'œil à l'auteur américain et à sa *France de Vichy* mais entérine également ce glissement historiographique.

²² Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Le régime de Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992. Le tournant avait été amorcé par Pierre Laborie et ses travaux sur l'opinion publique : Laborie Pierre, *Résistants, vichysois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944*, Paris, Éditions du CNRS, 1980 et Pierre Laborie, *L'Opinion française sous Vichy*, Paris, Seuil, 1990.

²³ François Bédarida, voir Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, « Vichy et ses historiens », *Esprit*, mai 1992, repris dans François Bédarida, *Histoire critique et responsabilité*, textes réunis par Gabrielle Muc et Michel Trebitsch, Bruxelles, Complexe-IHTP, 2003, p.144.

²⁴ *Ibid.* D'autres colloques s'inscrivent dans cette perspective comme celui organisé par l'IHTP sur les ouvriers pendant la guerre. Denis Peschanski et Jean-Louis Robert (dir.), *Les ouvriers en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, IHTP-CNRS/CRHMSS, 1992.

part va modeler le type d'aide aux familles puis renforcer l'impact de la politique familiale entreprise par l'Etat républicain²⁵.

Susan Pedersen, dans la lignée de la *gender history*, a construit sa grille d'analyse de l'histoire des politiques familiales en fonction des différentes conceptions sociales de la relation entre les sexes. Francine Muel-Dreyfus et Miranda Pollard insistent quant à elles sur la centralité de la notion de genre dans le programme de l'Etat français, fondé sur une politique d'appropriation et de revendication des différences sexuelles. Elles montrent comment le projet de Vichy utilise notamment la rhétorique familiale et une politique de la famille pour promouvoir un anti-féminisme radical, qui doit se traduire par l'inégalité naturelle entre hommes et femmes et la réduction de ces dernières à des citoyennes inférieures. L'originalité du travail de sociologie historique de Francine Muel-Dreyfus, centré surtout sur les deux premières années du régime, est de montrer combien des organisations non-étatiques – en particulier des institutions ecclésiastique, scolaire et médicale – participent à cette entreprise publique de sujétion féminine en devançant et en soutenant le discours de la Révolution nationale pour en renforcer la pénétration au sein de la société. Quant à Miranda Pollard, elle insiste sur les freins à la politique vichyste de restriction de l'accès des femmes au travail et au contrôle de leur sexualité. L'auteur montre bien ainsi que si le programme de Vichy en matière de *gender* le rapproche de ceux de l'Allemagne nazie et de l'Italie fasciste, en revanche les moyens de coercition de l'Etat français pour appliquer sa politique ne peuvent être assimilés à ceux des régimes totalitaires. En élargissant leur étude au phénomène d'imposition sous Vichy d'une identité féminine spécifique, ces auteurs posent ainsi pour la première fois la question des moyens d'action effectifs de l'Etat français et de la contribution d'institutions privées, qui poursuivent leurs intérêts propres, à cette politique publique d'imposition des "mœurs" et de transformations sociales.

Inscrite dans ce courant historiographique, ma démarche va consister à saisir les limites à l'action étatique de Vichy. Cela signifie analyser les différentes logiques présidant l'action étatique de Vichy, d'interroger la cohérence de la politique familiale conduite par le gouvernement et l'organisation politico-administrative de la famille. Il me semble important de réévaluer la réalité du familialisme affiché par le régime. Une chronologie fine doit ainsi

²⁵ Selon Susan Pedersen, la voix des féministes et des syndicalistes en France est trop faible pour réellement contester le type de politique familiale entreprise. Voir Susan Pedersen, *Family, Dependence and the Origins of the Welfare State: Britain and France, 1914-1945*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p.288.

décrire les différentes étapes par lesquelles l'administration familiale va progressivement porter quasiment seule la "mystique familiale" de Vichy : par le biais des échelons déconcentrés d'abord (les délégués régionaux à la famille), de la nouvelle administration centrale ensuite (le Commissariat général à la famille et les chargés de mission qui l'animent). Je souhaite saisir les contradictions internes à l'appareil administratif : il s'agit en effet de comprendre comment les conflits entre les différents départements ministériels intervenant dans cette sphère d'action publique, leurs intérêts contradictoires et le manque de moyens publics constituent une importante limitation à la cohérence et à l'efficacité de l'action publique. Il faut également envisager comment l'Etat français agit dans la société. Quelles sont ses modalités d'action originales ? Que révèlent-elles du régime et de ses évolutions ? Enfin le rôle des acteurs institutionnels et sociaux doit être abordé pour écrire une histoire des interactions entre l'Etat et les institutions – tant publiques que privées, tant aux échelons nationaux que locaux –, qui vont façonner la société française. Discours officiels de Vichy et pratiques réelles doivent être confrontés pour les différents pans de la politique familiale – dans ses dimensions institutionnelle, économique, sociale, morale ou propagandiste. Il s'agit de montrer que la politique suivie par Vichy ne répond pas à un programme préétabli, à l'exception de l'unification du mouvement familial inscrite dans sa doctrine organiciste et de l'imposition d'une identité féminine spécifique. Cette politique se construit au cours de la période, avec l'intervention de différents acteurs tant étatiques que privés, au gré des jeux d'influences et des circonstances, dans un contexte politique et militaire tout à fait particulier. Ces différents facteurs expliquent le pragmatisme de nombreuses mesures familiales mais aussi leur manque de cohérence.

Un premier travail d'inventaire contribue à circonscrire mon champ d'étude : aux côtés des archives déjà bien connues, des administrations centrales et du gouvernement comme des très nombreuses publications officielles issues de la propagande du régime, je repère les sources produites par des acteurs privés ou parapublics (associations familiales, féminines ou catholiques, caisses de compensation des allocations familiales, entreprises etc.) qui ont pu jouer un rôle dans la conception et la mise en œuvre de la politique familiale. Je développe une première étude de cas avec la caisse patronale de compensation des allocations familiales du Mâconnais. Concernant le terrain, le choix est fait d'articuler le niveau national et central avec un échelon régional, les régions de Bourgogne et de Franche-Comté éclatées entre zone occupée, zone dite « libre » et zone interdite, ce qui implique un travail d'inventaire sur le

terrain conséquent pour repérer la multiplicité et la diversité des sources disponibles (centres d'archives départementales, archives diocésaines, caisses de Sécurité sociale, archives patronales de l'Académie François Bourdon, etc.). Grâce à ce zoom territorial, je vais pouvoir opérer une comparaison entre les dynamiques politiques à l'œuvre entre trois types de contrôle politique et administratif sur les populations.

Durant cette préparation de thèse, je comprends l'intérêt de varier les focales d'observation. Cette approche va caractériser ma démarche doctorale car elle permet d'envisager l'importance d'un phénomène quel que soit sa taille²⁶ et ne pas négliger l'apport de l'étude du micro-événement, particulièrement utile lorsque les sources sont partielles et hétérogènes. En effet comme le souligne l'anthropologue Alban Bensa « le détail vaut par les pans de la réalité qu'il révèle, par le poids des circonstances et d'attendus qu'il supporte, par la compréhension des contextes auxquels il introduit »²⁷. Ces micro-analyses sont essentielles à la fois pour comprendre les pratiques et représentations de l'action familiale à l'échelon local, mettre en évidence leurs spécificités mais aussi leur inscription dans des processus beaucoup plus larges. Une approche micro-analytique permet aussi de reconstituer les stratégies des institutions ou des acteurs individuels du familial : éclairer les tactiques en mettant à jour l'éventail des possibles pour en analyser les attendus et comprendre pourquoi tel choix a été privilégié (en fonction d'un intérêt spécifique ou collectif, d'un horizon d'attente, d'une autorité centrale etc.). Pour expliquer les différents pans de ces enjeux, je vais replacer ces stratégies organisationnelles ou individuelles dans un contexte politique, institutionnel et événementiel beaucoup plus vaste. Chaque niveau d'analyse, du micro au macro, permet ainsi de dévoiler un pan de la réalité des phénomènes dans toute leur complexité, les changements d'échelles pouvant seuls rendre compte de l'enchevêtrement des différentes logiques à l'œuvre, et de prendre en compte ce que Jacques Revel appelle « la structure feuilletée du social²⁸ ». Il ne s'agit pas de donner la primauté à une échelle d'observation particulière, estimant avec Jacques Revel que « c'est leur mise en regard qui

²⁶ Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, op. cit., p.11.

²⁷ Réflexion d'Alban Bensa sur la démarche de Carlo Ginzburg et Giovanni Levi qui isolent et décortiquent des faits très précis. Alban Bensa, « Vers une anthropologie critique », in Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, op .cit., p.42.

²⁸ Revel Jacques (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, op. cit., p.13.

procure le plus fort bénéfice analytique²⁹ ». L'écriture historique doit rendre compte de cette approche plurielle en donnant toute sa place à la construction narrative³⁰.

Au cours de mon année de DEA/master2, je présente mes recherches dans un colloque qui va beaucoup marquer la suite de mes travaux. Il est organisé à Bordeaux en février 2003 sous la direction de Gérard Aubin et Bernard Gallinato³¹, en hommage à Pierre Guillaume, professeur d'histoire contemporaine à l'université Bordeaux III, qui vient de prendre sa retraite. Ce dernier a beaucoup travaillé sur l'action sociale au prisme du local³² au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, et il n'est donc guère étonnant que ce colloque-hommage porte sur *Les espaces locaux de la protection sociale* insistant sur le rôle du "local" comme laboratoire en matière d'action et de protection sociales³³. Il réunit des historiens, des historiens du droit, des juristes et des politistes. Les différents travaux montrent que « les institutions de la protection sociale contemporaine trouvent le plus souvent leur origine dans des expérimentations localisées, c'est-à-dire circonscrites dans un territoire de proximité quel qu'en soit le critère de définition »³⁴. C'est ainsi l'espace local qui façonne les premières politiques sociales à travers des expériences singulières qui sont ensuite généralisées dans un cadre plus large, comme le montre par ailleurs Yannick Marec dans sa thèse de doctorat d'Etat à travers l'exemple rouennais³⁵. Si le rôle de l'Etat se renforce au cours du XX^{ème} siècle, avec une nationalisation et une centralisation croissantes des interventions, cela n'entraîne pas une disparition du local. Il ne s'agit pas « d'un processus de disparition du

²⁹ Cette position s'oppose à celle dite fondamentaliste selon laquelle « le micro » engendre le macro, le premier étant donc considéré comme prééminent sur le second. *Ibid.*

³⁰ Les micro-historiens ont accordé une attention toute particulière à cette dimension de leur travail, comme l'a bien souligné Jacques Revel : « Ce qui est central [...], c'est l'invention d'un mode d'exposition qui contribue explicitement à la production d'un certain type d'intelligibilité dans des conditions définies. Le problème est aujourd'hui frontalement posé à propos d'objets de taille intentionnellement réduite. Mais rien n'interdit qu'il le soit bientôt à propos d'autres domaines, d'autres dimensions de la recherche historique. » Revel Jacques, « L'histoire au ras du sol », Préface à Giovanni Levi, *Le pouvoir au village*, Paris, Gallimard, (1985) 1989, p. I-XXXIII, notamment p. XVII et XVIII.

³¹ Gérard Aubin et Bernard Gallinato (dir.), *Les espaces locaux de la protection sociale. Etudes offertes au professeur Pierre Guillaume*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2004. [colloque tenu les 6, 7 et 8 février 2003 à l'Université Montesquieu-Bordeaux IV organisé par le Centre d'études et de recherches d'histoire institutionnelle et régionale et le Comité aquitain d'histoire de la Sécurité sociale].

³² Il a notamment dirigé avec Bernard Plongeront l'ouvrage collectif, *De la charité à l'action sociale*, éditions du CHTS, 1995.

³³ Robert Lafore, « Les espaces locaux de la protection sociale. Rapport de synthèse », dans Gérard Aubin et Bernard Gallinato (dir.), *Les espaces locaux de la protection sociale. Etudes offertes au professeur Pierre Guillaume*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, 2004, p. 535-543.

³⁴ Robert Lafore, *op. cit.*, p. 536.

³⁵ Yannick Marec, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927). Expériences locales et liaisons nationales*, Université Paris, thèse de doctorat d'Etat, 1999.

local pour lui substituer des institutions radicalement nouvelles, mais d'un phénomène d'intégration par adaptation réciproque de l'acteur étatique d'un côté et des protagonistes locaux de l'autre³⁶ ». La permanence des organismes territoriaux conduit au renforcement de la fonction du « local ». Alors que les politiques sociales se sont développées sous l'impulsion de l'Etat au cours du XX^{ème} siècle, « le "local" n'a pas disparu, mais bien au contraire il s'est constitué en élément structurant de la protection sociale, contribuant à établir un modèle dans lequel le dialogue et la coopération avec le "national" sont une caractéristique de fond »³⁷. Cette approche va influencer non seulement mes travaux sur la politique familiale mais aussi sur les assurances sociales et, plus largement, la protection sociale dans ses diverses dimensions.

Une histoire des assurances sociales par le local

Cette année de DEA implique aussi un stage d'immersion dans un laboratoire de recherche. Je choisis alors l'Institut d'histoire du temps présent (l'IHTP est situé à l'époque sur le campus de l'ENS Cachan), singulier laboratoire du CNRS où d'importants travaux sont menés sur le régime de Vichy et la période de l'Occupation, en particulier par son directeur, Henry Rousso dont j'admire particulièrement les publications sur la mémoire de Vichy et son analyse de la Révolution nationale³⁸. Celui-ci vient d'ailleurs dans notre séminaire dijonnais présenter son nouveau livre où sont repris un certain nombre de ses articles sur les différents aspects des politiques économiques et sociales du régime de Pétain³⁹. Par ailleurs, il travaille alors sur la présence du révisionnisme au sein de l'Université Lyon3⁴⁰. Henry Rousso, à ma grande joie, accepte de m'accueillir pour quinze jours à l'Institut (stage que je coince durant mes vacances scolaires d'hiver). Je mets à profit cette période, au cours de laquelle j'aide l'archiviste Anne-Marie Pathé à classer certains fonds conservés au laboratoire, pour multiplier les rencontres et discussions stimulantes avec plusieurs chercheurs (Dominique Veillon, Fabrice Virgili, Danièle Voldman) ou doctorants (Florent Brayard, Irène di Jorio). Je

³⁶ Robert Lafore, *op. cit.*, p. 538.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ Henry Rousso, *Le syndrome de Vichy, 1940-1987*, Paris, Seuil, 1987, réédit.1990 et avec Eric Conan, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Fayard, 1994.

³⁹ Henry Rousso, *Vichy, l'événement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Gallimard, 2001.

⁴⁰ Henry Rousso préside alors la Commission officielle sur le racisme et le négationnisme à l'Université Jean-Moulin Lyon3 afin de faire faire la lumière sur les allégations de racisme et de négationnisme de la part de certains enseignants et étudiants. Ce travail donne lieu à un rapport publié par Henry Rousso, *Le dossier Lyon III : le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean-Moulin*, Paris, Fayard, 2004.

profite également de ces échanges et de la bibliothèque spécialisée de l'IHTP pour mieux connaître l'historiographie, notamment étrangère, du régime de Vichy (en particulier ceux de Sarah Fishman sur les femmes de prisonniers de guerre et la politique de contrôle social mis en place à leur rencontre et de Miranda Pollard sur l'ordre moral imposé par Vichy⁴¹).

Danièle Voldman m'invite, à cette occasion, à intégrer l'équipe des correspondants départementaux de l'IHTP⁴² (pour la Côte-d'Or et la Saône-et-Loire) pour participer à un important chantier d'histoire des Assurances sociales en pratiques de 1890 à 1945, par le biais d'une vaste enquête sur leur fonctionnement « par le bas » (le réseau des correspondants recouvre 31 départements). Elle vise aussi au moyen d'échelles d'observations différentes, à restituer des logiques nationales et locales, qui interfèrent les unes avec les autres. L'hypothèse initiale élaborée par les animateurs du projet (Vincent Viet, Michèle Ruffat, Michel Dreyfus, Danièle Voldman) et inscrite dans une sociologie historique de l'Etat me semble passionnante. La prise en compte du jeu des échelles d'observation et du rôle du "local" comme laboratoire d'expérimentations sociales apparaît bien au centre du renouvellement des approches de l'histoire de la protection sociale au cours des années 2000. La construction d'un système de protection sociale arrimé au salariat participerait, depuis la fin du XIX^{ème} siècle, d'un effort élitair d'intégration sociale, porteur d'une rationalité administrative, mais serait constamment contrariée. Cette hypothèse est testée dans un séminaire organisé à l'IHTP où sont présentés les premiers résultats de l'enquête. Il s'agit aussi de réinterroger une approche strictement ouvriériste de la protection sociale et l'idée que la prévoyance obligatoire serait étendue des plus pauvres (indigents et ouvriers) à l'ensemble de la population, le droit ouvrier devenant le droit social et la protection des ouvriers initiatrice de la protection sociale. Les animateurs du projet, en particulier Vincent Viet, insistent quant à eux, dans le cadre d'une approche généalogique, sur le rôle matriciel de la Première Guerre mondiale et de ses répercussions, ainsi que les effets de la crise des années 1930 sur les structures sociales. Ils mettent en avant la prise en compte, jusque-là négligée par l'historiographie, des couches moyennes de la société. Celles-ci se tournaient vers une prévoyance libre lorsqu'elles étaient majoritairement non-salariées avant la Première Guerre

⁴¹ Sarah Fishman, *We will wait. Wives of French Prisoners of War, 1940-1945*, Yale University Press, 1991 ; Miranda Pollard, *Reign of Virtue. Mobilizing gender in Vichy France*, Chicago and London, The University of Chicago Press, 2000.

mondiale. Ce serait la transformation de leur statut socio-économique en salariat durant l'entre-deux-guerres qui deviendrait l'enjeu d'une protection sociale assise sur le lien salarial. En revanche ce projet, mené au début des années 2000 et dont l'ambition généalogique est assumée, prend peu en compte les apports des circulations transnationales (des congrès internationaux la Réforme sociale aux travaux menés dans le cadre du Bureau international du travail) dans la construction de la protection sociale de la première moitié du vingtième siècle. Deux autres questions, qui peuvent paraître secondaires dans la problématique générale, m'intéressent particulièrement. Cela concerne tout d'abord l'assistance que les Assurances sociales étaient censées contenir : elle se maintient et même se développe durant la période, ce qui interroge la définition entre les deux systèmes et remet en cause la conception d'une généralisation assurantielle défendue par François Ewald⁴³. L'autre question porte sur le champ de l'action sociale et sanitaire et les formes de coordination durant l'entre-deux-guerres portés par une politique publique⁴⁴ ou animés dans les territoires par les caisses d'assurances sociales. L'évaluation de la place et du rôle des champs assistantiels, assurantiels, sanitaires mais aussi relevant de l'action sociale m'est bien utile pour penser et délimiter l'action familiale dont le champ ne s'est pas encore autonomisé au cours des années 1930. Cette réflexion me sert aussi par la suite pour envisager non seulement les enjeux locaux de la protection sociale mais aussi pour mener des comparaisons entre les diverses politiques sociales.

À l'occasion de ce séminaire de l'IHTP, je fais la connaissance de Paul V. Dutton qui vient à notre rencontre pour échanger sur nos travaux respectifs. Cet historien américain finalise alors son ouvrage sur les origines de l'Etat social en France⁴⁵. Alors que l'enquête menée par l'équipe des animateurs et correspondants de l'IHTP est encore en chantier, Paul V. Dutton éclaire cette période peu connue de l'histoire de la protection sociale qu'est l'entre-deux-guerres, les travaux anglo-saxons s'étant jusqu'alors surtout intéressés au premier âge de

⁴² Il s'agit de la première grande enquête des correspondants de l'IHTP qui ne porte pas spécifiquement sur la Seconde Guerre mondiale, comme il est de tradition depuis la création du Comité d'histoire consacré à cette période.

⁴³ François Ewald, *L'Etat-providence*, Paris, Grasset, 1986.

⁴⁴ Lion Murard, Patrick Zylberman, *L'hygiène dans la République. La santé publique en France ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris, Fayard, 1996 ; Dominique Dessertine, Olivier Faure, « Assistance traditionnelle, assistance nouvelle : coût et financement 1850-1940 », dans André Gueslin, Pierre Guillaume (dir.), *De la charité médiévale à la Sécurité sociale*, Paris, éditions ouvrières, 1992, p.139-151.

⁴⁵ Paul V. Dutton, *Origins of the French Welfare State, The Struggle for Social Reform in France, 1914-1947*, Cambridge, Cambridge university Press, 2002.

l'Etat social jusqu'en 1914 (Judith Stone, Sanford Elwitt, Janet R.Horne)⁴⁶, à l'exception du livre de Susan Pedersen⁴⁷. Dutton invite à se pencher sur le rôle des institutions et politiques sociales patronales en matière d'assurances sociales et d'allocations familiales ; il montre comment ces initiatives patronales mais aussi les expériences mutualistes marquent la construction de l'Etat-providence de l'après-guerre. Le rôle de l'acteur patronal dans le processus de construction de la protection sociale, confirmé par les travaux de Danièle Fraboulet⁴⁸, est très intéressant pour ma propre recherche comme les rapports de force avec les syndicats, en particulier la CGT, que ces mesures suscitent. Ces apports sur la protection sociale de l'entre-deux-guerres sont complétés et affinés par la publication de l'ouvrage collectif de l'IHTP en 2006⁴⁹. L'autre apport de l'ouvrage de Paul V. Dutton, conforté par l'approche de Timothy B. Smith⁵⁰, sur les politiques municipales de guerre et de l'ouvrage collectif de l'ITHP sur les assurances sociales (*Se protéger, être protégé. Une histoire des Assurances sociales en France*), est la prise en compte de la Grande Guerre comme matrice et période d'expérimentations locales ou sectorielles de la protection sociale. Avec l'ouvrage, sous la direction de Philippe-Jean Hesse et Jean-Pierre Le Crom, *La protection sociale sous le régime de Vichy*, c'est, au début des années 2000, un nouveau regard porté par l'historiographie sur les deux guerres mondiales considérés, non plus comme des parenthèses, mais désormais comme des moments forts qui transforment l'Etat social.

Après mon DEA, j'obtiens, une allocation de recherche de haute lutte – les titulaires d'un concours de l'enseignement n'étant pas prioritaires – à l'Université de Bourgogne, couplé à la fonction de moniteur dans le Supérieur. Si combiner l'enseignement dans le second degré et la recherche peut être source d'équilibre et de richesse, la nécessité de jongler entre les deux activités implique aussi un certain nombre de contraintes et d'importants

⁴⁶ Judith Stone, *The Search for Social Peace. Reform Legislation in France (1890-1914)*, University of New York Press, 1985, Sanford Elwitt, *The Third Republic Defended. Bourgeois Reform in France (1880-1914)*, Louisiana State University Press, 1986 ; Janet R. Horne, *A Social Laboratory for Modern France. The Musée Social and the Rise of the Welfare State*, Durham, Duke University Press, 2002 ; Janet R.Horne, *Le Musée social. Aux origines de l'État providence*, Belin, 2004.

⁴⁷ Susan Pedersen, *Family, Dependence, and the Origins of the Welfare State : Britain and France 1914-1945*, *op.cit.*

⁴⁸ Danièle Fraboulet, *Les organisations patronales de la métallurgie : acteurs, stratégies et pratiques durant le premier XXe siècle*, habilitation à diriger des recherches, Université Paris VIII, 2004 ; Danièle Fraboulet, *Quand les patrons s'organisent. Stratégies et pratiques de l'Union des industries métallurgiques et minières, 1901-1950*, Villeneuve d'Asq, Presses universitaires du Septentrion, 2008.

⁴⁹ Michel Dreyfus, Michèle Ruffat, Vincent Viet, Danièle Voldman, en collaboration avec Bruno Valat (dir.), *Se protéger, être protégé. Une histoire des assurances sociales en France*, Rennes, PUR, 2006.

sacrifices. Cela reste également deux mondes avec des logiques très différentes : la nécessité de gérer une petite élève de sixième ayant fait pipi sous elle, le premier jour de mon retour en classe, après le stage à l'IHTP, m'avait ainsi rapidement remis les pieds sur terre ! Je saisis donc combien disposer du temps précieux pour me consacrer quasi-exclusivement à mon projet doctoral constitue une chance exceptionnelle. Et si, je ne le sais alors pas encore, je n'enseignerai plus dans le secondaire, cette expérience auprès des élèves m'a bien préparé à ce qui va constituer ma principale activité enseignante au cours des années suivantes, la gestion de groupes de TD de première et deuxième années ou, pour le dire autrement, de jeunes étudiants fraîchement sortis du lycée.

La recherche doctorale sur la politique familiale sous Vichy : de nouveaux apports pour ma démarche

Mon analyse s'enrichit des apports du renouveau de l'histoire des populations. La lecture des travaux de Paul-André Rosental sur les politiques de population puis l'approche interactionniste du groupe ESOPP qu'il dirige vont en effet considérablement influencer mon travail doctoral. En prenant comme cible d'étude l'action familiale, je souhaite en effet axer ma réflexion sur l'histoire des politiques qui visent à la fois à modeler la population et à transformer la société en prenant comme référence la famille. L'étude de ces politiques dans cette nouvelle sphère d'action publique paraît en effet essentielle à la compréhension des modifications sociales. Or le renouvellement des problématiques de l'histoire des populations a mis en évidence, comme le montre bien Paul-André Rosental dans un article fondateur⁵¹, le caractère construit de toute population conçue comme « le produit d'une fabrication politique et juridique⁵² ». L'histoire des populations va ainsi inviter à s'interroger sur la définition juridique de la famille, devenue référentielle d'action publique : "légitime" ou naturelle, française ou étrangère, couple avec un, deux ou trois enfants au minimum – ces différentes conceptions constituant des enjeux idéologiques fondamentaux, en particulier sous Vichy. La question de la construction politique de la population par la famille est également essentielle : quel modèle familial privilégie-t-on pour assurer la croissance démographique, les familles "restreintes" ou les familles nombreuses ? Cependant les modifications de la population ne

⁵⁰ Timothy B. Smith, *Creating the Welfare State in France, 1880-1940*, Montréal, Mc Gill-Queen's University Press, 2003.

⁵¹ Paul-André Rosental, « Pour une histoire politique des populations », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 61, 1, 2006, n° thématique « Histoire politique des populations », p.7-29.

semblent pas pouvoir se réduire aux volontés d'un Etat soucieux d'assurer sa puissance. Alors que la démographie historique pense la population comme une entité passive sur laquelle des forces politiques extérieures agissent directement, l'histoire de la population va se démarquer nettement de cette posture en faisant de la population un objet construit et façonné en permanence par l'organisation sociale. « On raisonne alors moins, comme le propose Paul-André Rosental, en termes d'action extérieure que d'interaction ; on met davantage l'accent sur la création continue des sociétés par elles-mêmes que sur un environnement exogène ⁵³ ». De ce principe, il résulte qu'une histoire des politiques familiales stricto sensu ou des institutions étatiques ne permet pas à elle seule de saisir la réalité des actions touchant la population. Il s'agit plutôt de placer au centre de l'analyse les interactions qui fabriquent réellement la société en continu : interactions entre l'Etat et des groupes sociaux ou des institutions – qu'elles soient privées (associations, Eglise, entreprises, caisses de compensation) ou interviennent à des échelles infranationales (municipalités) – capables de renforcer les mesures officielles, de s'opposer à la politique publique, voire même de la façonner ou d'en transformer l'application sur le terrain. Dans ce domaine, dans son ouvrage très stimulant sur *L'intelligence démographique*, Paul-André Rosental montre le rôle du lobby nataliste de l'Alliance nationale contre la dépopulation. Il met en évidence combien l'influence de ce mouvement, avec la nomination de ses dirigeants à des postes clés, a été importante à l'échelon central sous Vichy – permettant aussi le renforcement de la position institutionnelle de l'Alliance nationale qui va contrôler le département Population de la Fondation Alexis Carrel (les natalistes parviennent en outre à faire inscrire les problèmes démographiques dans les programmes scolaires de l'enseignement secondaire⁵⁴). Cette approche interactionniste pour expliquer l'auto-construction des sociétés par elles-mêmes et le rôle des groupes para-étatiques ou privés dans la sphère publique en matière de politiques sociales ou de l'hygiène publique est centrale dans le groupe ESOPP (Etudes sociales et politiques des populations, de la protection et de la santé), créé en 2005 par Paul-André Rosental au sein du CRH-EHESS – groupe dont je vais de me rapprocher pour assister à son séminaire, avant de l'intégrer en 2008 et de contribuer activement à ses activités.

⁵² *Ibid.*, p.20.

⁵³ *Ibid.*, p.24.

⁵⁴ Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.

Je me nourris également de l'approche socio-historique pour aborder l'Etat en action et dans toute sa complexité⁵⁵. Selon cette approche il faut ouvrir « la boîte noire » de l'Etat et l'appréhender « à travers ses pratiques, figures et usages concrets ». Cela signifie que l'Etat ne peut être conçu comme une entité globale mais doit être considéré comme un système organisationnel composé d'acteurs, individuels et collectifs. Dans leurs travaux sur la Troisième République, Bruno Dumons et Gilles Pollet ont bien mis en évidence l'importance des relations entre ces acteurs à l'intérieur de l'Etat⁵⁶. Ainsi, par ces interrelations, ils sont susceptibles de jouer un rôle politique central dans l'élaboration de l'action publique et dans son application, même s'ils sont situés à une place apparemment périphérique dans l'appareil d'Etat (comme les agents déconcentrés)⁵⁷. Cette question semble particulièrement pertinente pour analyser un système autoritaire où l'administration sort de son strict rôle d'exécutant pour mener une action très politique. Insister sur l'étude de la structuration interne de l'Etat implique également de saisir ses forces et limites intrinsèques tant dans la place politique accordée à la question familiale que dans les relations entre les différents ministères agissant dans cette sphère. L'étude de cette action publique dans ses pratiques concrètes doit ainsi envisager les écarts avec les lignes politiques ministérielles ou les dispositions officielles⁵⁸. Ces nouvelles approches paraissent particulièrement pertinentes pour interroger l'Etat vichyste en action. Poser la question de la réalisation des projets étatiques semble en effet nécessaire pour saisir l'activité d'un Etat dont le gouvernement a fait de la Famille l'un des principaux piliers de sa « rénovation nationale » et a multiplié les promesses familiales. Les discours officiels annoncent ainsi une politique qui doit, par la politique familiale, transformer la société – jusqu'à faire de la famille la médiation exclusive entre l'Etat et les individus –, augmenter la population et en modifier les "mœurs". L'analyse des limites à l'action publique

⁵⁵ Les enjeux de l'Etat républicain en action ont été bien mis en évidence par la sociologie politique et les sciences politiques. Voir Bruno Jobert, Pierre Muller, *l'Etat en action. Politiques publiques et corporatisme*, Paris, PUF, 1987.

⁵⁶ Bruno Dumons et Gilles Pollet, « Espaces politiques et gouvernements municipaux dans la France de la Troisième République. Eclairage sur la sociogenèse de l'Etat contemporain », *Politix*, année 2001, volume 14, n°53, p.17. Voir également Bruno Payre, Gilles Pollet, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, volume 55, n°1, 2005, p.133-154.

⁵⁷ Voir notamment Bruno Jobert, « L'Etat en action. L'apport des politiques publiques », *Revue française de science politique*, année 1985, volume 35, n°4, p.681.

⁵⁸ Sarah Vanessa Losego et Raphael Lutz dans une approche micro-analytique ont bien mis en évidence les apports d'une analyse de ces pratiques concrètes de l'action publique en matière de naturalisations. Voir Raphael Lutz, Sarah Losego Vanessa, « Pratiques de naturalisation. Le cas du bassin industriel de Longwy (1946-1990) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 61, 1, 2006, p.135-162.

est en outre indispensable à la compréhension d'un régime autoritaire où l'Etat semble *a priori* tout puissant : Pétain détient les "pleins pouvoirs", les garde-fous démocratiques ont été suspendus, les confédérations syndicales dissoutes, les libertés des collectivités locales supprimées et tous les échelons administratifs sont théoriquement sensés relayer les décisions de l'exécutif, selon un mode pyramidal, de l'administration centrale aux secrétaires de mairie.

La lecture des travaux de Michel Chauvière, sociologue, directeur de recherche au CNRS, puis les nombreux échanges avec celui-ci jusqu'à la publication de la thèse, m'apportent de nombreux éclairages sur la façon d'appréhender l'histoire des associations familiales. Les travaux de la sociologie historique me permettent en effet de mieux envisager le rôle des groupes privés dans la constitution et la transformation d'un familialisme pluriel avec des intérêts familiaux, tantôt convergents comme la volonté d'une reconnaissance officielle de la famille auprès des pouvoirs publics, tantôt divergents, sur le positionnement confessionnel ou laïc, sur le modèle politique à défendre, ou des publics-cibles – l'action familiale doit-elle être universelle ou développer une approche sectorielle des familles en fonction du nombre d'enfants ou des groupes sociaux auxquels elles appartiennent. L'histoire des associations familiales est renouvelée par les études du Groupement pour la recherche sur les mouvements familiaux (GRMF) créé en 1982 par Michel Chauvière et Bruno Duriez. Le GRMF s'intéresse aux associations héritières de l'action catholique spécialisée – le Mouvement populaire des familles et le Mouvement familial rural notamment – qui ont mené à partir des années 1940 une intervention spécifique pour chaque milieu social⁵⁹. Ces travaux ont permis une connaissance précise de la naissance de ces mouvements et de leur organe de presse tournés vers les milieux populaires mais aussi de comprendre leurs logiques et modalités d'actions⁶⁰. L'approche est nationale, parfois régionale⁶¹, rarement locale. Cette entreprise scientifique est

⁵⁹ La méthode utilisée par cette association est novatrice en regroupant trois types d'acteurs : les anciens membres de ces mouvements soucieux d'apporter leur témoignage, des groupements actuels issus de ces mouvements-souches (ADMR, Familles rurales...) et des chercheurs intéressés.

⁶⁰ Michel Chauvière et Bruno Duriez (dir.), « Les mouvements familiaux populaires et ruraux, naissance, développement, mutations. 1939/1955 », *Les Cahiers du GRMF*, n°1, 1983 ; L. Guréy (dir.), « Monde ouvrier. Une presse libre pour des temps difficiles », *les Cahiers du GRMF*, n°4, 1986 ; Chauvière Michel (dir.), « L'action familiale ouvrière et la politique de Vichy », *Les Cahiers du GRMF*, n°3, 1985.

⁶¹ Duriez Bruno (dir.), « Vingt ans de luttes ouvrières et familiales. 1940-1960. Le MPF dans le Nord/Pas-de-Calais. Espoirs et réalisations », in : *Les Cahiers du GRMF*, n°5, 1988. Dermenjian G. (dir.), « Dans le combat ouvrier. Le Mouvement populaire des familles dans les Bouches-du-Rhône, 1941-1951 », in : *Les Cahiers du GRMF*, n°13, 2004.

rendue toutefois difficile, comme le reconnaît lui-même Michel Chauvière⁶², par le fort militantisme des différents témoins. Les travaux de Michel Chauvière (dont certains menés en collaboration avec Virginie Bussat⁶³) ont quant à eux mis en évidence les "intérêts familiaux" qui fédèrent les mobilisations sociales autour de la famille sous la Troisième République et leurs revendications d'une légitimation de la question familiale par l'Etat⁶⁴. Ils ont également bien analysé les enjeux de cette institutionnalisation réalisée par Vichy avec la loi Gounot sur les associations semi-publiques et les modalités de sa reconduction sous la République⁶⁵. Dans une approche de sociologie historique, Rémi Lenoir a quant à lui cherché à réaliser une histoire du familialisme dont il situe l'apogée de la fin des années 1930 au début des années 1950⁶⁶. Il tend à démontrer que la politique de Vichy est largement influencée par les tenants du catholicisme social dont la conception politique de la famille comme pilier de « l'ordre nouveau » et de la « restauration nationale » devient la doctrine officielle du nouveau régime. Mais cette démonstration, qui tend surtout à conforter l'idée d'un « familialisme d'Eglise », En outre, elle ne permet pas de saisir les luttes d'influence entre les différentes tendances du mouvement familial et le rôle spécifique joué par l'Alliance nationale contre la dépopulation, bien analysée par Paul-André Rosental, qui montre aussi le renforcement des natalistes sous Vichy⁶⁷.

⁶² « Tout militant a la conviction de sa cause, c'est ce qui fait sa force, les militants familiaux y ajoutent souvent une mystique familiale, tout droit sortie des enseignements de l'Eglise. Et bon nombre de ceux que nous avons croisés au sein du GRMF y ajoutent une foi aussi indéfectible dans la classe ouvrière. Face à de telles certitudes, il n'est assurément pas facile de faire œuvre d'historien. » Chauvière Michel, « Mobilisation familiale et intérêts familiaux », in : Chauvière Michel et Sassier Monique et alii. *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Dunod, Paris, 2000, p. 76.

⁶³ Virginie Bussat et Michel Chauvière, *Le périmètre du familial dans l'action publique : enjeux et variation d'une entreprise de codification. 1939-1999*, Paris, Ministère de la justice, GIP : mission de recherche droit et justice, CNRS-GAPP, 1999. Virginie Bussat, Michel Chauvière, *Famille et codification : le périmètre du familial dans la production des normes*, Paris, Mission de recherche « Droit et Justice », la Documentation française, 2000.

⁶⁴ Michel Chauvière, « Mobilisation familiale et intérêts familiaux », dans Michel Chauvière et Monique Sassier et alii., *Les implicites de la politique familiale. Approches historiques, juridiques et politiques*, Dunod, Paris, 2000, p. 75-86.

⁶⁵ Michel Chauvière, « Le Commissariat général à la famille sous Vichy. Légitimation et organisation publique/privée du champ familial », dans Martine Kaluszynski, Sophie Wahnish (dir.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'harmattan, coll. Logiques politiques, 1998, p.321-339. Voir également l'ouvrage collectif sous la direction de Michel Chauvière, *Les Mouvements familiaux et leur institution en France. Anthologie historique et sociale*, Cahier d'histoire de la Sécurité sociale, Comité d'histoire de la Sécurité sociale, n°3, 2006.

⁶⁶ Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil, coll. Liber, 2003.

⁶⁷ Paul-André Rosental, *L'intelligence démographique. Sciences et politiques des populations en France (1930-1960)*, Paris, Odile Jacob, 2003.

Mon travail consiste également à étudier les stratégies d'action et de développement des institutions de la famille en termes de réseaux et de territoires. Cela passe par la prise en compte des réseaux d'organisations en constitution sous Vichy, leur conduite d'actions communes, leur inscription territoriale et le partage de membres ou de représentants entre ces diverses institutions. Cela doit également se traduire par une analyse précise des stratégies propres à chaque organisation et au sein même de chacune d'entre elles, des tactiques spécifiques à leurs différents organismes locaux. Je m'intéresse en particulier à trois grands types d'institutions territoriales, publiques ou privées, intervenant dans le champ familial sous Vichy : les délégations régionales à la famille, les centres départementaux de coordination et d'action des mouvements familiaux et les caisses de compensation des allocations familiales. Il s'agit d'abord d'envisager les formes spécifiques que prennent leurs différents réseaux en fonction des objectifs poursuivis par chacune de ces instances et des réalités locales. Je m'intéresse dans cette perspective aux apports des sociologues Luc Boltanski et Pierre-Paul Zalio pour l'analyse des réseaux sociaux mais aussi aux usages que peuvent en faire les historiens selon les conseils de la chercheuse Claire Lemerrier⁶⁸. Le rôle des liens individuels ou « interrelationnels » doit être mis particulièrement en évidence : la multiplication des prises de contacts des délégués régionaux à la famille, les relations nouées par les présidents des centres de coordination ou les nouveaux liens tissés par les secrétaires-généralistes des caisses de compensation peuvent être analysés en termes de « capital social⁶⁹ » ou de « multipositionnalité⁷⁰ », notions empruntées à l'analyse des réseaux sociaux. Étudié comme un construit social depuis l'article fameux de Marcel Roncayolo⁷¹, le territoire apparaît quant à lui comme un bon analyseur des stratégies organisationnelles et des espaces sociaux⁷². Comment le territoire est-il construit ? Quels en sont les acteurs ? Pour quels objectifs et selon

⁶⁸ Voir sur l'utilisation de notions empruntées à l'analyse de réseaux, Claire Lemerrier, « Analyse de réseaux en histoire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 52-2, avril-juin 2005, p.88-112.

⁶⁹ Pierre-Paul Zalio, « Un monde patronal régional dans les années 1930. Une perspective configurationnelle », dans Bernard Convert (dir.), *Repenser le marché*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 137-176.

⁷⁰ Luc Boltanski, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitus de classe », *Revue française de sociologie*, janvier-mars 1973, pp. 3-26

⁷¹ Marcel Roncayolo, « Territoire et territorialité », *Territoires*, n°1 et 2, Laboratoire de sciences sociales, ENS, 1981 et 1985. Le premier est repris dans Marcel Roncayolo, *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 1990, chapitre 9.

⁷² Les changements de focale mettront en évidence ces différents espaces sociaux. Comme le souligne en effet Bernard Lepetit, « la vertu de dépaysement de la micro-histoire ne tient qu'à la force d'identifier les systèmes de contextes dans lesquels s'inscrivent les jeux sociaux. L'ambition de cette cartographie dynamique est de repérer et de dessiner, dans leur variété, un ensemble de cartes qui correspondent à autant de territoires sociaux ». Bernard Lepetit, « De l'échelle en histoire », dans Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, op. cit., p. 81.

quels intérêts ? Deux types de construction doivent être distingués : la première, exogène, est une délimitation politico-administrative instituée par l'Etat qui s'appliquera notamment aux territoires des organes déconcentrés de l'administration familiale. Même institués, ces territoires doivent être concrètement maîtrisés pour que les décisions s'appliquent à leurs différentes composantes et aux diverses échelles. La seconde, endogène, doit être analysée en termes d'appropriation par les acteurs locaux de la sphère privée. On parle en ce cas plutôt de territoires « instituants⁷³ ». Ceux-ci se fabriquent selon leur temporalité propre. Il s'agit traditionnellement d'un processus qui s'inscrit dans un temps long : les associations familiales et les caisses de compensation se sont ainsi appropriées progressivement leurs territoires d'action au cours de l'entre-deux-guerres, parfois au prix d'importantes rivalités. Les recompositions territoriales des années 1940 s'insèrent dans un temps beaucoup plus court, dont le rythme est imposé par la politique publique de Vichy. Ainsi les nouvelles institutions privées auxquelles l'Etat a conféré un rôle parapublic, que ce soient les caisses de compensation (agricoles ou des travailleurs indépendants) ou les centres de coordination et d'action des mouvements familiaux, doivent très rapidement "inventer" un territoire et le contrôler pour être le plus tôt possible efficaces. Les circonstances de l'Occupation et la division des départements, espaces traditionnels de fonctionnement, par la ligne de démarcation rendent la tâche particulièrement difficile. Je me suis tourné vers la sociologie des organisations pour questionner la solidarité des institutions locales mises en réseau face au national. J'ai d'abord mené une étude sous l'angle des actions originales entreprises sous Vichy caractéristiques de ce niveau local nées d'expériences et de réseaux "spontanés" entre centres de coordination des mouvements familiaux, caisses de compensation, préfets, inspections de l'Education nationale etc.⁷⁴ : les acteurs locaux seraient-ils les plus à même d'agir sur la population (en raison d'approches de proximité, du quotidien, du pragmatisme...) ?⁷⁵ J'ai ensuite mené l'analyse au prisme des solidarités et interdépendances

⁷³ Sur les questions d'appropriation territoriale et la place qu'y tient l'histoire, voir l'ouvrage collectif sous la direction d'Annie Bleton-Ruget, Benoît Caritey et Françoise Fortunet, *Producteurs de territoires. Conjonctures, acteurs, institutions, XIX^{ème}- XX^{ème} siècles*, EUD, coll. Territoires contemporains, Cahiers de l'IHC, n°7, 2003, notamment les approches conceptuelles présentées par Annie Ruget (p.9-12).

⁷⁴ Michel Chauvière a été l'un des premiers chercheurs à s'intéresser à ces actions spécifiques combinant des acteurs hétérogènes dans le domaine de l'enfance inadaptée. Michel Chauvière, *Enfance inadaptée : l'héritage de Vichy*, Paris, éditions ouvrières, 1980, réédit. 1987.

⁷⁵ Il s'agira ici d'interroger la capacité d'innovation des acteurs locaux, en matière d'action familiale, sous l'Occupation. Cette posture est différente de celle d'Albert Mabileau qui aborde l'analyse de son « système local » par un regard stato-centré. Dans son approche dichotomique, Albert Mabileau désigne la résistance à

singulières que la poursuite d'intérêts communs propres à leur échelle d'intervention donnerait aux institutions et réseaux locaux impliqués dans le champ d'action familiale sous Vichy : ces acteurs « engagés dans le même jeu⁷⁶ » seraient alors susceptibles de "résister" aux organisations centrales, tant étatiques que privées. La question de ces cohérences locales a bien été mise en évidence par Michel Crozier et Jean-Claude Thoenig qui ont travaillé sur le système politico-administratif départemental français de 1965 à 1974 : ils ont montré combien était importante face au système central l'appartenance à « un système qui a d'autres formes de coordination qui sont, elles, à demi-conscientes mais d'autant plus efficaces⁷⁷ ». Cela me permet d'examiner sous l'Occupation quelles marges de manœuvre engendrent ces interactions continues et ces solidarités horizontales entre les institutions locales qui interviennent dans la sphère familiale⁷⁸. Les apports de la sociologie des organisations de Michel Crozier et Erhard Friedberg⁷⁹ mettant en avant les stratégies des individus, groupes ou acteurs institutionnels en fonction de leurs intérêts propres me permettent de comprendre l'action publique en pratiques, dans toute sa complexité et à diverses échelles. Je suis convaincu qu'il faut s'interroger sur la marge de manœuvre dont disposent des individus, groupes ou institutions pour évaluer les degrés d'initiatives, les conflits ou les logiques partenariales en fonction d'objectifs spécifiques. J'envisage l'action publique comme un champ configurationnel où interagissent des acteurs individuels et institutionnels publics, parapublics et privés. Pour expérimenter cette approche dans le cadre de mes régions d'étude, je construis, à partir de mes diverses sources, une base des individus et institutions (à partir du questionnaire de base de données 4D).

l'échelon central sous les termes de « local en antithèse ». Mabileau Albert (dir.), *À la recherche du local*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, 1993, p.8 et p.15.

⁷⁶ Michel Crozier, Jean-Claude Thoenig, « La régulation des systèmes organisés complexes. Le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue Française de Sociologie*, XVI, 1975 et Michel Crozier (dir.), *À quoi sert la sociologie des organisations ? Vers un nouveau raisonnement pour l'action*, tome 2, Paris, Seli Arslan, 2000, p. 118-158, p. 122. Dans le même sens, il faudra aussi s'interroger sur les éventuelles continuités sous Vichy avec le modèle d'administration territoriale républicaine dont les mécanismes ont été mis en évidence par Pierre Grémion dans *le pouvoir périphérique*. Il se caractérise par « un processus de légitimation croisée : une légitimation de l'action de l'Etat par les notables et une légitimation des notables par l'Etat fondent la permanence d'un pouvoir notabiliaire démocratique dans une société non traditionnelle » (Grémion Pierre, *Le pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976, p.341). Nous verrons que le rôle des notables dans l'administration territoriale vichyste est loin d'être négligeable.

⁷⁷ *Ibid.*

⁷⁸ Le fruit de ces interactions est désigné par la sociologie des organisations comme des « systèmes de réseaux organisationnels ».

⁷⁹ Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'Acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, 1981.

En s'attachant à un niveau d'échelle peu mobilisé jusque-là, celui du local, ce travail doctoral, soutenu à l'Université de Bourgogne en 2008, a donc montré comment la politique de la famille – aux réalisations bien plus modestes que les objectifs affichés – s'est construite dans un compromis permanent entre les divers échelons administratifs et politiques nationaux et locaux, compromis fait d'adaptation et de création mutuelle entre acteurs publics et privés (associations et lobbies, entreprises, caisses de compensation des allocations familiales, Eglise), et ce malgré une volonté affichée d'affirmation étatique de la part du régime. Empruntant aux méthodes de la sociologie contemporaine de l'action publique, cette recherche s'est ainsi davantage intéressée à la façon dont l'Etat agit dans la société que sur cette dernière. Cette thèse montre également qu'en faisant pour la première fois de la famille le référentiel explicite d'une politique publique à finalités sociales et démographique, Vichy constitue, malgré ses maigres réalisations, une étape majeure dans le long processus de « familialisation » des politiques publiques commencé au lendemain de la Première Guerre mondiale et prolongé jusqu'à nos jours. La politique familiale devient ainsi une politique sociale spécifique, détachée notamment de l'action sociale. Même si sous Vichy apparaît la difficulté à définir un périmètre d'action familiale, en raison de la proximité avec d'autres politiques à finalités sociales.

Histoire de la société sous Vichy et gouvernement des corps

Cette thèse est prolongée par divers travaux sur la période de l'Occupation. Il s'agit moins d'un programme de recherche cohérent qu'une réponse à des sollicitations scientifiques spécifiques ou à des appels à communication. Ces travaux n'en constituent pas moins l'occasion de contribuer au renouvellement de l'historiographie de la période. Invité à participer à un dossier sur l'histoire des notables pour la *revue@politique*, j'ai ainsi mené une analyse des autres lieux du politique sous Vichy ou la façon dont des causes présentées comme traditionnellement apolitiques (comme l'humanitaire d'urgence⁸⁰ ou l'action familiale) sont investis par le politique ou se politisent dans le cadre des grands chantiers de la Révolution nationale. Il est ainsi intéressant de montrer dans cette perspective l'émergence de

personnalités qui deviennent les nouveaux notables de la période en s'appuyant sur des domaines fortement valorisés par l'Etat autoritaire de Vichy ; elles entrent alors en concurrence avec les élites locales traditionnelles. D'autres choisissent de jouer sur les différents tableaux, du système notabiliaire hérité de la Troisième République aux nouveaux champs d'intervention⁸¹. Une telle approche, qui s'inscrit au croisement d'une histoire de la politisation⁸², en particulier « d'éléments initialement considérés comme extérieurs à l'univers politique »⁸³ et d'une histoire du personnel politique contribue au renouvellement des études de ce champ d'action⁸⁴. D'autres publications ont porté sur les modalités d'action de l'Etat vichyste dans le cadre de nouveaux territoires administratifs⁸⁵. Mes travaux sur la société lyonnaise sous l'Occupation, au prisme de nouveaux acteurs politico-administratifs⁸⁶ et plus largement sur le fonctionnement du régime de Vichy, ont également conduit à contribuer aux expositions du Centre d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon (conférence sur « Les femme sous Vichy » à l'occasion de l'exposition « Pour vous mesdames ! La mode en temps de guerre » en 2014 et participation au conseil scientifique et au catalogue de l'exposition « Les jours sans. Alimentation et pénurie en temps de guerre » en 2016-2017).

Mon attention s'est surtout centrée sur la façon dont les pouvoirs publics envisagent le gouvernement des corps durant les années 1940. Sollicité par l'historien Laurent Joly, chargé de recherche au CNRS, pour contribuer à un ouvrage collectif sur la délation sous l'Occupation, j'ai proposé à Fabrice Cahen, alors doctorant à l'INED et à l'EHESS dans le cadre de la préparation d'une thèse sur la lutte contre l'avortement, de mener un travail

⁸⁰ Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire sous Vichy*, Paris, PUF, 2013.

⁸¹ Christophe Capuano, « Usages et stratégies notabiliaires en régime autoritaire ? Le cas du régime de Vichy », *Histoire@Politique*, n° 25, janvier-avril 2015.

⁸² Lionel Arnaud, Christine Guionnet (dir.), *Les frontières du politique. Enquête sur les processus de politisation et de dépolitisation*, Rennes, PUR, 2005 ; Benoît Caritey et Serge Wolikow (dir.), « Les autres lieux du politique, éléments de topographie », *Territoires contemporains, nouvelle série, 1*, juin 2008.

⁸³ Lionel Arnaud, Christine Guionnet (dir.), *Les frontières du politique, op. cit.* p. 18.

⁸⁴ Michel Offerlé, *La profession politique (XIX^e-XX^e siècles)*, Paris, Belin, 1999 ; Olivier Wiewiorka, *Les orphelins de la République, destinées des députés et sénateurs français (1940-1945)*, Paris, Seuil, 2001 ; Gilles Le Béguet, Denis Peschanski (dir.), *Les élites locales dans la tourmente, du Front populaire aux années cinquante*, Paris, CNRS, 2000 ; Yves Durand, « Les notables », dans Jean-Pierre Azéma et François Bédarida (dir.), *Vichy et les Français*, Paris, Fayard, 1992, p. 371-381.

⁸⁵ Christophe Capuano, « Espaces régionaux et régime de Vichy de 1940 à 1944 : entre politique publique et dynamiques locales. Vers de nouvelles modalités d'administration des espaces locaux », dans Pierre Allorant, Yann Delbrel et Philippe Tanchoux (dir.), *France occupante, France occupée : le gouvernement du territoire en temps de crise*, Orléans, Presses universitaires d'Orléans, 2008, p.267-283.

conjoint sur la question de la dénonciation des mœurs. Nous avons choisi d'utiliser des sources originales, difficiles d'accès et de traitement mais dont l'exploitation se révèle très riche : les lettres de délation en matière d'avortement, complétées par des sources notamment policières et judiciaires. À travers cet objet nous avons voulu tous les deux explorer les liens entre les injonctions générales du pouvoir incitant à la délation et l'accomplissement d'un geste individuel, peu conforme aux usages socialement légitimes. Nous avons fait le constat de l'impossibilité de déconnecter les faits singuliers de délation du système institutionnel au sein duquel ils ont lieu. Pour mener notre recherche, notre démarche a alors consisté à envisager de manière « configurationnelle » l'ensemble formé par les différents acteurs (le/la dénonciateur/trice, le/la dénoncé/e, les acteurs institutionnels impliqués). Nous avons donc construit un modèle d'analyse permettant de lier plusieurs ordres de réalité, à savoir les dispositifs juridico-administratifs engagés dans la répression, les agents sociaux amenés à y contribuer, ainsi que les responsables publics sollicitant cette contribution. Nous avons notamment mis au jour l'importance de l'instrumentalisation de la délation par la population qui tente d'utiliser les pouvoirs publics comme modes de régulation des affaires privées (avec des ressorts comme la vengeance ou la jalousie) ou internes à la communauté dans des circonstances particulières (par exemple au moment de l'épuration)⁸⁷. Cela nous a amenés à nous questionner, dans un second papier, sur la persistance de ces pratiques après Vichy, l'apogée de la répression anti-avortement ayant lieu dans l'immédiat après-guerre (en 1946). Au-delà d'une simple approche dialectique en termes de ruptures et continuités, nous avons voulu mettre aux jours les logiques à l'œuvre dans leur complexité. Nous avons ainsi montré la combinaison entre la persistance d'un investissement policier exceptionnel, passant par des processus de spécialisation technico-fonctionnelle et un climat social particulier de l'après-guerre propice à faciliter le travail des autorités (au sein duquel le rôle de la délation est encore central)⁸⁸.

⁸⁶ Christophe Capuano, « Le quotidien des Lyonnais au prisme des rapports d'un haut-fonctionnaire de Vichy, Georges de la Grandière », dans Isabelle Buelzingsloewen (von), Laurent Douzou, Hervé Joly et alii (dir.), *Lyon dans la Seconde Guerre mondiale*, Rennes, PUR, p. 319-330.

⁸⁷ Fabrice Cahen et Christophe Capuano, « Vichy et la dénonciation « vertueuse ». L'institutionnalisation de la délation en matière d'avortement et de déviations morales », in Laurent Joly (dir.), *La délation sous l'Occupation*, Paris, Perrin, 2012, p. 194-224.

⁸⁸ Fabrice Cahen et Christophe Capuano, « Une guerre inachevée ? La poursuite de la répression anti-avortement après Vichy (France, 1940-1944) », *Vingtième siècle. Revue d'histoire, Vingtième siècle*, n° 111, juillet-septembre 2011, p. 119-131. Ces deux contributions ont par ailleurs été intégrées sous une forme remaniée dans l'ouvrage issu de la thèse de Fabrice Cahen, *Gouverner les mœurs. La lutte contre l'avortement en France (1890-1950)*, Paris, Ined éditions, coll « Etudes et enquêtes historiques », 2016.

III - Les politiques familiales et natalistes dans une perspective transnationale

À la suite de ma soutenance de thèse, j'envisage sur les conseils de Paul-André Rosental, directeur d'études à l'EHESS, d'élargir mon champ d'étude au rôle transnational d'institutions privées dans la construction de politiques familiales et natalistes en Europe. Il m'invite à présenter un dossier et un projet à l'un des deux postes de chercheur post-doctorant proposés et financés par l'EHESS. Je suis retenu pour une année post-doctorale en 2008/2009 au sein de l'Ecole grâce à un projet qui s'insère dans les deux axes transversaux du Centre de recherches historiques (CRH), le transnational et le genre. Il porte sur « L' "internationale familialiste" et ses réseaux en Europe occidentale de la fin des années 1920 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Une analyse morphologique ». La genèse de l'Etat-providence en Europe occidentale, dont la politique familiale constitue une composante essentielle, a principalement été étudiée sous l'angle comparatiste, avec de manière sous-jacente, la volonté d'analyser et de mettre en évidence des divergences entre pays. Mon approche, qui s'insère dans les problématiques nouvelles de l'histoire des populations, entend quant à elle poser la question d'une construction par le transnational de ces dispositifs de protection sociale.

Les réseaux associatifs transnationaux et la construction des politiques familiales et natalistes

Il s'agit d'évaluer le rôle des mobilisations transnationales de défense des familles dans la structuration des politiques sociales en Europe. Mon travail doit contribuer à explorer la genèse de l'Etat-providence par l'analyse de ces mobilisations transnationales. En effet, une entrée historienne par le transnational permet à la fois de clarifier, au-delà des différences entre nations, les processus et dispositifs communs aux pays d'Europe mais aussi d'éclairer sous un nouveau jour la place des spécificités nationales dans la mise en œuvre de ces politiques sociales⁸⁹. Dans cette perspective, l'approche transnationale n'est pas substitutive mais complémentaire à l'approche comparatiste. Comme le souligne Pierre-Yves Saunier, les travaux qui adoptent une perspective transnationale « étudient les circulations et les

⁸⁹ Cf. la synthèse historiographique de Christophe Conrad, « Les États-providence en comparaison. État des approches en sciences sociales et en histoire », *Histoire et sociétés. Revue européenne d'histoire sociale*, n°6, août 2003, p.90-98 ; Christophe Conrad, « Wollfahrtsstaaten im Vergleich: historische und sozialwissenschaftliche Ansätze », in Heinz-Gerard Haupt und Jürgen Kocka (ed.), *Geschichte und Vergleich*, Frankfurt-New-York, 1996, p.155-180.

connections qui traversent, confrontent, s'accommodent ou subvertissent les isomorphismes que les Etats tentent de mettre en place à compter du tournant des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles »⁹⁰. Je m'attache à une définition du transnational inspirée de celle présentée par Daniel T. Rodgers dans son ouvrage *Atlantic Crossing. Social Politics in a Progressive Age*⁹¹, comme un espace où les individus de différentes nationalités circulent, se rencontrent, échangent des idées, regardent les réformes et expériences dans un autre pays, reviennent et les adoptent ou les transforment. L'accent porte davantage sur les relations entre les individus et entre les organisations, tant publiques que privées, qu'entre les Etats, même si les pratiques du transnational n'excluent pas pour autant des références à la nation tant dans les échanges que dans les points de vue défendus.

C'est désormais la comparaison en train de se faire qui est placée au centre des interrogations⁹². Marqué par ce nouveau champ historiographique, mon projet est de mener une histoire croisée ou connectée⁹³ car elle me semble essentielle pour saisir la dialectique à laquelle sont confrontées, pour la période actuelle, toutes les démarches comparées qu'elles émanent de la sociologie ou de l'économie : comment faire sens à la fois d'une grande similarité globale dans les dispositifs de protection sociale et d'une infinie variété dans leurs modalités précises ? Il faut alors analyser comment des modèles ont été promus au niveau international et expliquer pourquoi certaines « populations-cibles » ont été privilégiées par diverses organisations extra-étatiques (ou non-gouvernementales) et par tel ou tel Etat. Ces choix entraînent des segmentations sociales et sexuées. Les analyses en termes de genre notamment ont apporté de nouveaux outils pour distinguer les Etats-Providence « paternalistes » ou « maternalistes » en fonction des avantages accordés plutôt aux pères ou plutôt aux mères⁹⁴. Pour expliquer ces choix sans céder à la « tyrannie du national »⁹⁵, il

⁹⁰ Pierre-Yves Saunier, « Les régimes circulatoires du domaine social 1800-1940 : projets et ingénierie de la convergence et de la différence », *Genèses*, juin 2008, n°71, p.4.

⁹¹ Daniel T. Rodgers *Atlantic Crossing. Social Politics in a Progressive Age*, Cambridge (Mass.), The Belknap Press of Harvard University Press, 1998.

⁹² Michael Werner et Bénédicte Zimmerman, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », in *Le Genre humain*, Seuil, avril 2004, p.15-49.

⁹³ Caroline Douki et Philippe Minard (ed.), « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° spécial, 2007/5, n°54-55, p.19-20. L'histoire croisée insistera sur les croisements, qu'il s'agisse de la dimension historique des éléments croisés ou de l'histoire du croisement lui-même, l'histoire connectée mettra l'accent sur la mise en lumière des connexions plus ou moins masquées ou inaperçues jusqu'alors. Dans les deux cas, ce décentrement doit permettre de situer des acteurs, objets et pratiques effectivement comparables.

⁹⁴ Seth Koven et Sonya Michel (ed.), *Mothers of New World Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*, Londres, Routledge, 1993; Miriam Cohen and Michael Hanagan, « The Politics of Gender and the

semble indispensable d'appréhender l'adoption de ces modèles comme le fruit de rapports de force et d'interactions menés par-delà les frontières entre groupes de pression. C'est généralement dans le deuxième tiers du XX^{ème} siècle que ces choix sont scellés.

L'enjeu consiste ainsi à rendre intelligible le double visage – à la fois similaire dans ses mécanismes et très varié dans ses applications – de la protection sociale en Europe. Je choisis, dans la continuité de ma recherche doctorale, de centrer mon étude sur un pan constitutif fondamental de l'Etat-providence, l'action familiale. Les politiques familiales apparaissent en effet comme un champ d'étude particulièrement pertinent pour mesurer l'influence des débats internationaux et des organisations transnationales sur leurs mises en place, en particulier concernant le choix des publics ciblés. Inscrite dans une perspective historique, une analyse en termes de genre apparaît alors nécessaire pour éclairer la genèse des différenciations entre politiques familiales selon qu'elles visent les "ménages", entendus comme entité globale, les pères de familles, les mères ou les enfants. Cette approche doit en effet permettre d'éclairer comment des modèles ont été promus au niveau international et d'expliquer pourquoi certaines "cibles" ont été privilégiées par diverses organisations extra-étatiques (associations et groupes de pression) et par tel ou tel Etat. Pour expliquer ces choix sans céder à la tyrannie du national, il semble ainsi indispensable d'appréhender l'adoption de ces différents modèles comme le fruit de rapports de force et d'interactions menés par-delà les frontières entre groupes de pression. Sont impliqués dans ces débats, mais de façon très inégale d'un pays à l'autre, des groupes natalistes, des mouvements familialistes, des associations féministes, des organisations confessionnelles ou liées aux Églises.

C'est durant l'entre-deux-guerres que ces débats prennent une nouvelle dimension avec l'organisation de congrès internationaux, tandis que se mettent en place de manière concomitante les prémices de politiques de la famille et les premiers réseaux transnationaux de groupes de pression familialistes. Ces derniers recourent à toute une série de stratégies pour peser tant sur les législations nationales que sur les organisations internationales. Ils se rassemblent pour la première fois en 1927 dans un *Comité international pour la Vie et la*

Making of the Welfare State, 1900-1940 : A Comparative Perspective», *Journal of social History*, vol. 24, n°3, 1991, p.469-484.

⁹⁵ Je fais référence au modèle de la « tyrannie du national » proposé par Gérard Noiriel en matière de contrôle migratoire notamment. Gérard Noiriel, *La tyrannie du national. Le droit d'asile en Europe (1793-1993)*, Calmann-Lévy, Paris, 1991.

Famille, qui se veut une « sorte de Société des nations placées sur le terrain familial ⁹⁶». S'ouvre ainsi à la fin des années 1920 une période charnière qui s'étend jusqu'à la fin des années 1940, marquée à la fois par une montée en puissance des politiques familiales en Europe et la constitution de réseaux familialistes transnationaux – la guerre et le second-après guerre apparaissant comme un temps d'achèvement des dynamiques antérieures et le début d'une nouvelle configuration. Cette période constitue ainsi un terrain d'enquête chronologique tout à fait pertinent pour évaluer le rôle joué par ces réseaux dans la construction des politiques familiales et des modèles de Sécurité sociale. Aussi l'originalité de mon travail est double : elle se situe à la fois dans le choix d'une période-observatoire des principales transformations sociales de l'Europe occidentale et dans un nouveau champ de recherche, l'étude transnationale de la construction de l'Etat social.

Ce projet doit enfin répondre à un certain nombre de questions laissées en suspens dans ma thèse sur la politique familiale sous Vichy. Au cours de celle-ci j'ai en effet analysé, à différents niveaux, les réseaux des composantes du champ familial français mettant notamment à jour leurs liens avec leurs voisins européens. Or faute de pouvoir explorer ces connexions, il n'a pas été possible de reconstituer l'origine des projets discutés en France. À l'inverse, alors que j'ai pris conscience des tentatives de certains groupes de pression français d'imposer leur propre conception du familialisme et de l'action familiale sur la scène internationale, il a été difficile d'en mesurer les effets. Ces questionnements sont désormais au centre de mon travail.

Dans ce cadre, je m'interroge en premier lieu sur l'organisation de cette "internationale familialiste" et sur le fonctionnement de ses réseaux. Il s'agit d'abord d'analyser les modalités de ces regroupements qui font sortir les associations de leur cloisonnement national à la fin des années 1920. En effet, si les conséquences démographiques de la Première Guerre mondiale favorisent l'émergence d'une offensive « repopulatrice », la mise en place de réseaux transnationaux ne va pas de soi. D'abord parce que ces mouvements se sont construits sur des ressorts patriotiques, voire nationalistes et bellicistes qui apparaissent *a priori* antinomiques avec la revendication d'un internationalisme, fut-il celui des pères de familles nombreuses. Ces rapports de force entre internationalisme et patriotisme restent très vifs tout au long de la période. Ensuite, parce que ces associations sont le plus souvent divisées au sein

⁹⁶ Félix Veuille, *Neuvième Congrès national de la natalité*, Toulouse, 1927. Ce Comité regroupe des représentants de huit nations : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Hollande, Italie.

des différents pays. En France par exemple, aux côtés de *l'Alliance nationale contre la dépopulation* (créée par Jacques Bertillon en 1896) existent la ligue *Pour la Vie* (créée par Paul Bureau en 1916) ou la *Plus Grande Famille* (créée par Auguste Isaac en 1917). Un rapprochement à l'échelon national est effectué par la création d'un *Comité central des Ligues de familles nombreuses et de repopulation* remplacé à partir de 1920 par une *Fédération nationale des familles nombreuses* (dirigée par Auguste Isaac) et par l'organisation de Congrès nationaux de la natalité – auxquels participent les natalistes de *l'Alliance* qui font durant les années 1930 de plus en plus jeu commun avec les associations de familles nombreuses. Dernier obstacle aux liens transnationaux, des conceptions nationales très divergentes de la Famille et de l'action familiale. En Angleterre par exemple, c'est l'angle moralisateur qui est privilégié pour combattre le néomalthusianisme alors que l'argumentaire nataliste est très minoritaire jusque dans les années 1930. Il s'agit ainsi de reconstituer la genèse du *Comité international* et surtout le processus de création de ces réseaux, mettant à jour les compromis initiaux qui permettent aux associations familiales, malgré ces difficultés, de s'organiser au niveau international. Ces compromis sont analysés au sein même de chaque pays retenu afin de comparer, par nation, le degré d'adhésion des associations à l'idée d'une structure transnationale.

Il s'agit ensuite de réfléchir à la structuration de cette "internationale familialiste" et aux logiques qui la sous-tendent, afin d'en évaluer notamment la cohésion interne. Rassemblés autour d'intérêts communs – la défense de la famille et la promotion d'une politique familiale – des groupes de pression très divers peuvent se reconnaître dans cette entreprise, tout en défendant par ailleurs des thèses féministes, natalistes, eugénistes ou moralisatrices. Aussi j'aborde cette internationale comme une "nébuleuse" particulièrement mouvante. Cela implique que la sphère à explorer a des contours indéfinis, quelle est plus ou moins structurée, avec des noyaux denses d'acteurs et d'institutions très impliqués et de zones relativement vides, mais que tous ces agents aux objectifs communs sont entraînés dans un mouvement d'ensemble⁹⁷. Je décide d'analyser non seulement les structures associatives et les lieux clairement identifiés (*Comité international pour la Vie et la Famille*, congrès internationaux à partir de 1928) mais aussi l'entrelacs de ce monde associatif en éclairant

⁹⁷ Christian Topalov (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle. La nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, éditions de l'EHESS, 1999.

particulièrement les liens avec les "milieux réformateurs", en particulier dans les sphères politiques et économiques.

La question des modes d'action de ces réseaux familialistes transnationaux doit également être envisagée. Il paraît en effet nécessaire d'étudier les modalités de la transnationalisation de l'action collective familialiste : comment les réseaux pèsent-ils sur les instances internationales (la SDN et notamment sa Commission consultative de la population, de l'enfance et de la jeunesse) et sur les législations nationales ? Quelles stratégies internationales ces associations mènent-elles en matière de lutte contre le néo-malthusianisme ? Leurs effets doivent être évalués par l'analyse des politiques familiales mises en œuvre. J'étudie notamment les limites à ces modes d'action familialiste. Il s'agit aussi de s'interroger sur le poids de ces réseaux sur la scène internationale (participation par exemple au congrès international pour l'Etude scientifique des problèmes de la population à Rome en 1933 où 32 nations sont représentées). Dans une approche "matérialiste", les divers appuis financiers à ces différents modes d'action devront être mis en lumière. Cela doit amener à s'interroger sur l'apparition d'une nouvelle configuration militante transnationale dont les spécificités devront être dégagées.

Il faut aussi aborder le problème de la périodisation, en examinant non seulement les phases d'extension et de repli de ces réseaux transnationaux mais aussi l'évolution des rapports de force. J'étudie tout particulièrement les recompositions nationales des réseaux familialistes et leurs reconfigurations transnationales au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Cette analyse doit notamment comparer le cas des pays vainqueurs (Royaume-Uni, France) où les structures restent en place à celui des pays vaincus (Italie, Allemagne) où les politiques de population entreprises sont en grande partie discréditées. Dans une phase de "reconstruction" politique sur quels appuis, se reconstitue alors la "nébuleuse familialiste" ? Comment joue-t-elle sur les importantes législations sociales adoptées au lendemain de la guerre ?

La circulation transnationale des idées et leurs effets tant sur les débats nationaux que sur les législations nationales sont au cœur de mon questionnement. Il s'agit en premier lieu de s'interroger sur les modalités de la fabrication de normes transnationales : cela implique à la fois l'analyse des termes des débats auxquels elles donnent lieu et l'étude des interactions entre modèles "nationaux". Il faut ainsi analyser comment des associations tentent d'imposer leur propre conception de la famille et du familialisme à l'échelle internationale.

J'étudie de cette façon comment des groupes spécifiques tentent de faire de la famille nombreuse présentée jusqu'alors exclusivement sous l'angle de la vulnérabilité (une population "à problèmes") une norme à l'échelle internationale et un enjeu socio-démographique. Il semble également nécessaire d'évaluer dans quelle mesure la dimension transnationale structure de façon sous-jacente les débats nationaux en matière de défense et de promotion de la famille mais aussi d'envisager les effets de ces normes familialistes sur les politiques familiales entreprises. De ce point de vue, le régime de Vichy apparaît comme un véritable laboratoire. En second lieu, il semble utile d'historiciser et de contextualiser les argumentaires utilisés par les mouvances familialistes : les évolutions de la situation économique, la "marche à la guerre" mais aussi l'amorce de politiques nationales de population modifient la hiérarchie des argumentaires et par conséquent le modèle social promu. Une analyse en termes de genre doit enfin permettre de spécifier les projets selon les publics visés. Il faut étudier notamment comment s'opposent au niveau international les différentes conceptions du rôle des femmes dans la sphère privée du foyer et leur position face à "l'effort nataliste". Dans cette configuration familialiste transnationale, la question d'un discours spécifiquement féminin doit être examinée. Dans ce champ en effet, la norme que de nombreux familialistes et natalistes veulent imposer est celle d'une femme mère au foyer et d'un homme chef incontesté de la famille. Comment des mouvements de femmes font-ils alors entendre leur voix singulière? Aussi, c'est en associant cette problématique du genre à celle du transnational et en analysant leurs points de croisement, que ce projet s'insère exactement dans les deux axes prioritaires et transversaux du Centre de recherches historiques de l'EHESS.

Mon projet consiste à identifier, inventorier et dépouiller les archives françaises permettant de répondre à ma problématique générale. L'angle français de cette première approche semble doublement pertinent. D'une part, c'est à l'initiative d'une des principales figures du familialisme français, Auguste Isaac, que s'effectuent ces premiers regroupements internationaux en 1927 et c'est à Paris que se déroulent les congrès internationaux jusqu'en 1937 – les associations françaises semblent ainsi jouer un rôle majeur dans la formation et l'animation des réseaux transnationaux. D'autre part, en France, les comptes rendus de ces congrès sont largement relayés dans la presse familialiste – ce qui constitue une source très intéressante. Ils sont également beaucoup commentés dans les colloques et congrès nationaux. La France apparaît ainsi comme un théâtre d'observation particulièrement judicieux de la

sphère familialiste transnationale. Il s'agit, à partir du cas français, de poser les jalons d'une vaste enquête internationale. Je construis ainsi une base de données, sous Excel, à partir des éléments inventoriés, ce qui me permet de réaliser une première reconstitution de la morphologie de l'"internationale familialiste" et de ses réseaux. En termes de méthode, je conduis aussi une étude des discours et des débats lors des congrès internationaux afin d'en éclairer les interactions entre les différentes mouvances. Pour rendre intelligibles ces discours, je connecte les prises de position des acteurs familialistes aux réseaux d'institutions et de personnes afin de les replacer dans un jeu social et institutionnel structuré. Je mène d'autre part une analyse configurationnelle, situant chaque personnage et chaque institution dans ses liens mais aussi dans sa position relative par rapport aux autres⁹⁸, mettant ainsi en évidence des relations individuelles ou interrelationnelles, analysées en termes de "capital social" et de "multipositionnalité".

Au sein du CRH, je participe au groupe de travail, piloté par Jean-Paul Zúñiga, autour de l'axe transversal "transnational". Les travaux des principaux animateurs de cet axe (Yves Cohen, Cecilia d'Ercole, Nancy L.Green, Kapil Raj, Michael Werner) enrichissent ma réflexion historiographique et théorique sur ce nouveau champ. Plusieurs réflexions sont alors menées sur les pratiques du transnational au sein du CRH pour reconstituer des circulations transnationales d'idées, d'acteurs, de dispositifs et de modes d'action et étudier les supports de ces circulations sous la forme d'organisations ou de congrès. Je contribue avec eux à l'organisation d'une journée d'étude consacrée aux "Pratiques du transnational : terrains, preuves, limites" (*Les journées du CRH*, en décembre 2009). Il s'agit de tester le "transnational", comme concept opératoire. À cette occasion, je présente un certain nombre de résultats de mon année post-doctorale. Je montre l'intérêt de réfléchir, à partir du cas des associations natalistes et/ou de familles nombreuses, à la genèse de mobilisations transnationales a priori contre-nature, de groupes qui portent initialement une idéologie patriotique, voire nationaliste. J'explique comment l'on peut s'interroger sur les expériences spécifiques du transnational que produisent ces structurations par-delà les frontières. Il est ainsi intéressant de dessiner les caractéristiques d'une organisation défensive qui prend la

⁹⁸ Dans notre thèse une première analyse configurationnelle du champ familial français a été menée dans un cadre strictement national. *Le "familial" en France sous le régime de Vichy : territoires, réseaux, trajectoires. Les exemples de la Bourgogne et de la Franche-Comté*, thèse d'histoire, Université de Bourgogne, 2008.

forme d'une *Ligue internationale pour la Vie et la Famille*, fondée à la fin des années 1920 pour s'opposer, sur le même terrain transnational, à l'influence de la *Birth control League* de Margaret Sanger. Pour évaluer les pratiques du transnational dans mon domaine d'étude, j'exploite la base de données construite à partir des membres du Comité international pour la vie et la famille ou CIVF (mais incluant aussi des individus qui participent de près ou de loin aux échanges). Je confronte ainsi les rattachements et affichages officiels dans les congrès et publications du CIVF aux argumentaires réellement assumés et revendiqués par les différents membres de la mouvance transnationale. Des approches croisées permettent d'établir la géographie de cette « nébuleuse familialiste » et de l'appréhender dans ses modes d'action caractéristiques. Cette analyse permet d'éclairer les expériences effectives du transnational mais aussi les limites à ces pratiques qui révèlent, en particulier au cours des années 1930, les fragilités d'une mobilisation transnationale. Il faut en effet clarifier les raisons de l'échec de cette internationalisation des milieux natalistes et familiaux durant l'entre-deux-guerres. J'ai pour cela mis au jour l'importance des rapports de force parfois complexes au sein de ce type de mobilisation, entre internationalistes et pacifistes d'un côté, nationalistes et bellicistes de l'autre⁹⁹. Ma base de données et l'exploitation des archives se prêtent aussi à une analyse sous différents angles et types de questionnement qui se combinent pour étudier l'histoire transnationale de ces associations comme les relations complexes du CIVF avec le Bureau international du travail et avec la SDN durant l'entre-deux-guerres, le rôle des lobbies nationaux et transnationaux ou la construction transnationale des politiques natalistes et familiales.

Les divers résultats sont présentés dans des colloques internationaux en 2009 et 2010 : colloque international à Genève à l'occasion des 90 ans du BIT en mai 2009¹⁰⁰, Deuxièmes journées suisses d'histoire à Bâle en février 2010 avec un panel porté par Joëlle Droux sur « Des enjeux sans frontières ? Les chantiers transnationaux de la paix sociale en Europe (1919-1939) »¹⁰¹, colloque international à Metz sous la direction d'Olivier Dard consacré au

⁹⁹ Christophe Capuano, « L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'Entre-deux-guerres : un échec ? », in Jean-Paul Zuniga (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherche historique-EHESS, 2011, p.37-55.

¹⁰⁰ Christophe Capuano, « Réseaux familialistes, Bureau international du Travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 » in Isabelle Lespinet-Moret, Vincent Viet (dir.), *L'organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, PUR, 2011, p.53-62.

¹⁰¹ Cette contribution a donné lieu à un numéro spécial consacré à la construction transnationale des politiques sociales dans la Revue d'histoire de la protection sociale. Christophe Capuano, « La construction des politiques

phénomène ligueur en Europe et aux Amériques dans des perspectives transnationales et comparées à l'automne 2010¹⁰² mais aussi dans le séminaire de Christian Topalov sur les "nébuleuses réformatrices" en 2011. J'échange également sur ces travaux et leur méthode, avec les doctorants du LARHRA, à l'occasion de l'université d'été de Ferney-Voltaire consacrée aux "Réseaux", à l'été 2014. L'accent a parfois porté sur l'analyse du phénomène ligueur à l'échelon transnational et ses modes d'actions en matière de lobbying pour s'opposer, sur le même terrain transnational, à l'influence de la *Birth control League* ¹⁰³. Des approches croisées ont permis d'établir la géographie de cette « nébuleuse familialiste » et de l'appréhender dans ses modes d'action caractéristiques. Il a été aussi nécessaire de clarifier les raisons de l'échec de cette internationalisation des milieux natalistes et familiaux, en insistant sur l'importance des rapports de force parfois complexes au sein de ce type de mobilisation, entre internationalistes et pacifistes d'un côté, nationalistes et bellicistes de l'autre¹⁰⁴. Cela a également permis d'envisager les interactions entre ce type d'organisations privées et les organisations supranationales de l'entre-deux-guerres (BIT, SDN) mais aussi d'étudier les transformations de cette organisation familiale au lendemain de la Seconde Guerre mondiale¹⁰⁵. Ces travaux ont plus largement permis d'évaluer le rôle des réseaux transnationaux dans la construction de politiques familiales et natalistes durant l'entre-deux-guerres. Si les différents acteurs s'entendent sur le modèle nataliste à promouvoir, en revanche ils restent divisés sur le type de familles et de politiques familiales à encourager¹⁰⁶. Enfin, la prise en compte de ces circulations transnationales dans la construction des politiques publiques au XX^{ème} siècle a profondément modifié ma façon d'envisager mes

natalistes et familiales durant l'Entre-deux-guerres: modèles et débats transnationaux », *Revue d'histoire de la Protection sociale*, n°5, 2013, p. 32-45.

¹⁰² Christophe Capuano, «Une structure d'action et de mobilisation familialistes à l'échelon transnational : la Ligue internationale pour la Vie et la Famille (1927-1939) », in Olivier Dard et Nathalie Sévilla, (dir.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques. Perspectives transnationales et comparées*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2011, p.133-146.

¹⁰³ Christophe Capuano, «Une structure d'action et de mobilisation familialistes à l'échelon transnational : la Ligue internationale pour la Vie et la Famille (1927-1939) », in Olivier Dard et Nathalie Sévilla, (dir.), *Le phénomène ligueur en Europe et aux Amériques. Perspectives transnationales et comparées*, Metz, Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire, 2011, p.133-146.

¹⁰⁴ Christophe Capuano, «L'internationalisation des milieux natalistes et familialistes durant l'Entre-deux-guerres : un échec ?», in Jean-Paul Zuniga (dir.), *Pratiques du transnational. Terrains, preuves, limites*, Paris, La Bibliothèque du Centre de recherche historique-EHESS, 2011, p.37-55.

¹⁰⁵ Christophe Capuano, « Réseaux familialistes, Bureau international du Travail et construction des politiques natalistes et familiales en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 » in Isabelle Lespinet-Moret, Vincent Viet (dir.), *L'organisation internationale du travail. Origine, développement, avenir*, Rennes, PUR, 2011, p.53-62.

enseignements universitaires : je montre dans mes différents cours, par exemple dans le champ des politiques de santé et de population, comment ces circulations permettent de réinterroger les approches généalogiques traditionnelles, questionnent la notion de modèle national, mettent en évidence l'importance d'acteurs extra-étatiques (parapublics ou privés, comme les lobbies, les associations) et d'acteurs supranationaux (comme le BIT, l'ONU) ou infranationaux (comme les municipalités). Ces recherches ont ainsi profondément modifiées ma pratique enseignante.

Le genre et la protection sociale dans une perspective historique

Je participe dans le même temps aux réflexions du groupe de recherche transversal sur le genre du CRH-EHESS (avec Marie-Emmanuelle Chessel, Magali della Sudda, Laura Lee-Downs, Arlette Farge, Alessandro Stella,) qui questionne l'usage du genre en histoire et je contribue à l'organisation de certaines séances de son séminaire. L'une des animatrices est Marie-Emmanuelle Chessel avec qui je partage, aux côtés d'Hélène Frouard (ingénieure d'étude ESOPP), le grand bureau dans les locaux du groupe ESOPP, au dernier étage du 10 rue Monsieur Le Prince. Marie-Emmanuelle Chessel, chargée de recherche puis directrice de recherche au CNRS, rattachée au CRH, travaille sur ces questions dans le cadre de son mémoire original d'habilitation sur les consommateurs catholiques en République (1900-1935). Elle me donne de nombreux conseils scientifiques tout au long de mon post-doctorat à l'Ecole et m'invite à assister au séminaire qu'elle monte avec Laura Lee Downs (directrice d'études) à l'EHESS, en 2008-2009, sur « le genre de la réforme sociale fin XIX^e siècle-début XX^e siècle ». Ce séminaire vise à réfléchir à la manière dont la prise en compte des travaux d'histoire des femmes et du genre permet de renouveler l'histoire de la « nébuleuse réformatrice », histoire qui n'a pas encore suffisamment intégré la question du genre (que ce soit le genre des réformateurs ou celui des réformes). Dans la continuité de celui-ci, Marie-Emmanuelle Chessel et Laura Lee Downs m'invitent à animer avec elles, un séminaire hebdomadaire en 2009-2010 rebaptisé « De la réforme sociale à l'Etat-providence. Genre et modes d'action au XX^e siècle ». Grâce à l'élargissement de la thématique et de la période d'études, nous traitons de nouveaux acteurs comme les syndicats et les patrons et nous

¹⁰⁶ Christophe Capuano, «La construction des politiques natalistes et familiales durant l'entre-deux-guerres: modèles et débats transnationaux », *Revue d'histoire de la Protection sociale*, n°5, 2013, p. 32-45.

approfondissons certains thèmes peu abordés comme la professionnalisation des réformatrices. L'animation de ce séminaire, où nos nombreux invités présentent leur recherche en train de se faire, me permet d'avoir une vision assez nette du paysage historiographique en constitution dans ce domaine et montre toute la richesse de cet angle d'analyse pour aborder de manière renouvelée l'Etat et les politiques sociales mais aussi plus largement le champ de l'action publique. Ces travaux nourrissent aujourd'hui mes réflexions sur une histoire genrée du travail à la Sécurité sociale, sur lesquelles je reviendrai plus loin. Les usages du genre développés par Laura et Marie-Emmanuelle, présentés dans le séminaire, sont eux-mêmes très stimulants. Laura s'interroge ainsi, entre autres, sur une étude genrée de l'action politique et la place des femmes dans les mouvements politiques des années 1930-1940 au prisme du cas de l'extrême droite¹⁰⁷ tandis que Marie-Emmanuelle utilise le genre pour analyser l'engagement et le rôle différenciés d'hommes et de femmes dans une association catholique du début du vingtième siècle, la Ligue sociale d'acheteurs (1900-1935). Sans être central, ce questionnement est également présent dans l'article que nous consacrons ensemble, Marie-Emmanuelle Chessel et moi-même, aux modalités d'action spécifique des associations catholiques durant la première moitié du vingtième siècle¹⁰⁸ dans une perspective comparée (La Ligue sociale d'acheteurs et l'Association catholique des chefs de famille).

Un parcours de recherche est également fait de projets qui n'ont pu être mis en œuvre. C'est le cas d'un projet présenté au concours de recrutement des CR2 du CNRS, lors de la campagne de l'année 2009, mais n'ayant pas été retenu. Celui-ci porte sur « Les familles face aux risques sanitaires et sociaux. Les mobilisations transnationales en faveur d'une protection familiale en Europe occidentale de la fin des années 1920 aux années 1950 ». Ce projet vise à analyser comment des acteurs se mobilisent en Europe occidentale pour protéger les familles contre des risques sanitaires et sociaux conçus comme de véritables menaces. Ces mobilisations prennent une dimension internationale dans le deuxième tiers du XX^{ème} siècle, alors que se développent de manière concomitante des politiques familiales. Elles s'inscrivent

¹⁰⁷ Laura Lee Downs, « "Nous plantons les trois couleurs". Action sociale féminine et recomposition politique de la droite française : le mouvement Croix-de-Feu et le Parti social français, 1934-1947 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2011/3, n°58-3, p.118-163.

¹⁰⁸ Christophe Capuano et Marie-Emmanuelle Chessel, « Qu'est-ce qu'une association catholique efficace ? Consommation et Famille en France dans la première moitié du vingtième siècle », in n° spécial Marie-Emmanuelle Chessel et Sandrine Nicourd (dir.), « La gestion des associations à but non lucratif », *Entreprises et histoire*, 2009, n°56, p.30-43.

dans un contexte où la crise économique des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, avec leurs conséquences, donnent une ampleur collective à ces risques et en accroissent les effets jusqu'à entraîner la paupérisation de nombreuses familles et l'éclatement de la cellule familiale. On peut considérer ces chocs comme des catastrophes familiales. Cependant ces mobilisations prennent place aussi dans une période-charnière marquée par d'indéniables progrès tant dans la protection sociale que dans le domaine médical (réduction de certains risques comme la tuberculose et la poliomyélite). Mon approche envisage ces risques comme des « objets construits » par les discours et acteurs contemporains. Elle vise ainsi à reconstituer, par l'étude des congrès et débats internationaux, les processus qui en ont fait des problèmes publics à résoudre par les Etats-providence en constitution. Elle entend aussi éclairer comment la famille a été envisagée comme entité globale à prendre en charge par ces politiques sanitaires et sociales. Cette question est encore aujourd'hui d'actualité, en particulier pour les politiques d'urgence et/ou traitant de la grande pauvreté : s'il est admis que les liens familiaux sont nécessaires pour socialiser les risques, résister à la misère et participer à la vie collective, ces politiques qui traitent les populations vulnérables par catégories (vulnérabilité des enfants, des femmes) ont encore du mal à prendre en compte ces liens familiaux¹⁰⁹.

La préparation de ce projet m'a incité à réfléchir aux pistes permettant de contribuer à renouveler une histoire sociale des risques. Durant l'entre-deux-guerres ont lieu les premiers congrès internationaux portant sur les risques sanitaires et sociaux considérés comme des menaces pour les familles. Ils prennent une nouvelle ampleur après 1945. Ces débats auxquels participent experts et militants associatifs puis décideurs et représentants des organismes publics, nationaux et internationaux, ont été en grande partie ignorés par les historiens¹¹⁰. Or leur analyse contribuerait à l'exploration d'un nouveau champ d'étude, l'histoire sociale des risques. On peut en effet parler d'un certain retard des historiens sur ce terrain par rapport aux autres sciences sociales, en particulier les sciences politiques et la sociologie, qui ont

¹⁰⁹ Cf. axes de réflexions du colloque international « La démocratie à l'épreuve de l'exclusion. Quelle est l'actualité de la pensée politique de Joseph Wresinski ? » (Science Po, Paris, 17-19 décembre 2008).

¹¹⁰ À l'exception des travaux de Virginie de Luca sur les familles nombreuses en France dans la première moitié du XX^{ème} siècle, notamment l'ouvrage tiré de son HDR, *Les familles nombreuses. Une question démographique, un enjeu politique. France (1880-1940)*, Rennes, PUR, 2008, p.140-147. L'auteure s'est surtout concentrée sur les nouveaux modes d'action des associations familiales françaises jusqu'en 1939.

multiplié les travaux sur ces questions durant les années 1980 et surtout les années 1990¹¹¹. Face aux approches traditionnelles qui ne s'intéressaient qu'à la « perception des risques » – laissant aux sciences exactes le soin de définir ces risques –, ces travaux ont montré la nécessité d'inclure les risques comme partie de l'objet d'étude. Les recherches issues de la « sociologie des risques » ont ainsi insisté sur la construction sociale des risques conçus sous « l'angle de réseaux d'acteurs, de conflits entre plusieurs types de rationalité ¹¹² ». Les politistes, refusant eux aussi l'idée de « risques en soi », ont relié leur émergence à des processus complexes de construction, de mises sur agenda. Comme le souligne le politiste Claude Gilbert, « la constitution des risques comme problèmes apparaît ainsi étroitement déterminée par les lançements d'alerte, les mobilisations d'acteurs dans le champ non-institutionnel et institutionnel, les stratégies des porteurs de problèmes, leurs logiques et cadres cognitifs, leurs intérêts, etc. ¹¹³ ». Cela implique une construction des risques contingente et aléatoire. Cela signifie également qu'il n'y a pas nécessairement de lien entre la hiérarchisation des risques – et par conséquent la définition des priorités – et la gravité potentielle des dangers auxquels ils renvoient. Quelques rares travaux historiens se sont intéressés dans cette perspective au rôle des experts dans la construction contemporaine des risques sanitaires¹¹⁴, ou à la reproblématisation de certains risques sociaux en risques de santé¹¹⁵. Mon objectif dans ce projet est de reconstituer à travers l'étude des débats internationaux et de ses acteurs la construction et la prise en charge des différents risques sanitaires et sociaux constitués par les contemporains comme menaçant les familles au cours du deuxième tiers du XX^{ème} siècle. Il s'agit d'en dégager certaines spécificités comme la constitution de « dangers » pour les familles, entendue comme une entité globale, et leurs

¹¹¹ Voir Claude Gilbert, « Un tournant dans l'analyse des risques et des crises ? », in Claude Gilbert (dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, coll. Risques collectifs et situations de Crise, 2003, p.7-38.

¹¹² Marc Audétat, « La négociation des risques. Expertise, acceptabilité et « démocratie technique » », in Claudine Burton-Jeangros, Christian Grosse, Valérie November (dir.), *Face aux risques*, Genève, Géorg, coll. Equinoxes, 2007, p.102. Voir aussi Pour les travaux fondateurs, nous renvoyons à Michel Callon et Bruno Latour (dir.), *La Science et ses Réseaux. Genèse et circulations des faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1989.

¹¹³ « Entretien avec Claude Gilbert », dans Claudine Burton-Jeangros, Christian Grosse, Valérie November (dir.), *Face aux risques*, op. cit., p.18. Voir aussi, Claude Gilbert, « La fabrique de Risques », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, janvier-juin 2003, vol. CXIV, p. 55-72.

¹¹⁴ Cf. par exemple Sophie Chauveau, « La demande de sécurité : l'épreuve des crises sanitaires depuis les années 1980 », *L'Atelier du CRH*, 2008, février. Voir aussi Claudine Burton-Jeangros, « Des risques épidémiologiques aux pratiques sociales de santé », in *Face aux risques*, op. cit., p.183-203.

¹¹⁵ Luc Berlivet, « Les démographes et l'alcoolisme. Du fléau social au risque de santé », *Vingtième siècle*, 2007/3, n°95, p.93-113.

membres, ou l'apparition de risques spécifiquement familiaux. C'est le cas notamment des menaces de paupérisation entraînée par la venue d'un nouvel enfant, des déficiences parentales lorsque la famille n'est plus capable de protéger ses membres les plus jeunes ou bien de l'éclatement de la cellule familiale et la disparition des liens familiaux. Avec davantage de maturité et de travail, ce projet pourra peut-être être conduit dans les années à venir.

IV - Handicap, dépendance, solidarités : historiciser un questionnement investi par les sciences sociales

En 2009, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Mire-Drees du Ministère des Affaires sociales lancent leur premier appel permanent en matière de recherches sur le handicap et la perte d'autonomie. Je décide dans ce cadre de participer à l'Appel blanc à recherches pour le soutien aux jeunes chercheurs en proposant un projet intitulé « Aux origines des "aidants familiaux". Les transformations de l'aide familiale aux personnes malades, handicapées et âgées dépendantes en France du milieu des années 1940 à la fin des années 1980 ».

Les politiques de maintien à domicile ont donné en France une grande actualité à la question des « aidants familiaux ». Cette catégorie d'aidants désigne toute personne, non-professionnelle, œuvrant au soutien au quotidien d'un proche, handicapé, malade ou dépendant. Elle paraît comme une catégorie à la définition problématique, recouvrant toute forme de soutien quels que soient les types d'aide ou le statut familial de l'aidant (conjoint, enfant, etc.). Considérée comme condition fondamentale à l'effectivité des solidarités publiques, cette forme d'aide familiale est aujourd'hui très valorisée par les pouvoirs publics qui promeuvent fortement le caractère essentiel de cette économie non-monétaire, de cette capacité des « proches et parents » à prendre en charge des personnes handicapées, malades mentales ou des personnes âgées dépendantes. Cette catégorie des « aidants » est désormais elle-même la cible des politiques sociales à travers notamment « l'aide aux aidants » : même si elle n'est pas exempte de critiques¹¹⁶, cette dernière apparaît aujourd'hui comme une première reconnaissance par les pouvoirs publics tant du rôle joué par les familles auprès de leurs proches non-autonomes que des conséquences négatives – en termes économiques, physiques et psychologiques – de cette prise en charge sur l'entourage.

¹¹⁶ On reproche notamment à cette politique d'« aide aux aidants » de figer une situation de fait inégalitaire, tant de fortune entre les groupes familiaux que de genre, les femmes assurant principalement cette activité au détriment d'une activité professionnelle rémunérée.

Le développement de ce soutien familial a été très nettement associé aux difficultés de notre système de protection sociale et des collectivités locales à gérer l'accroissement supposé de personnes âgées dépendantes et leurs besoins, tant en matière de placement en institutions que de maintien à domicile, à partir du milieu des années 1980. Il succéderait à une période de repli de l'aide familiale liée à l'essor des politiques sociales et à la multiplication des services aux personnes qui se seraient substituées à l'entraide familiale. Ce serait dans un contexte de crise de l'Etat-providence au milieu des années 1980 que les solidarités familiales auraient été réactivées par les pouvoirs publics¹¹⁷ afin de résoudre les coûts de la prise en charge institutionnelle et de l'aide à domicile mais aussi répondre aux attentes des personnes non-autonomes souhaitant rester chez elles le plus longtemps possible.

Le but de ce projet est de soumettre ce type d'assertion à un recul historique. En effet, la littérature grise des années 1950-1970 ainsi que les processus de retour à la communauté familiale et de maintien en milieu de vie normale dès les années 1950 – aux dépens du placement en institutions –, des personnes handicapées et malades mentales notamment, laissent penser au contraire à un accroissement bien plus précoce des charges familiales. En outre, les études sur les politiques en faveur de l'autonomie des personnes âgées dépendantes et handicapées soulignent combien l'appel à l'entraide familiale ne s'est pas traduit par un désengagement de l'Etat, celui-ci maintenant un niveau élevé de prestations monétaires et de services. Mon travail propose donc une hypothèse alternative fondée sur une approche historique : le rôle croissant de l'aide familiale est peut-être un phénomène moins contemporain qu'il n'y paraît et doit être envisagé dans le temps un peu plus long, du milieu des années 1940 à la fin des années 1980. Ma relecture amène à repenser le rôle respectif de l'Etat, des services aux personnes, du marché et des familles dans la prise en charge des personnes non-autonomes. Elle tend à montrer combien les familles ont non seulement continué à jouer un rôle protecteur envers leurs proches dépendants durant les années d'après-guerre et de développement de l'Etat social mais ont aussi mené une action complémentaire à celles de l'Etat-providence et des services aux personnes. Pour cela, elles ont fonctionné en coordination avec d'autres intervenants (infirmières, auxiliaires de vie et aides à domicile, etc.). Ce modèle de complémentarité entre aides publiques et aides familiales sur le temps

¹¹⁷ Claude Martin, « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique ? », dans Daniele Debordeaux, Pierre Strobel (dir.), *Les Solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, Paris, LGDJ, 2002, p.51.

long doit remettre en cause tant les approches libérales mettant en avant une marche irréprouvable d'un Etat protecteur à laquelle correspondrait un déclin des solidarités familiales que celles, conservatrices et familialistes, insistant sur la crise de l'Etat-providence contrebalancé par un regain des solidarités familiales. En deuxième lieu, cette étude historique doit permettre d'interroger les types successifs d'évaluations de l'ampleur de ces charges et des différents modes de prises en charges familiales au cours de quatre décennies. Cette approche soulève, par excellence, la question de la définition complexe de l'aide familiale, longtemps marquée par une conception unilatérale et technicienne de la situation de soutien. Cette difficulté est liée au fait que la notion d'aide a d'abord caractérisé en France les actions accomplies par les professionnels ; son transfert au domaine des relations familiales étant resté très nettement associé à une dimension instrumentale. Mon étude insiste par conséquent sur la diversité des formes qu'a pu prendre le soutien des familles aux personnes non-autonomes et interroge ainsi la pertinence de l'utilisation de la notion d'"aide privilégiée" par les chercheurs français plutôt que la notion anglo-saxonne de *care*, plus proche du soin, incluant le souci et la sollicitude de l'autre. Cela implique concrètement d'une part une analyse sur le temps long des besoins au quotidien et des comportements des aidants grâce à l'exploitation de sources originales (enquêtes, études auprès d'adhérents mutualistes et associatifs etc.) ; cela nécessite d'autre part le croisement de deux échelles d'étude, nationale et territoriale, qui permettra de caractériser les enjeux spécifiques de l'aide familiale selon les niveaux d'intervention. En troisième et dernier lieu, ma recherche pose la question de la longue invisibilité des aidants familiaux. Quels ont été en France les obstacles à leur reconnaissance par les pouvoirs publics ? Il s'agit ainsi d'étudier les processus qui ont longtemps restreint la définition légale d'aidants. Il faut aussi s'interroger sur l'action des groupes de pression les plus anciens – comme les associations de familles de personnes handicapées et malades mentales (UNAPEI et UNAFAM) – et leurs rôles dans la reconnaissance du statut d'aidant.

L'analyse sur le temps long des caractéristiques et transformations de cette aide familiale aux personnes malades, âgées ou handicapées s'impose d'autant plus qu'elle n'est pas à portée immédiate des chercheurs. Une double spécificité nationale la rend en effet particulièrement complexe à appréhender. La première tient aux usages et représentations publiques des solidarités familiales dans lesquels s'inscrit l'aide prodiguée par la famille : le

mythe de la disparition de l'aide familiale¹¹⁸ – réactivée par l'épisode de la canicule en 2003 – s'oppose à la "naturalisation" des solidarités familiales tant par les pouvoirs publics que par les travaux scientifiques. L'aide familiale aux personnes handicapées ou âgées dépendantes paraît ainsi anhistorique et son invocation manipulable au gré des priorités politiques. La seconde est liée à un système de protection sociale et de santé historiquement fondé sur des catégories ciblées et cloisonnant du même coup handicap, vieillesse et maladie. Cette partition stricte, qui est plutôt l'exception en Europe occidentale, a posé de grandes difficultés aux sciences sociales : focalisées sur la prise en charge familiale de la dépendance liée au grand âge, celles-ci ont parfois tendu à occulter l'essor de l'aide familiale dans le soutien au handicap. Le projet se propose de travailler sur trois grandes limites de l'étude des aidants familiaux :

- La difficulté de penser le développement dans le temps long des charges familiales aux personnes handicapées, malades ou âgées
- La tendance à réduire l'analyse du rôle des aidants familiaux à la prise en charge d'un type de population ciblée par les politiques de dépendance
- L'obstacle des usages et représentations publiques des solidarités familiales

Les évolutions de la demande sociale et les modes de constructions des politiques publiques à finalités sociales en France ont engendré dans le champ scientifique d'importants obstacles à la connaissance du processus de développement de l'aide familiale et de son ampleur dans la prise en charge des personnes âgées, malades ou handicapées.

Si la question des aidants familiaux occupe aujourd'hui une place centrale dans le débat public, le phénomène de l'aide non-professionnelle à domicile est resté longtemps invisible tant aux yeux des pouvoirs publics que des sciences sociales. Or l'absence de demande sociale concernant l'aide familiale durant plusieurs décennies s'est traduite dans le champ scientifique par un déficit de connaissances. Jusqu'au début des années 1980 en effet, les sciences sociales se sont peu intéressées aux différentes formes de solidarité familiale¹¹⁹. Rares sont les travaux socio-anthropologiques à avoir étudié les liens de parenté dans une perspective holiste. Ce manque de connaissance et l'invisibilité du phénomène facilitent alors

¹¹⁸ C'est par exemple la lecture des changements familiaux donnée en 1997 par Evelyne Sullerot (Evelyne Sullerot, *Le grand remue-ménage*, Fayard, 1997).

la diffusion de l'idée d'une diminution de l'aide familiale. Elle semble être accréditée par un certain nombre de travaux sociologiques sur la crise de l'institution familiale, crise engendrée par les transformations de la société française à partir des années 1960 : chute de la nuptialité et de la fécondité, augmentation de l'indicateur conjoncturel de divortialité, hausse des naissances hors mariage, baisse de la cohabitation intergénérationnelle. Ces évolutions auraient entraîné une fragilisation des liens familiaux et surtout un désengagement familial – or faute de demande sociale, comme le souligne Agnès Pitrou, ces représentations ne sont alors pas démenties par des études empiriques¹²⁰. Parallèlement se répand l'idée d'une baisse de niveau du « réservoir d'aide familiale ¹²¹». Celle-ci serait liée à la forte progression de l'activité professionnelle des femmes en France dans la deuxième moitié du vingtième siècle qui aurait réduit leur possibilité d'occuper leur fonction traditionnelle d'aidants. L'argument de la mobilité géographique et le fort exode rural de l'après-guerre sont aussi considérés comme autant de difficultés pour l'exercice des aides familiales.

L'étude de l'aide à domicile contemporaine est un champ historiographique en friches. Rares sont en effet les travaux historiens à s'être intéressés à cette question. On s'est ainsi davantage penché sur l'histoire de l'aide au groupe familial – dans le cadre d'une réflexion sur l'action familiale plutôt que sur les prises en charge individuelles. Dans le domaine de la vieillesse, des recherches historiennes ont mis en évidence à partir d'enquêtes et de recensements¹²² le maintien des solidarités familiales et de différentes formes de cohabitation familiale au temps de la retraite durant le troisième quart du vingtième siècle¹²³.

Des recherches scientifiques marquées par la demande sociale et les enjeux politiques

La reconnaissance par les sciences sociales de l'action des aidants familiaux et du rôle croissant de l'aide familiale auprès des personnes handicapées, malades ou âgées dépendantes a été très nettement associée à la crise de notre système de protection sociale à partir du milieu des années 1980 jusqu'à nos jours. Cette approche a biaisé la connaissance de l'aide familiale en France. Elle a ainsi eu tendance à insister sur un développement de l'aide familiale à partir du moment où notre dispositif de Sécurité sociale s'essouffait plutôt que sur

¹¹⁹ Le travail d'Agnès Pitrou est l'un des premiers à aborder le thème de l'entraide au sein des réseaux de parenté. Agnès Pitrou *Vivre sans famille*, Toulouse, Privat, 1978.

¹²⁰ Agnès Pitrou *Vivre sans famille*, Toulouse, Privat, 1978, réédit. 1987, p.199.

¹²¹ R. Monorey, *The Family and the State*, London, Longman, 1976

¹²² Par exemple le recensement de 1975. Cf. Hervé le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, Paris, Le Livre de Poche, 1981.

les processus plus longs de retours dans la communauté ou maintien en milieu de vie normale de ces populations amorcés au début des années 1950. Elle a aussi eu pour conséquence de focaliser le débat sur la question de la prise en charge des personnes âgées dépendantes, qui constituent le principal enjeu politique. Expression d'une « demande sociale considérable¹²⁴ », la recherche en sciences sociales manifeste en effet un véritable engouement pour le champ des solidarités familiales à partir du milieu des années 1980. Se multiplient alors les études qui définissent la parenté comme réseaux d'entraide. Les sciences sociales « découvrent » alors en France¹²⁵ les aidants familiaux : la capacité protectrice de la parenté est désormais mise en regard des limites de la protection publique. En raison de l'enjeu politique qu'il constitue, c'est dans le secteur de la prise en charge des personnes âgées dépendantes que ces questions prennent le plus d'essor. Ces travaux insistent sur le rôle attendu et/ou assumé par les familles dans la promotion de la santé et dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Elles utilisent différentes notions empruntées pour partie au monde anglo-saxon : support, secours, soins, assistance. Les recherches en gérontologie et en sociologie de la santé ont ainsi traité la solidarité familiale en termes de « soutien » ou de « support social ». Elles insistent sur le rôle attendu et/ou assumé par les familles dans la promotion de la santé et dans la prise en charge des personnes âgées dépendantes. Ces travaux s'intéressent à la nouvelle « production familiale de soins¹²⁶ » et au « travail sanitaire profane réalisé dans les familles¹²⁷ ». En France, c'est surtout le terme d'aide (informelle) qui s'impose. Les travaux insistent sur un type de relation fondé sur la pénibilité – principalement dans les recherches fondées sur l'aide aux personnes âgées – plutôt que sur les dimensions positives de l'aide. Les effets de l'aide sur l'« aidant(e) » sont ainsi analysés en termes de « fardeau » (de l'anglais « *burden* »)¹²⁸. Ces études tendent surtout à montrer les effets

¹²³ Elise Feller, *Histoire de la vieillesse en France. 1900-1960. Du vieillard au retraité*, Paris, Seli Arslan, 2005.

¹²⁴ Claude Martin, « Solidarités familiales : débat scientifique, enjeu politique », in Jean-Claude Kaufmann (Ed.), *Faire ou faire faire. Famille et services*, Rennes, PUR, 1995, p.55-74.

¹²⁵ Aux Etats-Unis, les aidants familiaux ont été reconnus par les chercheurs dès la fin des années 1970. A cette époque, il s'agit pour les chercheurs de s'attaquer au mythe de l'abandon des personnes âgées par leurs familles. Les travaux décrivent les différents types d'aide, les caractéristiques des aidants et des aidés.

¹²⁶ Martine Bungerer, Chantal Horellou-Lafarge, *La production familiale de santé : le cas de l'hospitalisation à domicile*, CNTERHI, PUF, 1988.

¹²⁷ Geneviève Cresson, *Le travail sanitaire profane dans la famille : Analyse sociologique*, thèse de sociologie, EHESS, 1991.

¹²⁸ Cette spécificité française est en grande partie issue des représentations du vieillissement et de la vieillesse qui prévalent en France depuis le début du XX^{ème} siècle.

délétères de l'aide et visent la quantification des indices relatifs aux charges et aux coûts¹²⁹. En se focalisant sur la dépendance et la vieillesse, ces approches ont également tendance à délaissier la prise en charge du handicap et de la maladie mentale¹³⁰. Pourtant certains chercheurs comme Henri-Jacques Sticker insistent sur le rôle de l'entourage familial dans le processus « d'intégration », fondamental pour les sujets atteints de malformations, de maladies handicapantes, d'infirmités¹³¹. Il s'agit d'une « intégration première » ou « enracinement » : le fait de garder, d'enraciner, le proche handicapé dans son milieu d'origine pour à la fois reconnaître la différence et ne pas exclure. Cette logique d'action des familles (éviter le déracinement du proche handicapé), hors des enjeux politiques et économiques de la protection sociale, n'a jamais été étudiée dans le temps long.

Une approche cloisonnée de la dépendance et des aidants familiaux

Le cloisonnement des champs d'intervention publique vis-à-vis des malades mentaux, des handicapés et des personnes âgées dépendantes rend difficile la compréhension du phénomène global d'aide aux populations non-autonomes et ses évolutions. Le qualificatif de dépendance a en effet été utilisé en France pour désigner les seules personnes âgées – ce vocable de vieillesse dépendante ayant progressivement remplacé celui de vieillesse invalide ou semi-valide. A partir de la fin des années 1970, l'acuité de la question de la prise en charge du quatrième âge entraîne en effet la « consécration de la dépendance dans l'espace des politiques publiques¹³² ». Le traitement institutionnel de la dépendance étant conçu comme difficulté de vie à domicile, c'est sous cet angle principalement que les sciences sociales investissent le champ de recherche de l'aide familiale : les travaux portent sur la prise en charge familiale des personnes âgées en perte d'autonomie¹³³. Quant au handicap, son traitement institutionnel pensé comme difficulté d'accès à un emploi, lié aux problématiques d'insertion

¹²⁹ Elles empruntent cette notion de « fardeau » aux approches américaines développées à partir du milieu des années 1980.

¹³⁰ Au début des années 1990, le numéro spécial de la revue *Informations sociales* consacrée aux problématiques du maintien à domicile est ainsi consacré quasi exclusivement à la prise en charge des personnes âgées dépendantes. (« A domicile », *Informations sociale*, n°23, 1992).

¹³¹ Henri-Jacques Sticker, *Corps, infirmes et sociétés*, Aubier, 1982, 2003, p.230 et suiv.

¹³² Thomas Frinault, « La dépendance ou la consécration française d'une approche ségrégative du handicap », *Politix*, 2005/4, n°72, p. 21-26.

¹³³ A la fin des années 1980, dans ce contexte, apparaissent également les enjeux liés à l'emploi de personnes peu qualifiées pour aider les personnes âgées dépendantes. Le développement de ces emplois, souvent précaires, dits de « proximité » et de « service à la personne », comme les aides à domicile, s'inscrit dans une volonté politique de lutte contre le chômage. Cf. Hélène Thomas, « Le "métier" de vieillard. Institutionnalisation de la dépendance et processus de désindividualisation de la grande vieillesse », *Politix*, n°72, 2005, p.34.

et d'intégration¹³⁴, n'incite pas à l'entreprise de travaux scientifiques sur le rôle de l'aide familiale. En réservant l'idée d'autonomie et/ou de dépendance aux seules personnes âgées, notamment dans sa traduction en terme concret d'aide ou d'allocation – à la différence d'autres pays européens comme le Luxembourg ou l'Autriche –, tout s'est passé comme si ces questions ne se posaient pas en deçà d'un âge avancé. Pourtant comme le souligne Henri-Jacques Sticker, les questions de dépendance et de vie à domicile se posent en des termes proches quel que soit l'âge¹³⁵. Ce n'est qu'au tournant des années 2000, avec le renforcement des politiques de maintien à domicile¹³⁶ et le vieillissement des personnes handicapées ou malades mentales, que les sciences sociales ont développé une approche transversale des problématiques de l'aide familiale. Ces travaux ont montré tout l'intérêt d'une telle approche pour envisager de manière globale la réorganisation des contributions domestiques des uns et des autres que suppose le recours accru à l'entourage – quel que soit le handicap ou la dépendance. Utilisant l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance menée en 1999 par l'Insee auprès de personnes à domicile, ces recherches ont pu étudier les « arrangements pratiques ¹³⁷» et analyser les modalités concrètes d'organisation de la vie quotidienne face aux problèmes de santé handicapants. Ces travaux, exploitant l'enquête de 1999¹³⁸, ont également permis de mesurer l'ampleur du phénomène de l'aide familiale pour les personnes à domicile¹³⁹ et d'éclairer l'importance du soutien familial pour les personnes handicapées. Ils montrent ainsi que 62% des adultes reconnus administrativement handicapés sont

¹³⁴ La distinction par population perdue au début des années 2000. Par exemple, l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) n'a rien à voir avec l'allocation aux adultes handicapés (AAH). Cf. Henri-Jacques Sticker, *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2009, p.215.

¹³⁵ *Ibid*, p.215-216.

¹³⁶ Pour les personnes handicapées, la loi d'orientation de 1975 sur le handicap, prône le maintien en milieu ordinaire autant que possible. Elle est suivie de différents décrets visant à l'insertion professionnelle des personnes handicapées. Avec la nouvelle loi de 2005 portant sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », les dispositifs visant à faciliter le maintien à domicile ont été confortés. Pour les personnes âgées dépendantes, la promotion du maintien à domicile s'est renforcée avec des créations successives d'allocations : l'Allocation compensatrice tierce personne remplacée en 1997 par la Prestation spécifique dépendance (PSD) puis l'Allocation personnalisée d'autonomie en 2002 (APA).

¹³⁷ Cette organisation touche la répartition des tâches domestiques, les transferts de ressources dans la parenté (temps, argent, compétences) ou le recours à des aidants non-familiaux.

¹³⁸ Une seconde enquête Handicap-Santé « Aidants informels » a été réalisée par l'Insee en 2008 auprès de 5 000 aidants informels de personnes handicapées et de personnes âgées dépendantes (famille mais aussi amis et voisins). L'objectif de l'enquête est de caractériser les différentes formes d'aides que les aidants non professionnels (famille mais aussi, amis et voisins) apportent aux personnes ayant des difficultés à réaliser certains actes de la vie quotidienne.

¹³⁹ Le nombre de personnes handicapées vivant à domicile et ayant besoin pour vivre d'une « aide humaine » est estimé à près de deux millions. Il s'agit de personnes de tous âges vivant en « ménage ordinaire ».

exclusivement aidés par des membres de leur famille tandis que les personnes âgées, ciblées par les politiques de la dépendance, ont plus facilement et fréquemment recours à des aidants professionnels¹⁴⁰. En ce qui concerne la prise en charge des malades mentaux, le travail analytique expérimental mené par Martine Bungener en 1995¹⁴¹ – à partir d’une enquête réalisée par l’UNAFAM auprès de ses adhérents – avait déjà montré l’importance du rôle des familles : celles-ci apportent 80% des aides à la vie quotidienne des malades qui pour 75% d’entre eux vivent en milieu ordinaire (bien que 20% seulement puissent exercer une activité professionnelle). L’intérêt d’une approche transversale de la prise en charge des personnes non-autonomes a aussi été mis en évidence en matière de disparités de genre à travers notamment le rôle des femmes appartenant à la génération-pivot (50-75 ans)¹⁴². Or les enjeux actuels liés à l’ampleur de ce phénomène de prise en charge familiale et à ses disparités de genre, ne peuvent être appréhendés sans mener une étude décroisée de ses origines et des différentes étapes de son développement.

Le problème de « la crispation morale autour de la famille »¹⁴³

Les représentations publiques qui s’opposent au sujet de la famille et des solidarités familiales gênent une perception claire de l’aide familiale. L’idée d’un abandon croissant des personnes dépendantes par les familles est réactivée par l’épisode de la canicule en 2003. On se lamente sur la montée des solitudes et les conséquences de l’isolement sur les personnes âgées en perte d’autonomie. A l’inverse si les travaux sociologiques sur l’aide familiale font pièce aux représentations d’un désengagement familial, ils accèdent la thèse de solidarités familiales stables et permanentes¹⁴⁴. Avec leur intérêt retrouvé pour les pratiques ancestrales d’entraide et de secours au sein des familles, ils tendent à démontrer « que la famille n’a probablement jamais cessé de remplir un rôle central, complété par les services publics et privés disponibles¹⁴⁵ ». Dans le cadre des politiques de maintien à

¹⁴⁰ 45% des personnes âgées dépendantes recevant une aide dispose d’une aide professionnelle, que celle-ci soit exclusive (25%) ou mixte (aide professionnelle et entourage, 20%).

¹⁴¹ Martine Bungener, *Trajectoires brisées, familles captives. La maladie mentale à domicile. Construction incessante d’un équilibre toujours précaire*, Paris, éditions de l’Inserm, 1995.

¹⁴² Myriam Valette et Monique Membrado (dir.), *Etude régionale de santé. « Femmes aidantes-génération pivot »*. La prise en charge d’une personne âgée dépendante ou d’un enfant handicapé mental vieillissant : incidence sur la santé de l’aidante familiale et émergence des attentes, Toulouse, A.R.O.M.S.A., 2004.

¹⁴³ Marie-Thérèse Letablier et Florence Weber (dir.), « Avant-propos », n° spécial « Face à dépendance : familles et professionnels », *Retraite et société*, 2008/1, n°53, p.4.

¹⁴⁴ cf. Frédéric Lesemann et Claire Chaume, *Famille-Providance. La part de l’Etat. Recherche sur le maintien à domicile*, Ed. Saint-Martin, Montréal, 1989.

¹⁴⁵ Claude Martin, « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique ? », *op. cit.*, p.50.

domicile, les pouvoirs publics s'appuient désormais sur ces travaux pour réactiver le rôle « naturel » de « protection rapprochée ¹⁴⁶ » de la famille. Comme le souligne André Bruguière, l'approche historique des solidarités familiales a contribué au contraire à les dénaturiser pour les rapporter aux idées, aux représentations changeantes qui structurent les rapports familiaux et commandent la valeur qu'on leur attribue ¹⁴⁷. L'approche historique montre la pérennité de l'idée d'une dialectique constante, que l'on trouve à l'époque moderne comme à l'époque contemporaine, entre protection collective (publique ou privée) et formes d'assistance assumées – librement ou non – par les familles. Comme le souligne Paul-André Rosental, il y a un schéma récurrent de concurrence, de complémentarité et d'évitement entre institutions et parenté ¹⁴⁸. Cette approche remet en cause tant les lectures mettant en évidence une marche irrépessible d'un Etat protecteur à laquelle correspondrait un déclin des solidarités familiales que celles insistant sur la crise de l'Etat-providence contrebalancé par un regain des solidarités familiales.

Les travaux d'Isabelle von Bueltzingsloewen sur les malades mentaux et les personnes âgées dépendantes confortent l'idée de stratégie familiale d'adaptation, particulièrement en période de guerre ou de crise économique. Elle montre ainsi que face à la défaillance des institutions, de nombreuses familles choisissent d'assumer une assistance à leur proche dépendant. Les familles ont de cette façon préféré garder leurs "vieillards" auprès d'elles durant la Seconde Guerre mondiale plutôt que les placer dans une collectivité que l'on sait particulièrement touchée par les restrictions. Cette réticence témoigne selon l'auteure du maintien d'une « forme de solidarités familiales qui a permis d'épargner bien des vies » ¹⁴⁹.

Dans ce cadre, mon étude historique vise à déconstruire la thèse d'un développement de l'aide familiale lié à la crise de l'Etat-providence. Cette dernière a pu se développer en l'absence de connaissance scientifique d'un phénomène longtemps resté invisible, particulièrement durant la période s'étendant du milieu des années 1940 à la fin des années 1980. Je construis donc un corpus de sources pour quantifier le phénomène de l'aide

¹⁴⁶ Robert Castel « L'Etat providence et la famille. Le partage précaire de la gestion des risques sociaux », in François de Singly, Franz Schulteis (dir.), *Affaires de famille, affaires d'Etat*, IFRAS/Goethe-Institut, 1991, p.26.

¹⁴⁷ André Bruguière, « Les sciences sociales et la notion de solidarité familiale : un commentaire d'historien », dans Danièle Debordeaux, Pierre Strobel (dir.), *Les Solidarités familiales en questions*, op. cit., p.22

¹⁴⁸ Paul-André Rosental, « Les liens familiaux, forme historique ? », in *Les solidarités familiales en questions. Entraide et transmission*, op. cit., p.140.

¹⁴⁹ Isabelle von Bueltzingsloewen, « Le sort des vieillards des hospices : aperçu d'une hécatombe », in Isabelle von Bueltzingsloewen (dir.), « *Morts d'inanition* ». *Famine et exclusions en France sous l'Occupation*, Rennes, PUR, 2005, p.159.

familiale, éclairer les étapes du rôle croissant de l'entourage familial tout en prenant en compte les temporalités spécifiques au développement de ces prises en charge selon qu'elles concernent les malades mentaux, les personnes handicapées ou les personnes âgées dépendantes. Les débats historiographiques sur le poids respectif des solidarités nationales et familiales enrichissent ma réflexion.

Historiciser la prise en charge des populations fragiles par les solidarités privées et publiques : le cas de la vieillesse et l'apport des débats historiographiques anglo-saxons

Les travaux anglo-saxons menés sur la prise en charge sociale et familiale de la vieillesse aux périodes pré-industrielle et industrielle ont été, depuis les années 1950-60, parmi les plus stimulants dans ce domaine. Les travaux de Peter Laslett et du groupe de Cambridge, à partir des années 1960, ont mis à mal la vision décliniste de la modernisation que développait la sociologie fonctionnaliste de la famille autour de Talcott Parsons dans les années 1950 et l'idée d'un âge d'or perdu des familles élargies, réduisant les familles nucléaires à un simple produit des sociétés industrialisées. Laslett et Harrison montrent ainsi une coexistence dans l'Europe moderne des familles nucléaires et des familles élargies¹⁵⁰. Je me suis également intéressé à la *nuclear hardship hypothesis* que développe Laslett¹⁵¹ et aux débats historiographiques auxquels elle a donné lieu¹⁵² : même si cette lecture de la dureté du système familial nucléaire a eu tendance à surévaluer le phénomène de solitude des personnes âgées, cette question a permis d'interroger à la fois le rôle historique des fonctions de soutien de la famille, les normes et pratiques des relations intergénérationnelles ainsi que l'assistance familiale et sociale de la vieillesse.

Comme en France, lors de la redécouverte des solidarités familiales, à l'occasion de la crise de l'Etat-providence au cours des années 1980, se développe en Angleterre un discours sur un retour « aux valeurs victoriennes », avec une idéalisation des rapports familiaux et des solidarités familiales intergénérationnelles dans les sociétés pré-industrielle et industrielle. Face à ces représentations, David Thomson montre par exemple qu'il faut confronter les

¹⁵⁰ Peter Laslett, John Harrison, « Clayworth and Cogenhoe », in Henry E. Bell, Richard L. Ollard (eds.), *Historical essays, 1600-1750*, Presented to David Ogg, London, Adam and Charles Black, 1963, p.157-184 ; Peter Laslett, *The world we have lost : England before the Industrial Age*, London, Methuen, 1965.

¹⁵¹ Peter Laslett, Laslett, Peter, Wall, Richard (eds.), *Household and family in Past Time*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972 ; Laslett, Peter, "Family, kindship and collectivity as system of support in pre-industrial Europe: a consideration of the 'nuclear hardship' hypothesis", *Continuity and Change*, 3(2), 1988, p.153-175.

obligations légales et les prescriptions juridiques fixées par les lois britanniques qui ont régenté les solidarités familiales à l'époque moderne et au XIX^{ème} siècle aux réalités sociales plus complexes¹⁵³. Celui-ci remet en cause la théorie la modernisation selon laquelle les sociétés modernes se distingueraient des sociétés traditionnelles par le passage de la famille informelle à des systèmes formels de *welfare* communautaire. Cela porte par exemple sur les mécanismes institutionnels¹⁵⁴ prévus par la Première loi des Pauvres de 1601 pour organiser la prise en charge locale par la *community* de parents âgés qui ne peuvent plus s'assumer financièrement, que celle-ci se traduise par une aide matérielle offerte par les paroisses ou l'entrée dans une *workhouse* ou un asile. En l'absence d'obligation légale, par exemple, les veufs et veuves ne peuvent rejoindre de droit la maison de leurs enfants, mais seulement s'ils y sont invités ou en cas d'extrême nécessité. Thomson montre ainsi comment ces mécanismes institutionnels soulagent les familles de la prise en charge de leurs proches. Le terrain canadien, étudié au prisme de l'Ontario pour le XIX^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle, par Edgar-André Montigny décrit à l'inverse le cas d'une politique publique sollicitant de manière croissante les familles et leur imposant de nouvelles contraintes pour les obliger légalement à prendre en charge leurs parents âgés¹⁵⁵. Montigny souligne par ailleurs que le développement de l'assistance publique n'a pas entraîné au cours de cette période un désintérêt des familles pour leurs aînés¹⁵⁶.

Un autre débat exploré porte sur le niveau de ressources dont les personnes âgées peuvent bénéficier. David Thomson insiste sur le déclin des prestations britanniques par rapport au XIX^{ème} siècle en soulignant la générosité de la Loi des pauvres comparé aux prestations du Welfare State : les pensions versées aux personnes âgées démunies au cours de la période 1837-1863 représenteraient 69 à 90% du revenu de la classe ouvrière adulte, ou son équivalent, (les enfants étant considérés comme 45% d'une part d'adulte) alors que le niveau

¹⁵² Barry Reay, "Kinship and neighborhood in the XIXth-century rural England: the myth of the autonomous nuclear family", *Journal of Family History*, 21(1), 1996, p.87-104.

¹⁵³ David Thomson, « I am not my father's Keeper : families and the elderly in nineteenth century England », *Law and history Review*, vol.2, n°3, 1984, p.265-286.

¹⁵⁴ David Thomson, "The welfare of the elderly in the Past: a family or a community responsibility", in Margaret Pelling, Richard M. Smith (eds.), *Life, Death and Elderly: Historical Perspectives*, London/New York, Routledge, 1991, p. 194-221.

¹⁵⁵ Edgar-André Montigny, *Foisted upon Governement ? States Responsibilities, Family obligations, and the care of the dependent aged in late nineteenth-century Ontario*, Montreal, London, McGill-Queens' University Press, 1997.

¹⁵⁶ Edgar-André Montigny, « The Decline in Family Care for the Aged in Nineteenth-Century Ontario : Fact or Fiction », *CBMH/BCHM*, vol. 11,1994, p.357-373, p.357.

de pensions de la fin du vingtième siècle représenterait 40% de celui des revenus des adultes de la classe ouvrière. Cette vision est contestée par E.H Hunt qui démontre que les pensions sont non seulement supérieures en valeur absolue à ce qu'elles étaient au XIX^{ème} siècle mais aussi en valeur relative du revenu de la classe ouvrière¹⁵⁷. Pat Thane confirme que Thomson tend à survaloriser les effets de la Loi des pauvres et à exagérer le déclin de l'Etat social¹⁵⁸. Les débats entre Thomson et Hunt sont eux-mêmes mis en perspective par Richard Wall¹⁵⁹. Ce dernier estime que les deux auteurs ne prennent pas suffisamment en compte l'évolution des ménages dans lesquels vivent les personnes âgées : à la fin du XX^{ème} siècle, les personnes âgées vivent plus souvent seules ou en couple qu'au XIX^{ème} siècle par conséquent le revenu des pensions, auquel s'ajoutent les différentes formes de soutien par l'Etat, est le seul revenu des ménages de retraités. Il insiste sur le fait que dans le passé, la grande majorité des personnes âgées vit avec des personnes qui ont d'autres sources de revenus, principalement issus de leur travail, les membres du ménage pouvant en espérer en tirer quelques profits. Il décrit par ailleurs comment l'accueil des personnes âgées dans le ménage de leurs enfants est conditionné et négocié par le biais de sa contribution au revenu du ménage (allègements de paiement prévus par la Loi des pauvres ou pensions par la suite). Il montre que cet apport, qui bénéficie à l'ensemble du ménage d'accueil est lui-même le produit d'un échange de bon procédé : la personne âgée renonçant à une partie de sa pension en échange d'efforts de la famille à son égard. Les réponses que la famille pouvait donner à ces parents âgés étaient de toute façon conditionnées par le contexte historique déterminé.

Je me suis également nourri de la lecture des travaux qui s'interrogent sur l'hypothétique relâchement des interdépendances au sein d'une même famille ou sur la nucléarisation des structures familiales au cours de l'industrialisation et de l'urbanisation en Grande-Bretagne, mais aussi dans d'autres pays en phase d'industrialisation comme en Belgique, en Suède ou aux Etats-Unis. Ces travaux montrent que l'on assiste davantage à un

¹⁵⁷ E.H Hunt, « Paupers and Pensioners : Past and Present », *Ageing and Society*, volum 9, issu 4, 1989, p.407-430.

¹⁵⁸ Pat Thane, *Old age in English history: Past experiences*, Oxford, 2000. Pat Thane s'est également intéressé spécifiquement à la conditions des femmes âgés. Pat THANE, « Old Women in Twentieth-century Britain », dans Lynn Bothello et Pat Thane (dir.), *Women and Ageing in British Society Since 1500*, New York et Londres, Longman, 2001 : « In twentieth-century Britain, for the first time in history, it became normal to grow old », p. 207-231

¹⁵⁹ Richard Wall, « Les relations entre générations en Europe autrefois », *Annales de démographie historique*, 1991, p.133-154.

resserrement des interdépendances familiales entre générations qui se traduit par le maintien de structures familiales étendues ou par des proximités résidentielles¹⁶⁰.

Je me suis intéressé enfin aux débats autour du concept de « structured dependency »¹⁶¹. Peter Townsend en défend une conception néo-marxiste. Selon cette approche, le développement du capitalisme industriel du XX^{ème} siècle aurait produit une révolution démographique entraînant une proportion croissante de personnes âgées, tout en les reléguant dans une condition d'inutilité économique, fortement dépendante d'une sécurité sociale fournie par un Etat paternaliste. Townsend dénonce ainsi la dépendance sociale des personnes âgées aux institutions qui serait elle-même le fruit de politiques sociales développées au vingtième siècle caractérisées par l'obligation d'une retraite précoce, la légitimation d'une diminution des ressources, l'absence de droit à déterminer sa conduite dans des institutions spécialisées et la construction de services communautaires pour des personnes âgées considérées, a priori, comme passives. Le développement du capitalisme et de son mode de production aurait marginalisé la personne âgée sur le marché du travail, aurait nui à son statut dans la société, ainsi qu'à son image et aurait construit une dépendance économique (retraites à faible taux), et sociale aux dispositifs sociaux (la construction de bénéficiaires passifs). Ce concept de « structured dependency » est remis en cause par Graham Fenell¹⁶². Ce ne serait pas le développement des politiques sociales qui aurait entraîné la dépendance des personnes âgées à leur égard mais au contraire leur absence. Il démontre que les personnes âgées les plus indépendantes sont celles qui sont le mieux capables de trouver satisfaction à leurs besoins, en ayant accès au système de ressources le plus diversifié parmi les mesures mises à leur disposition par les politiques sociales. Le concept de « structured

¹⁶⁰ George Alter, Lisa Cligget, Alex Urbiel, « Household patterns of the elderly and the proximity of children in a 19th-century city, Verviers, Belgium, 1831–1846 », in Tamara K. Hareven (ed.), *Aging and generational relations over the Life Course. A Historical and Cross-Cultural Perspective*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996, p.30-52 ; Ann-Kristin Högman, « The impact of demographic and socio-economic change on the living arrangements of the elderly in Sundsvall, Sweden, during thenineteenth century », *The History of the Family*, 4(2), 1999, p. 137-158, Steve Ruggles, *Prolonged connections: the rise of the extended family in nineteenth-century England and America*, Madison, University of Wisconsin Press, 1987 ; Angelique Janssens, *Family and social change. The household as a process in an industrializing community*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993 ; Gisli A. Gunnlaugsson, « Living arrangements of the elderly in a changing society: The case of Iceland, 1880–1930 », *Continuity and Change*, 8(1), 1993, p.103-125.

¹⁶¹ Peter Townsend, « The structured dependency of elderly : a creation of social policy in twentieth century », *Ageing and society*, vol.1, n°1, 1981, 5-28.

¹⁶² Graham Fenell, « Structured dependency revisited, in Chris Phillipson, Miriam Bernard and Patricia Strang (eds), *Dependency and interdependency in old age, theoretical perspectives and policy alternatives*, Beckenham, Croom Helm, 1986.

dependency » apparaît ainsi trop globalisant. John Macnicol¹⁶³ lui reproche de cette façon de ne pas suffisamment avoir différencié les personnes âgées suivant les facteurs que sont la classe sociale, le sexe, l'origine ethnique, le statut antérieur dans le marché du travail, la disponibilité d'une aide à la famille. La reconnaissance de cette différenciation lui paraît fondamentale pour faire évoluer le modèle de la « structured dependency », les personnes âgées ne constituant pas un groupe homogène. John Macnicol, revient lui aussi, comme Fenell, sur la définition précise des termes « dépendance » et « indépendance ». Si la dépendance se caractérise par un état de faiblesse économique, beaucoup d'autres que les personnes âgées relèvent de cette catégorie et les critères de différenciation sont très importants même au sein de la population âgée. Pour d'autres comme Richard Smith¹⁶⁴, la « structured dependency » ou dépendance croissante des personnes âgées aux structures familiales serait essentiellement liée au vieillissement démographique : le poids démographique croissant, depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, des personnes de 65 ans et plus dans la société vis-à-vis des 25-29 ans aurait déséquilibré la prise en charge familiale traditionnelle (la prise en charge des vieux par l'intermédiaire de l'entourage familial depuis le Poor Law Act de 1601) et aurait engendré un « fardeau familial ». Ces diverses approches de la « structured dependency » sont critiquées par Pat Thane qui développe une approche historique plus nuancée¹⁶⁵.

Eclairer les effets de la désinstitutionnalisation sur l'entourage familial

Je souhaitais également éclairer un phénomène qui se développe à partir des années 1960. Il s'agit des conséquences des politiques de désinstitutionnalisation sur l'entourage familial. Au tournant de cette décennie 60, les placements en institution sont en effet fortement remis en cause, analysés comme des formes de relégation et de ségrégation sociales. Ce mouvement s'inscrit dans un cadre idéologique anti-institutionnel, autour d'Erving Goffman ou de Michel Foucault¹⁶⁶. Cela se traduit notamment par la politique de maintien au domicile des personnes âgées dans le rapport Laroque en 1962. Cette promotion

¹⁶³ John Macnicol, « Old age and structured dependency », in Michael Bury and John Macnicol (eds.), *Aspects of Ageing. Essays on social policy and old age*, department of social policy and social science, Royal Holloway and Bedford New College-Social policy papers, n°3, 1990, p.30-52.

¹⁶⁴ Richard Smith, « The structured dependence of the elderly as a recent development : some sceptical historical thoughts », *Ageing and society*, 4,4, 1984, p.409-428.

¹⁶⁵ Pat Thane, *Old age in English history: Past experiences*, Oxford, 2000.

de la vie hors les murs correspond aussi à la nouvelle conception du traitement de l'aliénation mentale et au progressif désinternement des malades mentaux. La circulaire du 15 mars 1960 pose le principe d'une séparation minimale du malade de sa famille en faisant le choix d'une action curative et préventive de celui-ci dans son milieu ; elle organise aussi la sectorisation avec la création de dispensaires d'hygiène mentale¹⁶⁷. Cette tendance s'accroît dans les années 1970, en France comme dans les autres pays occidentaux, avec le développement de structures alternatives à l'hospitalisation et la fermeture d'hôpitaux – même si cette politique de désinstitutionnalisation reste moins marquée qu'en Italie (cf. la loi Basaglia de 1978 sur l'abolition des asiles psychiatriques). A la fin des années 1960, le VI^{ème} Plan se présente ainsi comme une « tentative d'approche globale des problèmes, une recherche de la cohérence de l'action et un souci de développement démographique des personnes et des groupes »¹⁶⁸. Il s'agit de faire converger les dispositifs pour lutter contre la ségrégation sociale dont sont victimes les populations vulnérables (âgées, handicapées, malades mentales) en leur permettant de rester chez elles (ou de retourner dans le foyer familial pour les malades mentaux) avec une politique de maintien au domicile et de sectorisation. Derrière ces objectifs sociaux, il s'agit aussi de faire des économies en évitant des prix de journées en établissements et en supprimant des lits. Mon étude historique a montré que l'évolution est en réalité très progressive pour les personnes âgées, dont le maintien hors les murs est déjà encouragé depuis le début du siècle et pour les personnes handicapées, davantage orientées vers les établissements spécialisés. Le changement est en revanche plus brutal pour les malades mentaux et leur famille. J'ai ainsi montré comment, dès le premier rapport sur la chronicité de Louis Le Guillant, Hervé Mignot et Louis Bonnafé en 1964¹⁶⁹, cette sollicitation systématique des familles est dénoncée. Cette nouvelle situation engendre, au sein de la cellule familiale, une souffrance qui n'est pas prise en charge. Or on reste frappé par l'absence

¹⁶⁶ Erving Goffman, *Asiles, étude sur la condition des malades mentaux*, Paris, éditions de Minuit, 1961 ; Michel Foucault, *Naissance de la clinique : une archéologie du regard médical*, Paris, PUF, 1963.

¹⁶⁷ Sur le processus de désinstitutionnalisation dans le champ du handicap psychique en France et en Europe : Robert Castel, *La gestion des risques. De l'anti-psychiatrie à l'après-psychanalyse*, Paris, éditions de Minuit, 2011 ; Alain Goussot, Andrea Canevaro, « En Italie la culture de la désinstitutionnalisation », in Charles Gardou (dir.), *Le handicap au risque des cultures*, Paris, Erès, 285-299, 2010 ; Daniele Pulino, *Costruire una riforma : operatori, amministratori, istituzione psichiatrica prima della « legge 180 » (1968-1978)*, thèse de doctorat, 2012 ; François Sicot, « La maladie mentale, quel objet pour la sociologie ? », *Déviance et société*, 30 (2), 203-232.

¹⁶⁸ Présentation du VI^{ème} Plan, Cité par Jacques Ladsous, *L'action sociale aujourd'hui*, Paris, éditions Erès, 2004, p.62.

des travaux français sur la charge ou le fardeau des familles contraintes de récupérer, sans accompagnement spécifique, leur proche alors que des études étrangères, notamment anglo-saxonnes se multiplient sur la question¹⁷⁰. Grâce aux archives associatives de l'Union nationale des amis et familles de malades psychiques (UNAFAM), j'ai pu suivre la façon dont l'association interpelle, au cours des années 1970, le monde psychiatrique afin que les familles deviennent un partenaire à part entière dans le processus de sectorisation tout en critiquant un phénomène qualifié de « désinternement abusif ¹⁷¹ ». J'ai également pu étudier la manière dont l'UNAFAM construit une sorte d'expertise informelle sur le « fardeau » familial à la française, en dégagant, à l'aide d'enquêtes, les diverses problématiques que posent le retour d'un malade mental au domicile familial (enjeu du suivi du traitement, gestion des allers-retours hôpital-maison, déséquilibre de la fratrie, gestion du stress intra-familial etc.).

Handicap, dépendance et solidarités

Mon rapport sur les évolutions de l'aide familiale aux personnes âgées, handicapées et malades mentales des années 1950 à nos jours est achevé en 2012¹⁷². Valorisée par diverses publications¹⁷³, cette recherche a contribué à déconstruire le mythe de l'abandon des personnes âgées par leur famille à la fin du vingtième siècle et à analyser les effets très

¹⁶⁹ Louis Le Guillant, Louis Bonnafé, Hervé Mignot, *Problèmes posés par la chronicité sur le plan des institutions psychiatriques. Rapport d'assistance présenté au congrès de psychiatrie et de neurologie de la langue française*, Marseille 7-12 septembre, Masson et Ce éditeurs, 1964, p.11-12.

¹⁷⁰ J.A. Clausen, MR Yarrow, « The impact of mental illness on the family », *Journal of social issues*, 1955, n°11, p. 3-64; J. Hoenig, M.W. Hamilton, « The schizophrenic patient in the community and his effect on the household », *International Journal of Social Psychiatry*, 1966, n°12, p.165-176 ; J. Grad, P. Sainsbury, « The effects that patients have on their family in a community care and control psychiatric service – a two years follow up », *The British Journal of Psychiatry*, 1968, n°11, p.265-278; J. Grad, P. Sainsbury, *Mental illness and the family*, The Lancet, 1, 1963, p.544-547.

¹⁷¹ Martine Bungener, « Vivre hors les murs de l'hôpital psychiatrique : le rôle incontournable de la famille en ce début de siècle », *Sciences sociales et Santé*, vol. 19, n°1, mars 2001, p. 107-11.

¹⁷² Avec la collaboration d'Eva Blanc pour la partie consacrée aux parents des enfants handicapés mentaux, Rapport « Aux origines des aidants familiaux. Les transformations de la prise en charge familiale des personnes malades, handicapées et âgées dépendantes de la fin des années 1940 à la fin des années 1980 », MiRe/Drees et CNSA, avril 2012.

¹⁷³ « L'abandon des personnes âgées par leurs proches : déconstruction d'un mythe (France, 1945 à nos jours) », in Dominique Joly (dir.), *Penser les vieillesses*, Éditions Eres, coll. L'âge et la vie, (publication internationale, 2016) ; « La prise en charge de la vieillesse depuis 1970 : entre solidarités familiales et solidarité publique », Laurence Rossignol, Raymond Vall (dir.), *Les représentations et les transformations sociales des mondes ruraux et périurbains*, Sénat, Rapport d'information, n°257, p.142-155 ; en ligne <http://www.senat.fr/rap/r12-257/r12-25713.html>

contemporains de ces représentations sur les politiques publiques¹⁷⁴. Même si j'arrive à dégager un certain nombre de pistes, je prends conscience des limites de mon travail comme la nécessité d'éclairer le rôle de la solidarité nationale et ses temporalités dans la prise en charge de ces populations fragiles, pour évaluer le poids qui pèse réellement sur les solidarités familiales dans ce système.

Cela a été aussi l'occasion de mener une réflexion sur les perspectives de recherche autour des problématiques de la dépendance¹⁷⁵ et à mon positionnement d'historien sur ces domaines largement investis par les autres sciences sociales. Des collaborations et discussions particulièrement stimulantes avec des collègues, français ou étrangers, spécialistes de la vieillesse ou du handicap et de la dépendance dans le cadre de séances de séminaire, de préparation de mini-dossier¹⁷⁶ ou de numéros spéciaux de revue(s)¹⁷⁷ ont nourri mes réflexions et ont enrichi ma vision des choses. Elles m'ont conforté dans mon choix de mener une recherche envisageant sous un angle transversal les incapacités et leur prise en charge et interrogeant la place de l'âge dans la construction de ces catégories sur le long terme¹⁷⁸. Ces discussions m'ont également incité à réévaluer les études au fondement d'une lecture catastrophiste de l'augmentation du nombre de personnes âgées dépendantes et façonnant une vision biaisée des défis pour l'action publique. Patrice Bourdelais m'a ainsi convaincu de l'importance de déconstruire les enquêtes menées depuis les années 1970 annonçant une explosion du nombre de personnes avec des incapacités. Paul-André Rosental m'a incité à réfléchir à la question de l'émergence de la prise en charge des incapacités dans le champ de l'action publique et des politiques publiques, au temps de la Réforme sociale, et à ses transformations dans le temps long.

¹⁷⁴ « Les déterminants socio-politiques de la vieillesse », in Sarah Carvallo, Elodie Giroux (dir.), *Comprendre la vieillesse*, Bruxelles, EME, 2012, p.111-124 ; « Le traitement de la vieillesse vulnérable dans la France du second vingtième siècle. Poids des représentations et paradoxes des politiques publiques », in Axelle Brodriez et alii (dir.), *Un siècle de santé sociale : formes et traitements des vulnérabilités (1880-2010)*, Actes du colloque de Lyon (17-18 novembre 2011), Rennes, PUR, 2014, p.205-221.

¹⁷⁵ « Faire l'histoire de la dépendance contemporaine. Le cas des solidarités familiales en France dans la seconde moitié du vingtième siècle », in Axelle Brodriez et Bruno Dumons (dir.), *La protection sociale en Europe au vingtième siècle*, Rennes, PUR, 2014, p.147-164.

¹⁷⁶ Préparation d'un mini-dossier avec l'historien américain Paul Dutton pour la Revue *Le Mouvement social*.

¹⁷⁷ Avec Mathilde Rossignaux-Méheust (dir.), « Expériences de la vieillesse », *Genèses*, n° 106, mars, 2017 ; Avec l'anthropologue Florence Weber (dir.), Introduction au n° spécial, « Handicap et dépendance, histoire d'une segmentation française », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°8, décembre 2015, p.3-18.

¹⁷⁸ Ces réflexions ont donné lieu à la rédaction d'un article avec l'anthropologue Florence Weber, «La tierce personne : une figure introuvable ? 1905-2015 : l'incohérence des politiques françaises de l'invalidité et de la perte d'autonomie », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n°8, décembre 2015, p79-96.

J'ai ainsi tenté de délimiter un champ à investir par les études historiennes, en envisageant les différents questionnements que des recherches sur la dépendance contemporaine pourraient investir et approfondir¹⁷⁹ (Etat social et solidarités familiales, rapports institutions/maintien au domicile, métiers du *care* dans les champs social et médico-social etc.). Dans cette dynamique, j'ai aussi monté un premier projet intitulé «Evaluer les politiques de la dépendance en France : la réalité d'un "modèle social" français en question (de 1945 à nos jours)» qui a été lauréat d'un dispositif de soutien à la recherche (DIR) au sein de mon établissement. Ce temps de recherche a permis de le reformuler pour aboutir à mon actuel mémoire original d'HDR, portant sur la période des années 1880 à nos jours et envisageant la dépendance des gens âgés comme un objet de politique publique à l'histoire singulière, au croisement de l'âge et des incapacités. Cette approche doit contribuer à éclairer sous un nouveau jour la genèse de l'Etat social en France et ses évolutions les plus contemporaines.

Comprendre, dans le domaine du handicap, le champ de la "New Disability History"

De la conception de mon projet sur les origines des aidants familiaux aux populations fragiles, de 2009 à 2012, jusqu'à la préparation de mon mémoire original d'HDR sur la prise en charge de la dépendance, de 2013 à 2017, j'ai approfondi ma connaissance du champ du handicap et de la perte d'autonomie que je connais peu. Je me rapproche à cette fin des chercheurs en sciences sociales très présents dans ce champ. Je suis ainsi le séminaire « Socio-histoire du handicap : catégories, traitement social et expériences » à l'EHESS de Jean-François Ravaut, socio-épidémiologiste, directeur de recherche à l'INSERM et d'Isabelle Ville, sociologue, directrice de recherche à l'INSERM (puis directrice d'études cumulée à l'EHESS). Je participe avec eux, de 2010 à 2012, au développement des recherches sur le handicap à l'EHESS en intégrant le groupe de pilotage du programme « Handicap et Sciences sociales » au sein de l'Ecole, de 2010 à 2012, et en contribuant à l'organisation des premières journées « Jeunes chercheurs Handicap(s) et Sociétés » de l'EHESS. Après avoir quitté mon post-doctorat à l'EHESS pour Lyon2, je travaille davantage sur les questions de dépendance et de handicap avec Florence Weber, professeure d'anthropologie et de sociologie à l'ENS Ulm et titulaire de la chaire « Handicap psychique et

¹⁷⁹ Christophe Capuano, « Faire l'histoire de la dépendance contemporaine. L'histoire des solidarités familiales », dans Axelle Brodiez-Dolino et Bruno Dumons (dir.), *La protection sociale en Europe au XX^{ème} siècle*, Rennes, PUR, 2012, p.147-164.

Décision pour autrui » de la Maison des sciences sociales du handicap (MSSH). Son petit livre *Handicap et dépendance, drames humaine, enjeux politiques*¹⁸⁰ a beaucoup nourri ma réflexion par les questions qu'il pose à la structuration des politiques publiques dans le champ de la perte d'autonomie, ainsi qu'à la sphère professionnelle médico-sociale : la coopération avec Florence Weber prend la forme d'interventions en séminaires, de préparations communes de dossier de revue ou d'interventions en colloque ou aux Rendez-vous de Blois (de 2009 à 2016). Par ailleurs, après le dépôt final de mon propre rapport sur les aidants familiaux, je deviens membre du conseil scientifique et du comité d'évaluation de l'Institut de recherche en santé publique (IRESP) de 2011 à 2013. Dans ce cadre, j'assure la synthèse des évaluations d'un certain nombre de projets déposés dans le cadre de leur appel d'offre « handicap et perte d'autonomie ». Je participe ainsi aux discussions sur le caractère novateur de ces nouvelles recherches et de la faisabilité de leurs travaux mais aussi des contraintes de financement (l'enveloppe financière à partager est de plus en plus réduite), j'assure aussi le suivi de l'avancée de ces recherches en évaluant leurs rapports d'étape et finaux. On me confie des projets où une dimension historique est mise en avant, par exemple sur la question de l'éducabilité des enfants handicapés mentaux, ou sur les aidants familiaux, dans le cadre d'une approche comparée franco-japonaise. Mais je reste assez frustré car les auteurs de ces projets ont une vision utilitariste et réductrice de l'histoire et je n'évalue aucun projet mettant l'approche historique au cœur de la démarche. Je réalise également des expertises de projets sur le vieillissement pour l'Agence nationale de la recherche (ANR) à partir de 2015, mais une fois encore, je constate qu'aucun projet sur cette thématique ne met en avant l'analyse historique.

Parallèlement, j'explore le champ historiographique du handicap. À la demande d'Ivan Jablonka, je réalise un compte-rendu pour la *Vie des idées*, de l'ouvrage très stimulant de François Buton, *L'administration des faveurs, l'Etat, les sourds et les aveugles*¹⁸¹. Celui-ci réfléchit à la construction des catégories d'action publique et à leurs usages par l'administration ainsi qu'à la façon dont ces catégories façonnent les identités sociales. L'auteur analyse également le renforcement de ce pouvoir administratif face au pouvoir politique au cours du XIX^{ème} siècle, mais aussi la circulation transnationale des savoirs en

¹⁸⁰ Florence Weber, *Handicap et dépendance. Drames humains, enjeux politiques*, Paris, éditions de la rue d'Ulm, 2011.

¹⁸¹ François Buton, *L'administration des faveurs, l'Etat, les sourds et les aveugles*, Rennes, PUR, 2009.

matière d'éducation des sourds-muets et des aveugles, particulièrement au cours d'échanges très denses (périodes 1820-1830 et 1878- 1885). Il me semble que ces angles d'approches peuvent être tout à fait efficaces pour interroger la prise en charge de l'âge et des incapacités au cours du vingtième siècle. Mais ce livre est singulier et relève surtout d'une socio-histoire de l'action publique et d'une sociologie historique des catégories.

Pour comprendre comment les recherches sur le champ du handicap se sont structurées, je dois étudier les dynamiques des *Disability Studies* et de la *New Disability History*. Alors que l'approche bio-médicale du handicap a longtemps prévalu, les sciences humaines ont amorcé une nouvelle approche intellectuelle et théorique de la question dans le contexte émancipateur des années 1970 et de l'activisme social luttant pour les droits des personnes en situation de handicap. Les *Disability Studies* tiennent compte des facteurs sociaux, culturels et politiques dans l'expérience du handicap et remettant en cause le facteur biomédical qui a longtemps prévalu, insistant sur le fait que le handicap n'est pas seulement localisé dans le corps des individus mais est aussi et surtout une identité socialement et culturellement construite, dont la signification est façonnée conjointement par les politiques, les pratiques professionnelles, les arrangements sociétaux, les valeurs culturelles. Ces études ont constitué une discipline universitaire dynamique aux Etats-Unis et au Canada, puis en Grande-Bretagne au cours des années 1970-90 mais les études historiques sont encore très marquées par des approches militantes¹⁸² et les travaux sociologiques. L'article de référence « L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives » co-écrit en 2001 par Gary L. Albrecht, Jean-François Ravoux et Henri-Jacques Stiker¹⁸³, retrace l'histoire de ce nouveau domaine de recherche aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en France et il en dessine les nouvelles dynamiques qui se structurent notamment autour de la revue internationale *ALTER* (Revue européenne de recherche sur le handicap). Les travaux pionniers d'anthropologie historique que mène Henri-Jacques Stiker, professeur à l'Université Paris 7 et co-fondateurs de la revue *ALTER*, s'inscrit dans cette approche des *Disability Studies* dont il est l'un des promoteurs de la diffusion en France. Il incarne le "pan historique" de ces approches avec *Corps infirmes et sociétés*¹⁸⁴ dont la première édition paraît en 1982. Il décrit la naissance de l'infirmité et du

¹⁸² Colin Barnes, « A legacy of oppression: a history of disability in Western culture », in Len Barton and Mike Oliver (eds.), *Disability Studies: Past, Present and Future*, Leeds, The disability Press, 1997, p. 4-24.

¹⁸³ Gary L. Albrecht, Jean-François Ravoux, Henri-Jacques Stiker, « L'émergence des *disability studies* : état des lieux et perspectives », *Sciences sociales et Santé*, vol.19, n°4, décembre 2001.

¹⁸⁴ Henri-Jacques Stiker, *Corps infirmes et sociétés*, Paris, Dunod, 1982, 3^{ème} édit. 2013.

handicap, dans le cadre d'une approche foucauldienne et analyse sa construction sociale et culturelle dans le temps long. Il s'intéresse aussi à la transformation socio-historique des catégories que l'on retrouve dans sa contribution à *Handicap et inadaptation : fragments pour une histoire. Notions et acteurs*, paru en 1996¹⁸⁵. L'auteur tend à donner davantage de place à la réflexion, à partir de l'étude d'une littérature secondaire, ce que l'on retrouve dans *Les Métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*¹⁸⁶, qu'à une enquête fondée sur une démarche empirique – même si celle-ci est tout fait intéressante par ailleurs, comme la mise en avant de la priorité donnée à la production et à la performance dans une organisation sociale comme productrice de personnes handicapées. Les travaux qu'il a initiés avec son collègue d'établissement, l'historien André Gueslin, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Paris 7, ont aussi permis de montrer l'intérêt de croiser des recherches sur le handicap et la pauvreté au XIX^{ème} siècle¹⁸⁷ pour interroger les notions de vulnérabilités sanitaires et sociales. Il a aussi contribué, aux côtés de sociologues, à insister sur la nécessaire prise en compte des handicapés et des associations qui portent leurs intérêts comme des acteurs à part entière du champ d'action publique du handicap aux XIX^{ème} et XX^{ème} siècles¹⁸⁸.

Quelques travaux s'appuyant sur une démarche spécifiquement historique paraissent au cours des années 1990 comme celui de Steve Humphries et de Pamela Gordon sur l'enfance handicapée étudiée à partir d'un corpus de témoignages¹⁸⁹ ; il faut cependant attendre le tournant des années 2000 pour que des historiens s'intéressent de manière plus centrale aux *Disability Studies*. Naît alors un courant historiographique anglo-saxon qui s'attache à écrire l'histoire des personnes handicapées à partir d'une conception sociale et culturelle du handicap. Ce courant encourage les historiens à repenser la complexité des hiérarchies sociales, en intégrant aux côtés du genre, des ethnies et des classes sociales l'existence d'un autre facteur de différenciation sociale, le handicap. Ces nouvelles études sont qualifiées par un volume collectif américain¹⁹⁰ de *New Disability History* : cette désignation montre son

¹⁸⁵ Henri-Jacques Stiker, Monique Vial, Catherine Barral (dir.), *Handicap et inadaptations. Fragments pour une histoire : notion et acteurs*, Paris, Alter, Fondation de France, 1996.

¹⁸⁶ Henri-Jacques Stiker, *Les Métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, Paris, PUG, 2009.

¹⁸⁷ André Gueslin et Henri-Jacques Stiker (dir.), *Handicap, pauvreté et exclusion dans la France du XIX^{ème} siècle*, Paris, éditions de l'Atelier, 2003.

¹⁸⁸ Catherine Barral, Florence Paterson, Henri-Jacques Stiker, Michel Chauvière (dir.), *L'institution du handicap. Le rôle des associations, XIX^{ème} -XX^{ème} siècles*, Rennes, PUR, 2000.

¹⁸⁹ Steve Humphries and Pamela Gordon, *Out of Sight: the Experience of Disability 1900–1950*, Plymouth, Northcote house, 1992.

¹⁹⁰ Paul K. Longmore and Lauri Umansky (dir.), *The new Disability History : American Perspectives*, New York, New York University Press, 2001.

inscription dans la perspective des *Disability Studies* tout en évoquant un renouveau, en référence à l'ancienne désignation de *New History*, développée au cours de l'entre-deux-guerres dans le champ de l'histoire sociale. La *New Disability History* a aussi bénéficié d'une histoire culturelle alimentée par l'analyse des représentations artistiques et culturelles du handicap. Quelques chercheuses et chercheurs sont aussi attentifs à enrichir leur thématique en différenciant l'origine sociale ou ethnique des populations examinées ou encore en appliquant la grille de lecture des rapports sociaux de sexe. La thèse de Mariama Kaba qui propose une histoire sociale du corps handicapé au XIX^{ème} siècle ou celle de Gildas Bregain sur les circulations et la construction transnationales des politiques du handicap s'inscrivent dans cette nouvelle perspective¹⁹¹.

Deux dimensions m'intéressent particulièrement dans ces approches. Il s'agit tout d'abord de la place donnée à l'*agency* des personnes handicapées, entendue au sens de la capacité d'action autonome sur certains aspects de leur vie¹⁹². Cette conception me permet de penser les stratégies que peuvent mettre en place des personnes (lourdement) handicapées pour leur maintien au domicile ; cela peut aussi se traduire par l'aspiration à l'épanouissement, comme la réalisation de certaines activités professionnelles, de loisirs pendant leur temps libre, ou la communication avec d'autres internés. Les personnes handicapées participent à la construction de leur sociabilité dans le cadre des possibilités offertes par l'institution, et sont souvent à même de faire le choix de rester isolées, ou en groupe, mais aussi dans le cadre de ménages intergénérationnels. Cela implique ainsi que les personnes handicapées sont capables d'avoir une pensée autonome et ne peuvent être seulement comme des objets de politiques publiques, et sont par ailleurs en mesure d'attribuer d'autres significations au traitement et à l'internement que celles délivrées par le personnel médical et l'institution.

L'autre aspect qui m'intéresse dans cette démarche est l'accent mis sur l'histoire de la protection sociale des personnes handicapées. Parmi les travaux britanniques qui se penchent

¹⁹¹ Mariama Kaba, *Malades incurables, vieillards infirmes et enfants difformes. Histoire sociale et médicale du corps handicapé en Suisse romande (XIX^{ème}- début XX^{ème} siècle)*, thèse d'histoire de l'Université de Lausanne, 2011 ; Gildas Bregain, *L'internationalisation imparfaite d'une modernité nord-atlantique : essai d'histoire croisée des politiques publiques du handicap en Argentine, au Brésil et en Espagne (1956-1982)*, thèse d'histoire contemporaine de l'Université Rennes 2, 2014.

¹⁹² Catherine J.Kudlick, « Disability History : Why We Need Another « Other » », *American Historical Review*, n°108, juin 2003, p.763-793 ; Henri-Jacques Stiker, *Les métamorphoses du handicap de 1970 à nos jours*, Grenoble, PUG, 2009, p.68-69 et suiv.

sur cette question des politiques sociales¹⁹³, l'ouvrage d'Anne Borsay qui s'attache au temps long (1750-2000)¹⁹⁴ mais aussi de Jameel Hampton¹⁹⁵ qui porte sur une période plus courte (1948-1979) tout en l'inscrivant dans un processus de longue durée (depuis le XVIII^{ème} siècle). Les deux ouvrages donnent des pistes pour appréhender la place des infirmes, et plus largement des populations vulnérables, dans le système mixte mis en place sous la Loi des Pauvres (1601), avec le rôle essentiel tant des paroisses que des familles. Ils interrogent aussi le rôle du rapport Beveridge dans la protection des personnes handicapées : la question des revenus de substitution n'est pas réglée pour ces populations qui restent très fragiles financièrement. Ils insistent sur le rôle d'acteurs privés, de groupes de pression dans la reconnaissance des droits des personnes en situation de handicap.

Les personnes âgées sont-elles absentes de la *New Disability History* ? Malgré l'intérêt de ces travaux, ceux-ci ne prennent pas ou peu en compte la situation des personnes âgées et se penchent peu sur les effets de l'âge dans la construction des politiques publiques. Cette population est par exemple absente des réflexions du livre de Jameel Hampton. Quant à Anne Borsay, celle-ci reconnaît que cette population est peu appréhendée par les *Disability Studies*. Elle l'intègre dans son travail de recherche mais la traite comme un groupe distinct du reste des personnes handicapées. Elle reste marquée par les catégories endogènes des acteurs de l'époque et n'étudie leur niveau de vie qu'au prisme des enjeux des pensions de vieillesse au XX^{ème} siècle, comme si la question du handicap et des revenus de compensation des incapacités ne se posait pas au-delà d'un certain âge.

Dans le champ de la vieillesse, la question des incapacités est également peu prise en compte à l'exception de quelques approches transversales¹⁹⁶. Ce champ historiographique s'est beaucoup développé depuis les années 1980¹⁹⁷, en s'intéressant aux conséquences de

¹⁹³ Sonali Shah and Mark Priestley *Disability and Social Change Private Lives and Public Policies*, Bristol, The Policy Press, 2011 ; David Gladstone, « Renegotiating the boundaries: risk and responsibility in personal welfare since 1945 », in Helen Fawcett and Rodney (eds.), *Low Welfare Policy in Britain. The road from 1945*, Basingstoke, Mac Millan, 1999, p.34-51 ; Julie Anderson, *War, Disability and Rehabilitation in Britain*, Manchester, Manchester University press, 2011.

¹⁹⁴ Anne Borsay, *Disability and Social Policy in Britain since 1750*, Basingstoke, Palgrave, 2004.

¹⁹⁵ Jameel Hampton, *Disability and the welfare in Britain. Changes in perception and policy 1948-79*, Bristol, University of Britsol, 2016.

¹⁹⁶ André Gueslin, Henri-Jacques Stiker (dir.), *Handicaps, pauvreté et exclusion dans la France du XIX^e siècle*, éditions de l'Atelier, 2003.

¹⁹⁷ Peter Laslett, Richard Wall (dir.), *Household and Family in Past Time*, Cambridge, CUP, 1978 ; Jean-Pierre Poussou, « Pour une histoire de la vieillesse et des vieillards dans les sociétés européennes », dans *Les âges de la vie*, tome 2, Paris, INED, 1983 ; Margot Jeffery (dir.), *Growing Old in the Twentieth Century*, Londres, Routledge, 1989 ; Patrice Bourdelais, *Le nouvel âge de La vieillesse: histoire du vieillissement de la population*,

l’allongement de l’espérance de vie sur l’emploi, la retraite, la gestion matérielle des ménages ou la question de la construction sociale de la vieillesse¹⁹⁸. Mais la prise en charge des personnes âgées infirmes ou handicapées reste un angle mort historiographique. Je me nourris surtout des travaux de Patrice Bourdelais, directeur d’études à l’EHESS, et de son ouvrage de référence *Le nouvel âge de la vieillesse. Histoire du vieillissement de la population* (Paris, éditions Odile Jacob, 1993). Il s’attache à montrer le caractère construit du « vieillissement démographique » et une entrée de plus en plus tardive, au cours du vingtième siècle, dans l’âge des incapacités. De même, les travaux de Pat Thane sur cette question en Grande-Bretagne sont aussi très stimulants¹⁹⁹. Lors de mon passage dans le séminaire qu’il anime avec Anne Rasmussen, professeure d’histoire de la santé à l’université de Strasbourg, « Construire une histoire de la santé publique » à l’EHESS, en février 2014, Patrice Bourdelais me donne de nombreux conseils pour mieux envisager mon sujet sur l’âge et les incapacités. Il insiste notamment sur l’intérêt d’envisager la question dans le temps long, sur la nécessité de déconstruire des enquêtes alarmistes sur l’évolution du nombre de personnes âgées dépendantes. Je m’intéresse également aux travaux de Christoph Conrad, professeur d’histoire à l’université de Genève, sur la sénilité et l’assurance invalidité vieillesse en Allemagne²⁰⁰. Par ailleurs, les travaux que je mène avec Florence Weber, notamment dans le cadre de la préparation du dossier sur « handicap et dépendance : perspectives historiques » pour la *Revue d’histoire de la protection sociale* ou avec Mathilde Rossigneux-Méheust, alors doctorante à Paris1, pour le dossier « Les vieux : histoire d’un groupe » (finalement non retenu) pour la revue *Le Mouvement social* et « Expériences de la vieillesse » pour la revue

Paris, Odile Jacob, 1993 ; Elise Feller, *Histoire de la vieillesse en France, 1900-1960. Du vieillard au retraité*, Paris, Seli Arslan, 2005 ; David G. Troyansky, *Miroirs de la vieillesse : en France au siècle des Lumières*, Paris Eshel, 1992, Pat Thane, *Old Age in English History. Past Experiences, Present Issues*, Oxford University Press, 2000.

¹⁹⁸ Peter Laslett, “The Significance of the Past in the Study of Ageing: Introduction to the Special Issue on History and Ageing” dans *Ageing and Society* 4, n°4, décembre 1984, p. 379–89 ; Georges Minois, *Histoire de la vieillesse de l’Antiquité à la Renaissance*, Paris, Fayard, 1987. L’étude des populations âgées et du vieillissement de la population a fait aussi l’objet de nombreuses études sociologiques : Voir la synthèse de Vincent Caradec, *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement...*, *op.cit.* et Anne-Marie Guillemard, *Le Déclin du social. Formation et crise des politiques de la vieillesse*, Paris, PUF, 1986 ; Jean-Pierre Viriodurandal, *Le Pouvoir gris. Sociologie des groupes de pression des retraités*, Paris, PUF, 2003 ; Dominique ARGOUD et Bernadette Puijalon, *La Parole des vieux. Enjeux, analyse, pratiques*, Paris, Dunod, 1999.

¹⁹⁹ Pat Thane, « The "Menace" of an Ageing Population, the 1920s to 1950s », dans Pat Thane (ed.), *Old Age in English History. Past Experiences, Present Issues*, Oxford University Press, 2000.

²⁰⁰ Christoph Conrad, « La "sénilité" comme problème social : cause de décès d’invalidité et de pauvreté (exemples allemands du XVIII^{ème} et au XX^{ème} siècles) », *Annales de démographie historique*, 1985, p.39-51 ; Conrad Christoph, « La naissance de la retraite moderne : l’Allemagne dans une comparaison internationale (1850-2000) », in Cribier Françoise et Feller Elise, « Regards croisés sur la protection sociale de la vieillesse », *Cahier d’histoire de la Sécurité sociale*, n°1, 2005, p.139-183.

Genèse, me confortent dans l'idée que le champ de la dépendance est peu étudié et que le croisement de l'âge et des incapacités est peu appréhendé par l'historiographie. Nous ne trouvons d'ailleurs pas d'auteurs historiens pour intervenir sur ce sujet. Mais les échanges avec Mathilde, qui achève une thèse sur les hospices où cette question est prise en compte (au prisme des infirmes dans les hospices et des vieillards en perte d'autonomie), sont très éclairants pour envisager la façon dont le problème est traité dans le champ assistantiel au XIX^{ème} siècle²⁰¹ et m'ont permis de développer de nouvelles pistes de réflexion pour l'HDR.

²⁰¹ Mathilde Rossigneux-Méheust, *Vivre, vieillir et mourir en institution au XIXe siècle : genèse d'une relation d'assistance*, sous la direction de Dominique Kalifa, Paris, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 2015.

V - Une connaissance plus large du champ de la protection sociale et de l'Etat social

Ma connaissance du champ de la protection sociale s'est élargie grâce aux diverses activités de la recherche, de l'enseignement et de l'édition, des années 2009 à nos jours.

L'animation des séminaires de recherche : le séminaire Esopp et les politiques de population

L'organisation du séminaire de recherche sur « genre et Etat-providence », avec Marie-Emmanuelle Chessel et Laura Lee Downs, en 2009-2010 et surtout la co-animation du séminaire collectif du groupe Esopp depuis 2008, en particulier autour du thème de « l'auto-fabrication des sociétés » – centré sur la fabrication et la régulation des sociétés par elles-mêmes, dans le cadre d'une approche inscrite dans une histoire renouvelée des populations – m'ont permis d'inviter et de rencontrer de nombreux spécialistes qui contribuent à une nouvelle historiographie de la protection sociale. Cela m'a notamment permis d'échanger avec divers chercheurs étrangers, tels que Paul V. Dutton (Université d'Arizona) qui travaille désormais sur l'activité de la retraite – ce qui m'a conduit à l'inviter à proposer un article pour la revue *Le Mouvement social* – et les personnes âgées en fin de vie, Mathieu Leimgruber (Université de Zürich) dont les travaux portent notamment sur une histoire contemporaine des politiques de retraites dans le cadre d'une approche transnationale, Martin Langwiller (Université de Bâle) qui consacre ses recherches aux assurances sociales, Julia Moses (Université de Sheffield) qui réfléchit à la notion de risque et à ses compensations au tournant du XX^{ème} siècle dans une approche comparée entre la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne ou, plus récemment Edmund Ramsden (Université Queen Mary) qui est intervenu sur l'eugénisme mais avec qui j'ai surtout correspondu sur le logement des gens âgés au cours des années 1950-60.

L'animation des séminaires du LARHRA pour mieux appréhender l'action publique

Le profil du poste sur lequel je suis recruté à l'Université Lumière Lyon2, en 2011, est l'histoire de l'action publique et des politiques publiques au vingtième siècle. La fiche de poste invite à initier des synergies avec d'autres laboratoires autour de cette thématique. C'est dans cet esprit que je monte un séminaire commun aux laboratoires LARHRA et TRIANGLE

en 2013. Je le co-anime avec Axelle Brodiez, Isabelle von Buelzingsloewen, Bruno Dumons, Gilles Pollet et Renaud Payre jusqu'en 2015. Il permet également d'organiser des séances croisant des approches historiennes et politistes sur « l'Action publique ». Cela donne lieu à une intéressante discussion avec les collègues politistes et la mise au jour des différences tant sur l'appréhension de l'action publique que de la démarche socio-historienne dont un certain nombre de politistes se réclament. La sociologie de l'action publique met en avant cinq catégories de l'action publique (représentations/acteurs/processus/institutions/résultats) mais le champ de validité de cette grille de lecture n'est que rarement testé²⁰². Comment les politistes utilisent-ils l'histoire ? Ils prônent le recours à la "méthode historique" qu'ils définissent dans leur délimitation de la socio-histoire avec trois caractéristiques principales : une démarche à la fois inductive, qualitative, et empirique²⁰³. Ils partent ainsi du contemporain de catégories d'action publique pour étudier d'où elles viennent mais les origines et le champ de validité du concept n'est pas toujours posé. Néanmoins la socio-histoire a pu constituer une démarche réellement heuristique dans les années 1990 et 2000²⁰⁴ et a pu enrichir la réflexion historique sur les concepts utilisés pour analyser les politiques publiques²⁰⁵. On peut en revanche s'interroger sur les usages de la socio-histoire de nos jours. Celle-ci paraît parfois davantage comme un outil de justification interne au champ politiste pour distinguer une méthode – par exemple le recours à un corpus limité ; elle apporte finalement assez peu à l'approche historique de l'action publique dont l'attention porte justement sur la genèse des catégories, l'évaluation de leur validité et à leur mise en œuvre concrète. Plusieurs travaux historiques se sont ainsi interrogés depuis les années 2000 sur la construction d'une action publique par le biais d'une histoire située, notamment sous l'angle des pratiques administratives²⁰⁶. La méthode socio-historienne constitue néanmoins un dénominateur qui permet d'envisager des discussions et des échanges stimulants avec nos collègues politistes. Depuis 2016, le travail s'est recentré sur la démarche historique : j'anime, avec Igor Moullier, maître de conférences en histoire moderne à l'ENS de Lyon, un

²⁰² Pierre Lascoumes, Patrick Le Galès, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2012.

²⁰³ Gilles Pollet, Renaud Payre, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La découverte, 2013.

²⁰⁴ François Buton, Nicolas Mariot (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009.

²⁰⁵ François Buton, *L'administration des faveurs. L'Etat, les sourds et les aveugles*, Rennes, PUR, 2009.

²⁰⁶ Igor Moullier, *Le ministère de l'intérieur sous le Consulat et le Premier Empire, 1799-1814 : gouverner la France après le 18 brumaire*, thèse d'histoire moderne, Université de Lille III, 2004 ; Pierre Karila-Cohen (dir.), « Faire autorité dans la France du XIX^e siècle », numéro spécial du *Mouvement Social*, 224, juillet-septembre 2008 ; Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, PUR, 2008 ; Jean Le Bihan, *Au service de l'État. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.

séminaire qui s'intéresse toujours aux questions d'action publique (il s'inscrit dans l'axe du LARHRA « Action publique et mondes urbains ») recentrées sur l'approche historique, avec des invités modernistes et contemporanéistes. On réfléchit aux instruments de gouvernement, aux moyens d'action, aux pratiques administratives, à la transmission de l'autorité à l'échelon local. Cette démarche nous conforte, Igor et moi-même, dans la nécessaire promotion d'une approche spécifiquement historique de la genèse de l'action et des politiques publiques – encore insuffisamment valorisée à nos yeux, dans le champ universitaire français.

Enseigner la recherche historique et socio-historique à l'Institut d'études politiques de Lyon

Mes travaux d'enseignant et d'encadrant de la recherche en histoire et en socio-histoire des politiques sociales à l'IEP de Lyon sont également très formateurs. Au cours d'un séminaire, au printemps 2012, je croise Gilles Pollet, professeur de sciences politiques et directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) de Lyon. Nous nous connaissons un peu car il a participé à mon jury de thèse. Il me propose de monter un séminaire d'enseignement et d'initiation à la recherche pour renforcer l'offre de formation de l'IEP. Les étudiants de 4^{ème} année doivent en effet obligatoirement réaliser un mémoire de recherche (ou s'ils le souhaitent et à certaines conditions, un état d'avancement) et suivre obligatoirement un séminaire à cette fin. Gilles Pollet me demande si j'accepterais de concevoir un séminaire de socio-histoire des politiques sociales car l'IEP n'en dispose pas (ils ont en revanche des séminaires d'histoire politique ou des idées politiques). Je décide de relever le défi et de proposer un séminaire original visant à enseigner la démarche à la fois historique et socio-historique pour étudier et analyser la construction des politiques sociales à l'époque contemporaine (de la fin du XIX^{ème} siècle au début du XXI^{ème} siècle). Il vise à faire comprendre aux étudiants les apports de l'approche historique mais aussi les usages de la socio-histoire pour les politistes²⁰⁷ permettant d'étudier la genèse et le développement des politiques sociales à l'époque contemporaine. Je veux insister auprès des étudiants non seulement sur les caractéristiques de la socio-histoire (approches inductive et empirique, avec

²⁰⁷ François Buton, Nicolas Mariot (dir.), *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, Paris, PUF, 2009 ; Martine Kaluszynski et Sophie Wahnich (dir.), *L'État contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, 1998 ; Renaud Payre, Gilles Pollet, « Analyse des politiques publiques et sciences historiques : quel(s) tournant(s) socio-historique(s) ? », *Revue française de science politique*, vol.55, 2005/1, p.133-154, Renaud Payre, Gilles Pollet, *Socio-histoire de l'action publique*, La Découverte, coll. Repères, 2013, Gérard Noiriel, *Introduction à la socio-histoire*, La Découverte, coll. Repères, 2006.

une recherche qualitative de sources pertinentes) mais aussi les initier à la nécessité de tester le champ de validité de leur concept, à contextualiser leur approche et à partir de la genèse des politiques sociales qu'ils étudient. Je veux également leur montrer combien la construction des politiques sociales est le résultat d'une combinaison de facteurs qui se succèdent dans le temps entraînant des transformations plus ou moins lentes, marquées principalement par l'étatisation ou « mise en administration » de la société. Il s'agit d'insister dans cette perspective sur l'importance des diverses configurations et coalitions d'acteurs sociaux et institutionnels (publics et privés) qui se succèdent au cours de la période ainsi que sur les variabilités des formes des systèmes politico-administratifs, des régimes politiques, des gouvernances mais aussi sur les changements de référentiels de l'action publique. Cela invite aussi à réfléchir aux différents échelons d'action, du local et municipal au transnational en passant par le national. L'enjeu consiste à étudier dans ce cadre, tant le processus d'apparition de ces politiques (de l'assistance publique, de la protection sociale et des assurances sociales ou autres) et, plus généralement, de l'Etat-providence que les nouvelles formes de régulations de la société par le politique mais aussi étudier les effets concrets sur les pratiques administratives et les populations. L'autre objectif de ce séminaire est de transmettre les outils méthodologiques et conceptuels permettant de réaliser des recherches originales sur ces questions. Cela implique de maîtriser la méthode historique ainsi que les notions et la conceptualisation historique et sociologique permettant une problématisation de l'objet ; apprendre à se repérer dans la littérature scientifique ; mener des enquêtes empiriques, qualitatives sur un terrain spécifique mais aussi apprendre à exploiter et analyser les sources ou les entretiens avec un recul critique nécessaire pour construire une argumentation.

Mon projet de séminaire est validé par le conseil scientifique de l'IEP durant l'été 2012 mais il faut encore que je passe une nouvelle étape, prouver que mon séminaire est suffisamment attractif auprès des étudiants. Ce sont en effet les enseignants-chercheurs qui doivent attirer leurs étudiants lors d'un « forum des séminaires » où les étudiants font leur marché. Chacun enseignant doit attirer au moins cinq-six étudiants pour que le séminaire puisse ouvrir. Les étudiants classent leur choix. Puis c'est au tour de l'enseignant de choisir ses candidats (en général les personnes ayant placé le séminaire en rang un ou deux) – l'administration arbitrant la répartition entre les différents séminaires. En attirant sept étudiants (en grande majorité des étudiantes), mon séminaire peut enfin être inscrit dans la maquette à la rentrée 2012. Animer ce séminaire est pour moi très formateur car je dois tout à

la fois enseigner la socio-histoire des politiques sociales, faire acquérir les diverses étapes des méthodes de la recherche mais aussi assurer un encadrement individuel du mémoire de chaque étudiant. Le public est très divers car les étudiants de l'IEP choisissant le séminaire sont rarement des historiens ou se destinant à un métier historien mais ils sont attirés par la méthode empirique de l'histoire et de la socio-histoire pour étudier une politique sociale, une politique publique ou une forme d'action publique (certains se destinent notamment aux métiers de la fonction publique, d'autres aux relations internationales). Par ailleurs, ces étudiants disposent de beaucoup moins de temps qu'à l'Université en raison d'un nombre de cours obligatoires durant cette quatrième année, ce qui les contraint généralement à soutenir leur travail à la session de fin août, début septembre²⁰⁸. Ces étudiants viennent avec leurs aspirations, leur expérience, parfois marquée par leur troisième année de mobilité passée dans une université étrangère, et proposent des sujets très divers, plus ou moins réalistes. Je leur montre l'intérêt d'une clef de compréhension et d'une méthode historiennes pour résoudre leur questionnement parfois très contemporain et j'insiste sur l'inscription de leur réflexion dans une perspective historique. Cette approche historique ne les empêche pas d'avoir recours aux concepts et méthodes d'autres sciences sociales en fonction de leur objet et de leur problématique. En fonction des intérêts des étudiants et de leurs sujets, au fil des années, j'ai également élargi le champ de mon séminaire à l'histoire et à la socio-histoire de domaines autres que les politiques sociales au sens strict – l'important reste surtout une notion d'action publique prenant en compte la diversité des acteurs intervenant dans la sphère publique envisagée dans une perspective socio-historienne. Certains thèmes sont particulièrement prisés des étudiants comme les politiques migratoires, les politiques de genre, les politiques du logement social et des quartiers, la politique de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, la politique du handicap, la politique de la culture et de l'éducation, la justice, les réformes territoriales. Les étudiants croisent l'approche historique avec un angle sociologique mais aussi parfois politiste ou anthropologique²⁰⁹. Au cours du temps et avec "le

²⁰⁸ Organisé à l'origine en douze séances, puis en dix, le séminaire se divise en trois types de séances animées par l'enseignant : les séances d'enseignement théoriques et méthodologiques de la socio-histoire et de la recherche, des séances d'analyse critique d'articles scientifiques par les étudiants et des séances de présentation par chaque étudiant de l'élaboration et la construction de son travail de recherche. Ces deux derniers exercices, évalués, constituent la note de contrôle continu du séminaire.

²⁰⁹ Quelques exemples de mémoires que j'ai encadrés depuis 2012 illustrent cette diversité : Pia Dedieu-Anglade, « Cultiver l'imaginaire : les usages et représentations des jardins ouvriers lyonnais de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours », mémoire de 4^{ème} année de l'IEP de Lyon, 2013 ; Oriane Dabrowski, « Représentations et identité du quartier Perrache-Confluence, de 1976 à nos jours », mémoire de 4^{ème} année de l'IEP de Lyon, 2014 ; Hélène Catalan, « Représentations sociales de la schizophrénie. Le grand public et la lutte de l'UNAFAM 69 contre la

bouche à oreilles", le séminaire attire davantage d'étudiants (il fonctionne aujourd'hui avec 11-12 étudiants, la capacité maximale) et la variété de leurs sujets de recherche constitue une vraie richesse que j'évalue traditionnellement en soutenance en compagnie de mes deux fidèles collègues, Axelle Brodier-Dolino, chargée de recherche en histoire au CNRS, pour les mémoires interrogeant les vulnérabilités sanitaires et/ou sociales et Stéphane Frioux, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université Lyon2, notamment pour les questions d'environnement et de politiques urbaines.

Les travaux du Conseil scientifique du Comité d'histoire de la Sécurité sociale et de la Revue d'histoire de la protection sociale : un bon prisme pour appréhender la recherche historique en train de se faire

Ma participation au conseil scientifique du Comité d'histoire de la Sécurité sociale a aussi contribué à élargir ma connaissance du champ et de ses nouveaux chantiers historiographiques, depuis le XIX^{ème} siècle. C'est au cours de l'année 2012 que j'intègre le conseil scientifique du Comité, avec Axelle Brodier-Dolino, Anne-Sophie Bruno et Florence Weber. Ce conseil a deux missions essentielles : attribuer les prix de thèse et de master du Comité d'histoire de la Sécurité sociale (2000 euros pour la thèse, 1500 euros pour le master) et animer le comité de rédaction de la *Revue d'histoire de la protection sociale*.

Les travaux liés au prix sont très enrichissants car généralement tous les jeunes docteurs en histoire et en histoire du droit ayant soutenu une thèse dans le champ de la protection sociale candidatent, ce qui nous permet prendre connaissance et de discuter de toutes ces nouvelles recherches et de leur apport à l'historiographie. Préparer la sélection exige la répartition des travaux entre les membres du conseil, chacun devant expertiser au moins une thèse (chaque thèse a au moins deux évaluateurs, le mémoire de master, un seul) et produire un rapport. Il s'agit d'un travail assez lourd mais il permet de se familiariser avec les indicateurs d'évaluation de la thèse et prépare au travail d'expertise exigé lors d'un jury de soutenance, même si, bien entendu, la finalité n'est pas identique. Lors des séances de délibération, tous les travaux sont présentés, discutés et hiérarchisés – ce qui donne une bonne idée, quoique succincte, du contenu des recherches doctorales, de l'originalité de la méthode utilisée et de leurs qualités (par le biais d'une plateforme en ligne, nous pouvons avoir accès à tous les

stigmatisation de la schizophrénie », mémoire de 4^{ème} année de l'IEP de Lyon, 2016 ; Victor Babin, « L'empowerment des habitants du Square des couleurs à Saint-Priest, une bataille pour l'espace public sur fond de redéfinition urbaine », mémoire de 4^{ème} année de l'IEP de Lyon, 2016.

rapports). Ces séances ont été l'occasion de belles discussions et de promotions de thèses de grande qualité, parfois sur des thématiques qui n'auraient pas été retenues sans notre soutien. Tel est le cas par exemple de la thèse d'histoire de Gildas Bregain, *L'internationalisation imparfaite d'une modernité nord-atlantique : essai d'histoire croisée des politiques publiques du handicap en Argentine, au Brésil et en Espagne (1956-1982)*, soutenue à l'Université de Rennes II en 2014 et primée par notre conseil en 2015.

La participation au comité de la rédaction de la *Revue d'histoire de la protection sociale* est aussi très formatrice. Celle-ci a été lancée en 2008 à la demande de Michel Lagrave, alors président, celui-ci souhaitant que le Comité d'histoire de la Sécurité sociale dispose d'une revue scientifique exigeante, avec comité de lecture. Il a chargé Catherine Omnès de recruter des membres du conseil scientifique²¹⁰ pour animer le comité de rédaction/lecture (il n'y a pas de distinction entre conseil scientifique et comité de rédaction)²¹¹. La fonction de secrétaire de rédaction, pivot essentiel de la Revue, a été attribuée à Bruno Valat, maître de conférences en histoire contemporaine à l'Université de Toulouse, spécialiste des débuts de la Sécurité sociale et de l'assurance-maladie. L'arrivée de nouveaux éléments dans le comité de rédaction avait notamment pour objectifs de "rajeunir" la Revue en apportant de nouvelles idées, de la rendre encore plus exigeante et plus attractive mais aussi plus internationale. Au-delà du fonctionnement classique de la Revue (évaluation d'articles), nous avons travaillé à deux grands chantiers, la mise en ligne sur Cairn (le lectorat est confidentiel, car la revue est essentiellement consultable en bibliothèque) et la construction de numéros thématiques. Après des discussions infructueuses avec Persée, le comité de rédaction choisit de se tourner vers la plateforme Cairn en 2015 en essayant de faciliter, malgré un accès payant, la disponibilité des articles (barrière mobile avec accès payant durant un an et tarif faible, deux euros par article). Tous les anciens numéros sont numérisés. Ce choix est un succès car le nombre de consultations en ligne explose, surtout pour les articles en accès gratuit (selon les statistiques fournies par la plateforme pour 2016, on dénombre 27 152 consultations d'articles en accès libre et en texte intégral, 262 consultations d'articles en accès conditionnel et seulement 5 articles achetés). L'autre chantier concerne les numéros thématiques. Plusieurs thèmes sont

²¹⁰ Le premier comité de rédaction compte Catherine Omnès (présidente), Yannick Marec (vice-président), Françoise Cribier, Robert Fonteneau, Patrick Fridenson, Pierre Guillaume, Nicolas Hatzfeld, Catherine Rollet, Bruno Valat, Olivier Vernier. En 2012, Françoise Cribier et Pierre Guillaume ont quitté le comité.

envisagés, handicap et dépendance ; la protection sociale pendant la Grande guerre ; les contentieux. Florence Weber et moi-même, pilotons le numéro thématique « handicap et dépendance : perspectives historiennes ». Nous réunissons sans trop de difficultés plusieurs articles sur le handicap mais nous nous rendons compte que la dépendance est un véritable angle mort historiographique, ce dont nous nous doutions mais nous en avons à cette occasion la confirmation. Cela nous donne l'occasion de construire une solide introduction, avec un état du champ historiographique. Cela nous incite également, afin de ne pas trop déséquilibrer notre dossier, à rédiger un article à quatre mains sur la question de la dépendance, ce que nous n'avions pas envisagé initialement. Le dossier (du numéro 8), daté de décembre 2015, est publié au printemps 2016 et constitue une première à plusieurs titres : c'est le premier nouveau numéro de la Revue à être lancé sur Cairn et son tout premier numéro thématique, il s'agit aussi de la première fois que l'on croise handicap et dépendance dans une perspective historique. L'objectif est clairement de montrer tout à la fois l'apport des outils des sciences sociales pour la démarche historique et l'intérêt de l'histoire pour aborder ces questions, jusqu'alors monopolisées par d'autres sciences sociales (sociologie, anthropologie, science politique). Dans le dossier du numéro 9, coordonné par Axelle Brodiez et consacré, dans le cadre du centenaire, à la protection sociale pendant la Grande Guerre, il est à nouveau décidé de réaliser un bilan historiographique sur cette question. Anne Rasmussen, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Strasbourg, accepte de s'en charger avec une introduction très stimulante.

²¹¹ Lancée en décembre 2008, la Revue est présentée par Catherine Omnès, dans le premier numéro, à la fois comme une publication scientifique, une tribune ouverte aux débats scientifiques internationaux et un instrument d'émulation de la recherche et d'enrichissement du patrimoine archivistique.

VI - De la demande sociale aux nouveaux chantiers de recherche

Le choix de se tourner vers l'histoire contemporaine s'explique en partie par le souhait de travailler sur une période pour laquelle la demande sociale est forte. Cette discussion sous diverses formes avec celle-ci va nourrir une réflexion sur l'élaboration de nouveaux chantiers de recherche.

Quel rôle de l'historien dans la mise en récit d'une histoire familiale ?

C'est par hasard en juin 2004 que je fais la connaissance de Leïla Férault, lors d'une séance de consultation aux Archives départementales de Côte-d'Or, à Dijon. Leïla Férault est une jeune femme qui cherche des informations sur son grand-père, dans le cadre de la préparation d'un documentaire. Son histoire est singulière et me touche. Sa famille maternelle de confession juive, est en grande partie décimée pendant la Shoah (elle tirera de cette histoire, un second documentaire en 2014, intitulé *Les Ombres, un conte familial*). Son grand-père paternel, a toujours refusé que son fils épouse une femme de confession juive et a évité de rencontrer ses petites-filles, Leïla et sa sœur. Ces dernières, dont l'enfance s'est déroulée à Paris, ont donc très peu connu leur grand-père, d'origine parisienne mais qui résidait à Besançon depuis la fin de la guerre. Après le décès de celui-ci en 2002, Leïla Férault, titulaire d'une maîtrise d'histoire et comédienne professionnelle, décide d'enquêter sur le passé obscur de son grand-père et de comprendre pourquoi il a semblé rejeter sa mère et ses petites-filles. De cette histoire familiale, elle choisit d'en faire un documentaire. Elle se trouve au début de ses recherches, lorsque je la rencontre, alors que je mène ma propre campagne d'archives pour la thèse. Elle sait que son grand-père a été membre de l'Action française et qu'il a appartenu au Service d'ordre légionnaire (SOL), le bras armé de la Légion des combattants sous le régime de Vichy. Dans la mémoire familiale, on ne sait si l'on doit le considérer comme collabo' alors qu'il a été condamné après la Libération, en décembre 1944, à huit

mois de prison et à une peine de cinq ans d'indignité nationale dans le cadre des procès de l'épuration (elle a obtenu quelques informations plus précises grâce à un dossier consulté aux Archives nationales de Fontainebleau).

Comme il s'agit, pour moi, d'une période de pérégrinations entre les différents centres d'archives départementales, notamment entre Dijon où sont conservées les archives régionales de la police et Lons-le-Saunier, où Henri Férault a exercé, je décide donc d'aider cette documentariste. J'utilise notamment les travaux de Jean-Paul Cointet, spécialiste de la Légion des combattants²¹² et j'échange avec celui-ci par téléphone. Cette enquête est passionnante car elle interroge le parcours d'un homme d'extrême-droite sous l'Occupation, dans une petite ville de province, Lons-le-Saunier, dans un département lui-même compartimenté (une partie se trouve en zone occupée, une autre en zone interdite et une dernière en zone dite libre, dont relève Lons, jusqu'en novembre 1942).

Nous menons une enquête minutieuse à partir d'archives policières, judiciaires ou politiques et de témoignages, ce qui nous permet de reconstituer progressivement sa trajectoire. Je permets à la documentariste de contextualiser son approche historique et locale. Son grand-père a un engagement fort au sein de l'Action française et des Camelots du roi au cours des années 1930 (il participe aux émeutes du 6 février 1934, il a alors 25 ans). Je l'invite donc à prendre connaissance de l'historiographie sur ce courant monarchiste et sa conception de l'antisémitisme²¹³. Son grand-père s'installe à Lons-le-Saunier pendant la Seconde guerre mondiale et trouve un emploi au sein de la fromagerie Bel (productrice de la fameuse *Vache qui rit*). Il considère, comme Charles Maurras, l'arrivée de Pétain au pouvoir en juin 1940 comme une « divine surprise ». Henri Férault décide d'aller plus loin dans l'engagement, comme un certain nombre de membres de l'Action française. Il veut devenir un des fers de lance de la Révolution nationale en s'engageant dans l'organisation de choc que constitue le Service d'ordre légionnaire (SOL), créée en décembre 1941 pour la zone Sud et commandée par Joseph Darnand. Il adhère aux vingt-et-points du SOL dont le rejet de la démocratie, le culte du chef, l'antisémitisme. Il devient même un des responsables du SOL à l'échelon local,

²¹² Jean-Paul Cointet, *La Légion française des combattants : la tentation du fascisme*, Paris, Albin Michel, 1995.

²¹³ Je l'invite à prendre connaissance des travaux d'Olivier Dard sur l'Action française et l'entre-deux-guerres, Olivier Dard, *Les années trente : le choix impossible*, Paris, Librairie générale française, coll. « Références : histoire » 1999 ; Laurent Joly, *Vichy dans la Solution finale. Histoire du Commissariat aux Questions juives, 1941-1944*, Paris, Grasset, 2006 ; Laurent Joly, Xavier Vallat, *Du nationalisme chrétien à l'antisémitisme d'Etat, 1891-1972*, Paris, Grasset, 2001.

chargé particulièrement de la propagande, au cours de l'année 1942 et suit la formation de l'école des cadres du SOL. Mais sa très grande fidélité aux préceptes de l'Action française ne semble pas en faire la recrue idoine pour les responsables de l'école. Surtout l'accélération des événements à partir de novembre 1942, marquée par le débarquement en Afrique du Nord des Alliés et l'invasion allemande de la zone Sud mais aussi le tournant nettement collaborationniste donné à l'organisation par Darnand, font de l'hiver 1942-1943 un tournant. Par haine des « bolcheviques », Darnand incite les membres du SOL à s'engager dans la collaboration et entrer dans la milice qu'il crée fin janvier 1943. Ce tournant marque une rupture pour Férault : son patriotisme et sa germanophobie, dans la tradition maurassienne, l'emportent sur toute idée de collaboration. Il refuse de combattre aux côtés des Allemands et d'intégrer la milice. Il est dès lors mis sur la touche alors que les premiers rôles sont désormais occupés par les nouveaux miliciens, ce que confirme en 2005 Georges Jobez, un des responsables de la milice de Lons lors d'une interview surréaliste. En effet, le milicien, qui a échappé de peu à la mort à la Libération (sa condamnation a été commuée en peine de prison et en interdiction définitive de présence dans le Jura), ne regrette rien et entend tout justifier de la collaboration (particulièrement sanglante dans le département) auprès d'une intervieweuse qu'il considère comme une alliée. Cette position rompt avec celles des autres membres du SOL ou de la milice qui ont refusé toutes les demandes d'entretien. Henri Férault et Georges Jobez incarnent deux types de parcours d'extrême-droite lors du croisement des chemins : le premier défend le patriotisme avant tout alors que pour le second « l'anti-bolchevisme » est plus fort, ce qui justifie la collaboration.

La compréhension historique d'une chronologie fine éclaire ces trajectoires individuelles divergentes. Mon rôle d'historien est de contribuer aux découvertes archivistiques et aux éclairages historiques qui permettent à Leïla Férault de mieux envisager le passé de son grand-père : il a été condamné pour son implication dans la Révolution nationale et son engagement propagandiste dans le SOL, non pour un acte de collaboration en tant que tel. Il reste d'ailleurs fidèle à l'Action française dans l'après-guerre et continue à fréquenter ce milieu. Le tournage du documentaire en 2005 et 2006, avec une petite équipe technique, est lui-même émouvant et certaines séquences sont très fortes, plusieurs témoins et membres de la famille se livrant devant la caméra. Ainsi lorsque le père de Leïla, psychanalyste, lit les responsabilités qu'occupaient son propre père au sein du SOL ainsi que les principes de l'organisation ou quand sa mère exprime sa douleur d'avoir eu un beau-père antisémite et son

rejet. Le documentaire, tout en subtilité, fait le récit de cet enchevêtrement entre une histoire et des engagements politiques et cette mémoire familiale, où l'on saisit les souffrances de l'intime sur plusieurs générations (une séquence est ainsi consacrée à un échange entre Léïla et sa sœur aînée, permettant d'exprimer le ressenti différents des deux petites filles – l'une ayant davantage souffert du rejet du grand-père que l'autre). Si les traces du passé dans une famille sont directement interrogées, les entrées de l'œuvre sont multiples et universelles, sur l'antisémitisme ou l'intolérance mais aussi sur la complexe figure paternelle (le grand-père a été, à la fin de sa vie, visiteur de prison et un des prisonniers visités a noué une relation forte avec lui, le considérant comme son père spirituel). Certaines séquences n'ont malheureusement pas pu être retenues au montage mais ces années d'enquêtes ont été passionnantes et ont constitué une très belle expérience humaine et intellectuelle. Le documentaire, sorti en 2007 (produit par Bix films), a été depuis plusieurs fois primé et j'ai moi-même été invité à le commenter avec le regard de l'historien.

De la mémoire à l'histoire de la protection sociale : un parcours historien

C'est une toute autre aventure que j'ai expérimentée avec le Comité (national) d'histoire de la Sécurité sociale et le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne-Franche-Comté, expérience qui façonne mon parcours d'historien. J'ai fait la connaissance du Comité régional, par l'intermédiaire de mon directeur de master 2 puis de thèse, Serge Wolikow, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Bourgogne. Celui-ci m'a conseillé de le contacter afin d'obtenir une bourse de recherche pour mon mémoire de Master 2 puis une contribution au financement de mes déplacements en thèse. Je me suis impliqué progressivement dans ces deux structures, avec des activités différentes, mais complémentaires qui ont largement marqué ma pratique historienne.

Les archives orales de la protection sociale : une production "par le haut"

Le Comité d'histoire de la Sécurité sociale est une structure officielle créée par arrêté ministériel en mars 1973 à l'initiative d'Edgar Faure, ministre chargé des Affaires sociales et confié à la présidence de Pierre Laroque. Premier comité de ce type en France, il a initialement pour mission de valoriser la mémoire et l'histoire de l'institution, mais aussi de la protection sociale dans son ensemble. Il fonctionne avec l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale (AEHSS) qui assure le financement des actions. Durant mes

travaux de thèse, le Comité et l'AHESSE contribuent à prendre en charge mes frais de déplacement puis apportent un soutien financier à la publication de ma thèse aux Presses universitaires de Rennes. À l'été 2011, je suis sollicité par la nouvelle présidente, Rolande Ruellan, pour être membre du Comité d'histoire. Un nouveau degré d'engagement est franchi en intégrant, en 2012, le conseil scientifique du Comité d'histoire, présidée par Catherine Omnès (ont également intégré le CS à cette occasion, Anne-Sophie Bruno, Axelle Brodriez-Dolino et Florence Weber). C'est en tant que représentant du conseil scientifique, que je suis invité à participer au comité de pilotage de la préparation de la troisième grande campagne d'entretiens du Comité d'histoire de la Sécurité sociale, de juin 2013 à mars 2014. Deux campagnes très importantes ont été préalablement menées, une à la fin des années 1970, l'autre au début des années 2000.

Ma nomination au sein du COPIL de la troisième campagne m'incite à reconstituer les deux campagnes précédentes. La campagne est confiée par le Comité d'histoire de la Sécurité sociale, alors présidée par Pierre Laroque, au Centre de recherche historique de l'EHESS, en particulier à Dominique Schnapper, directrice d'études, aidée de Danièle Hanet, sociologue au CNRS. Cette démarche est tout à fait pionnière puisque c'est la première fois qu'une telle campagne de production d'archives orales est conduite dans une administration et une bureaucratie françaises. Si la méthode d'entretien s'inspire de l'*oral history*²¹⁴ telle qu'elle est promue par l'université américaine de Columbia (*Columbia Center for Oral History*) pour le recueil de témoignages oraux, l'objectif de la campagne française est beaucoup plus ambitieux : il s'agit en effet de viser à la production colossale d'archives orales pour les « historiens du futur », en prônant « le caractère systématique de l'enquête par entretiens ». Cette démarche a, selon Dominique Schnapper, un statut scientifique différent du simple recueil de témoignages oraux pratiqué par les archivistes professionnels ou l'*oral history* américaine et se distingue également du recueil d'entretiens destinés à être immédiatement analysés et interprétés par les sciences humaines et sociales²¹⁵. La constitution d'archives orales que mène Dominique Schnapper et son équipe dépasse le simple recueil de documents oraux, la démarche se veut plus exploratoire, prospective et ambitieuse sur une période du

²¹⁴ Normann Hayle, « Oral History », *Library Trends*, juillet 1972 ; Forrest C. Pogue, « Oral History in the Washington environs », *Fourth national colloquium on oral history*, 1969, New York, Gould P. Coman, 1970. En 1971, dans le cadre de l'*oral history* américaine, il y a 230 programmes recensés, 93 en préparation, 23 000 personnes interviewées.

passé et certains thèmes. Les sources orales doivent compléter et éventuellement recouvrir les archives écrites (dont les intervieweurs n'ont pas connaissance) pour éclairer l'histoire des assurances sociales et de la Sécurité sociale, depuis les années 1920 jusqu'aux années 1950-60 (en mettant l'accent sur la période charnière 1920-1946), à tous les niveaux et dans les différents organismes. C'est dans cette perspective archivistique d'une campagne globale, que l'entreprise titanesque est menée sur quatre ans, de 1975 à 1979, avec 363 entretiens et 400 heures d'enregistrement auprès de 230 témoins²¹⁶. Le choix de produire des archives brutes, enregistrées à l'aide d'un magnétophone, en vue d'une exploitation future (envisagée pour des recherches dans les années 2010-2020), a pour conséquence une organisation des entretiens sans problématique trop précise, avec une multitude de questions plus ou moins larges et des entretiens semi-directifs ou non, pour balayer un grand nombre de thèmes historiques afin de rendre possible leur analyse postérieure sous différents angles et avec diverses entrées. Cette méthode nécessite la multiplication des entretiens et de leur croisement, comme l'explique Dominique Schnapper :

*« Les archivistes et les historiens peuvent obtenir les réponses à toutes les questions qu'ils se posent en un seul entretien, même si la longueur implique des reprises (on ne peut faire un entretien de dix heures qu'en plusieurs fois). Au contraire, les « archivistes oraux », plus « ouverts », plus critiques, ne peuvent améliorer la qualité de l'information obtenue qu'en confrontant les points de vue, en réinterrogeant à plusieurs reprises les mêmes acteurs, en étudiant, analysant le matériel recueilli selon les méthodes éprouvées de la critique des textes que pratiquent les historiens (au sens étroit). Ils pourront ainsi confronter anonymement les témoignages simultanés de divers acteurs, susciter par leurs objections, des compléments, des nuances, des précisions, parfois des rétractations. La multiplicité des interviewés est une nécessité de la méthode des « archivistes oraux. ».*²¹⁷

Si Dominique Schnapper insiste sur la critique historique de ces archives comme pour tout type de sources, il revient aux historiens de les analyser postérieurement – ce qui implique des autorisations de consultation soumises à des délais assez longs. Cette façon de travailler pour les historiens du futur constitue une des lacunes, me semble-t-il, de la démarche car elle retarde l'accès à ce type de sources et ne prend pas suffisamment en compte le rythme

²¹⁵ Dominique Aron-Schnapper et Danièle Hanet, « Source orale des historiens et constitution d'archives orales », *Bulletin de liaison du Comité d'histoire de la Sécurité sociale*, n°7, janvier 1980, p.3-19.

²¹⁶ Si tous les secteurs d'activité sont représentés, le plus grand nombre d'entretiens a concerné des membres des Caisses du régime général, des Caisses du régime agricole, des Caisses du régime des mines, des personnels de l'administration centrale et des membres des Caisses du régime SNCF.

²¹⁷ Dominique Schnapper et Danièle Haret, « Source orale des historiens et constitution d'archives orales », *Bulletin de liaison*, n°7, janvier 1990, p.3-18.

d'évolution et de progression de l'historiographie. Ainsi le réseau des correspondants de l'Institut d'histoire du temps présent, auquel j'ai eu le plaisir de participer en 2002-2004, a dû se passer de ces archives orales pour mener son vaste chantier (amorcé à la fin des années 1990) sur l'histoire des assurances sociales.

Ces archives orales constituée par Dominique Schnapper et son équipe paraissent néanmoins pour la première fois comme déterminantes pour faire l'histoire des organisations administratives, longtemps réduite dans l'historiographie à une histoire institutionnelle et à une succession de textes législatifs. Dominique Schnapper et Danièle Haret soulignent ainsi la nécessité de chercher, derrière les textes officiels de la protection sociale, « les petits faits vrais »²¹⁸. Elles évoquent l'ampleur du matériau recueilli pour éclairer tout à la fois la production des textes et les étapes du processus décisionnel, sortir de l'ombre « les véritables initiateurs des lois et des réformes », envisager la façon dont ces réformes ont été vécues, mettre au jour les filiations institutionnelles entre organismes, comprendre les blocages ou oppositions à la législation sociale (de la part des médecins, des syndicats, du patronat, voire des fonctionnaires) et à son application, remettre en cause enfin la construction mémorielle officielle. « L'oubli n'est d'ailleurs pas toujours innocent, indiquent-elles, les réalisations d'avant la Libération ont été souvent compromises par leurs attaches avec l'action du gouvernement de Vichy ; la mémoire collective, elle aussi, connaît ses épurations »²¹⁹. La multitude de détails invite ainsi à relire l'histoire et l'influence des réformes, permettant de suivre avec précision la réalité de leur mise en œuvre dans les régions ou au contraire leur faible application, mais aussi le rôle des initiatives des caisses locales dans leur inspiration. Grâce aux témoins les plus âgés, tout un pan de l'application des assurances sociales et des diverses difficultés rencontrées est mis au jour, de même que le processus de bureaucratisation des institutions sociales, les rôles respectifs des conseils d'administration et du directeur. Ces archives orales contiennent également une somme d'informations sur le fonctionnement concret du ministère du Travail depuis les années 1920²²⁰ et des organismes

²¹⁸ Dominique Aron-Schnapper, Danièle Haret, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, n°XIX, 1978, p.261-275. Dominique Schnapper distingue « les petits faits vrais » dont « l'accumulation illustre, enrichit, nuance et corrige la reconstruction à tendance rationalisante des historiens ; d'autre part, la manière dont la naissance et la vie d'une institution ont été vécues par les différents acteurs historiques ». Dominique Schnapper et Danièle Haret, « Source orale des historiens et constitution d'archives orales », art.cit., p.5.

²¹⁹ *Ibid.*, p.263.

²²⁰ Selon Dominique Schnapper et Danièle Haret, la dernière survivante de la période évoque la solidarité des premières femmes fonctionnaires pour obtenir des postes au ministère du Travail après la Première Guerre

de base, avec le rôle des guichets et des agents payeurs ou des modes de remboursement. Parallèlement à la rationalisation bureaucratique, différents aspects du monde du travail sont évoqués tels l'équipement et la formation du personnel au secrétariat ou à la comptabilité ainsi que les étapes de la féminisation du personnel du ministère du Travail et des diverses caisses de province. De nombreux éléments recueillis permettent aussi d'éclairer l'évolution du matériel technique (de la machine à écrire aux machines à statistiques, aux cartes perforées et à la mécanographie), des bureaux et espaces de travail. Les informations sur les témoins sont utiles pour reconstituer leur système de valeur et les relations interpersonnelles au sein des institutions, permettant d'envisager une sociologie des organisations.

Malheureusement, cette masse d'information est difficile d'accès. Les enregistrements sur bande magnétique, déposés et conservés aux Archives nationales (sur le site de Fontainebleau, à l'heure actuelle inaccessible pour des raisons matérielles), ont dû être transférés sur CD-Roms. Leur conservation dans la durée pose problème, les CD-Roms ayant eux-mêmes une durée de vie assez courte (les témoignages ont été peu ou pas retranscrits). Surtout, l'accès à ces enregistrements est très réglementé. L'anonymat des témoins leur a été garanti, pour assurer une liberté de parole et la publication de ces témoignages est interdite. À l'issue de ces enquêtes et lors des rapports de synthèse ou la publication d'articles, les auteures des enquêtes ne peuvent ainsi donner des exemples précis, indiquant qu'elles ne peuvent « publier les récits qui [leur] ont été faits », ce qui en limite l'intérêt pour les contemporains. La consultation et la publication de ces témoignages ont été soumises à des conditions de protection telles que leur accès est répulsif. À des délais parfois très longs s'ajoute en effet l'obligation d'attendre parfois le décès du témoin, voire l'autorisation de son ayant-droit légal. Les conditions de conservation et d'exploitation de cet énorme fond ont donc été insuffisamment anticipées et sont trop contraignantes. Il reste par conséquent très peu exploré par les historiens.

Une deuxième campagne d'archives orales a lieu au tout début des années 2000. L'objectif est de contribuer à une étude de l'histoire sociale et politique des administrations sociales, en s'interrogeant sur la façon dont se constituent des milieux d'experts (Conseil d'Etat, Cour des comptes, inspections générales, administrateurs civils, dirigeants de caisses). Dans les faits,

mondiale ainsi que des réalisations des sociétés de secours mutuels pour les femmes employées au ministères (700-800 membres, en majorité des sténo-dactylos), et les fêtes que cette société organise dans les salons du ministère et le Palais d'Orsay.

cette campagne consiste surtout à recueillir des récits de carrière²²¹ (principalement pour la période des années 1960 aux années 1990). L'historienne Laure Quenouelle-Corre du CRH-EHESS²²² la pilote en déterminant les thématiques en fonction du témoin (l'entretien se fait à partir d'un questionnaire général et de questionnaires adaptés à chaque interviewé). Mais la campagne se déroule mal, faute de pilotage adéquat et en raison de la défection, à la suite de son recrutement au CNRS, de Laure Quenouelle-Corre: la campagne souffre alors d'un manque de directives et d'une insuffisance d'encadrement; en outre, les contacts préliminaires avec les interviewés prennent trop de temps, le nombre d'interviewers se réduit à deux personnes en raison de problèmes de calendrier. Enfin, le défaut de travail d'équipe ne permet pas de redéfinir les questions à traiter, de réajuster les thèmes en cours de campagne. Et les interviewers pâtissent parfois d'un manque de connaissance de la protection sociale. Le traitement en aval des témoignages présente également des problèmes. Si des fiches chrono-thématiques sont établies pour connaître le contenu des enregistrements, elles ne sont pas réalisées de manière standardisée. Certaines sont très détaillées, ce qui peut inciter à ne pas recourir à l'archive orale; d'autres, trop légères et générales (elles ne permettent de repérer l'information seulement tous les quarts d'heure et non toutes les 2 minutes, comme il était prévu initialement). Les conditions de consultation et de publication sont très disparates et restent contraignantes, ce qui n'en facilite pas l'accès: certains témoignages ne peuvent être consultés qu'après le décès de l'interviewé, d'autres ne peuvent l'être qu'après un délai de dix, de quinze, voire de trente (!) ans (certains entretiens sont ainsi consultables depuis 2012, pour d'autres, il faut attendre 2033...). Et même après ce délai parfois la publication de citation nominative ne peut se faire sans autorisation d'un ayant-droit légal. Autant dire qu'il faut être très motivé pour avoir recours à ce type de source.

²²¹ Ont été recueillis les témoignages d'Alain Barjot, directeur de la Sécurité sociale, Pierre Boisard, président de la CNAF, Raoul Briet, Directeur de la CNAVTS, Jean-Louis Buhl, directeur de l'ACOSS, Roger Burnel, président de l'UNAF, Jean-François Chadelat, directeur de l'ACOSS, Rémy Dhuicque, directeur de l'ACOSS, Bertrand Fragonard, Directeur de la CNAM et de la CNAF, Michel Guillaume, directeur de la Sécurité sociale, Gilles Johanet, directeur de la CNAM, Michel Lagrave, directeur de la Sécurité sociale, Roland Lebel, directeur de la CNAF, Jacques Le Bihan, directeur de la CNAVTS, Patrice Legrand, directeur de la Caisse des mines, Jean-Claude Mallet, président de la CNAM, Jean Marmot, directeur de la Sécurité sociale, François Mercereau, directeur de la Sécurité sociale, Jean Meric, directeur de la Sécurité sociale, Christian Prieur, directeur de la CNAM, Gérard Rameix, directeur de la CNAM, Henri Roson, directeur de la Sécurité sociale, Rolande Ruellan, directrice de la Sécurité sociale, Geneviève Seeuws, présidente de la CNAVTS, Jean-Marie Spaeth, président de la CNAM, Robert Verger, directeur de la CNAF.

²²² Laure Quenouelle-Corre a soutenu une thèse sur « L'Etat-banquier et la croissance, la direction du Trésor 1947-1967 » à l'EHESS en 2000.

Le Comité de pilotage (COPIL) auquel je participe de 2013 à 2014 doit, sous la présidence de Rolande Ruellan, analyser les défauts et lacunes des deux campagnes précédentes et proposer des objectifs à une troisième campagne de constitution d'archives orales. Le rôle du pilote de la campagne et d'animation de l'équipe des interviewers est renforcé avec le recrutement spécifique d'un historien pour cette fonction²²³ mais celui-ci se cantonne à un rôle essentiellement technique ; il intervient très peu dans les discussions et ne joue aucun rôle dans les orientations. Fort des expériences précédentes et sur mes conseils, il est aussi décidé de faire signer des contrats préalables aux interviewés, comme aux interviewers, afin de faciliter et de clarifier la consultation et l'exploitation des témoignages recueillis. Le choix se porte sur une campagne thématique et le COPIL est invité à proposer un certain nombre d'orientations. Je propose l'étude des années 1970 comme tournant des politiques sociales, période peu abordée par les historiens et/ou l'enjeu autour du cinquième risque dans le cadre de la prise en charge de la dépendance au cours des années 1990, avec un questionnaire et un certain nombre de témoins à interroger. Malheureusement aucun de mes deux thèmes n'est retenu. On m'indique que la décennie 70 a déjà été traitée en partie lors de la deuxième campagne et les témoins, en position de responsabilité à l'époque, sont trop âgés ou ont disparu ; quant à la question du cinquième risque, l'idée n'est pas considérée comme pertinente car cela reviendrait à faire l'histoire d'un échec, la voie assurantielle n'ayant jamais vu le jour en France et, par conséquent, la dépendance ne constituant pas un risque pris en charge par la Sécurité sociale.

La participation au COPIL permet de comprendre son mode de fonctionnement, où les décisions sont prises en définitive par la présidente, et d'éclairer les thèmes retenus. En effet, je suis un des rares historiens et le seul représentant du conseil scientifique. La majorité du COPIL est en réalité composée de haut-fonctionnaires, anciens administrateurs civils, conseillers à la Cour des comptes ou inspecteur général des Affaires sociales, qui ont contribué eux-mêmes aux grandes inflexions de la Sécurité sociale²²⁴. La période des années 1990-2000 qu'ils souhaitent prioritairement aborder est ainsi celle où ils étaient encore aux manettes ; ils veulent en quelque sorte faire leur propre histoire et celles des grandes réformes sur lesquelles ils ont directement travaillé. Il n'est donc pas étonnant que les thèmes retenus

²²³ Il s'agit de Vincent Bernaudeau qui a soutenu en 2004 une thèse d'histoire à l'université d'Angers sur « Magistrats et juges de paix en Maine-et-Loire : 1848-1906 ».

²²⁴ Rolande Ruellan a été elle-même directrice de la Sécurité sociale au cours des années 1990, avant de présider la sixième chambre de la Cour des comptes.

pour cette troisième campagne soient par conséquent la réforme des retraites, le financement de la Sécurité sociale, les dépenses de l'assurance maladie ainsi que les réformes de l'organisation et de la gouvernance de l'institution, en s'interrogeant sur les processus décisionnels et la mise en œuvre de ces réformes, avec des questions parfois très techniques et juridiques. Il s'agit en outre, comme lors de la deuxième campagne, d'une approche par le haut. Les personnes à interviewer sont ainsi des politiques²²⁵, à la tête des ministères et secrétariats d'Etat concernés, des directeurs et conseillers des cabinets ministériels et des partenaires sociaux (ces diverses personnalités sont classées en quatre catégories en fonction de la priorité de l'interview : 43 en catégorie un (priorité maximale), entre 25 et 30 en catégorie deux, 10 en catégorie trois et cinq en catégorie quatre)²²⁶. La campagne, amorcée en 2014, est en cours. Après accord de principe du témoin, un questionnaire indicatif lui est adressé avant de rencontrer un des six interviewers recrutés, tous chercheurs en sciences sociales (Mickaël Ciccotelli, Sylvain Laurens, Aude Lecomte, Yann Le Lann, Pascal Martin, Fanny Thomas). Le COPIL n'a plus été réuni depuis 2014.

La mémoire de la Sécurité sociale "au ras du sol"

Mon investissement dans le Comité d'histoire de la Sécurité sociale se combine avec une forte implication dans le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne-Franche-Comté. Celle-ci m'a ouvert à la compréhension, de l'intérieur, du fonctionnement de la Sécurité sociale. Cet engagement a également permis de dégager de nouveaux chantiers de recherche.

Pour accompagner le Comité (national) d'histoire de la Sécurité sociale et mobiliser des acteurs locaux, des comités régionaux (associations loi 1901) ont été organisés à partir des années 1990 sur tout le territoire national afin de promouvoir l'histoire la protection sociale en régions (une Assemblée générale de ces comités régionaux est organisée chaque année par le Comité d'histoire). Ayant le statut d'associations, ces comités autonomes peuvent gérer leur propre budget (financé par les cotisations des organismes locaux et des membres individuels) comme ils l'entendent et disposer d'une large marge de manœuvre pour dessiner leur identité. Ils sont composés de représentants élus, parfois syndicaux, des conseils d'administration (CA)

²²⁵ Il s'agit de Martine Aubry, Jacques Barrot, Philippe Bas, Yves Bur, Claude Evin Jean-Pierre Fourcade, Denis Jacquat, Philippe Mairin, Alain Vasselle, Simone Veil.

des caisses ainsi que d'agents de direction, d'archivistes et d'universitaires mais aussi de membres individuels, anciens agents et souvent membres de l'Union des personnels retraités de la Sécurité sociale (UPROSS). Tel est le cas du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté né en 1993 à l'initiative de Fernand Cassard, alors président de la CAF du Doubs, qui occupe la tête du Comité durant vingt ans. Il fonctionne avec un CA qui se réunit deux fois par an et surtout un Bureau dont les réunions sont mensuelles ; son siège social est situé à la CRAM de Dijon (aujourd'hui CARSAT). L'action du Comité régional consiste alors à organiser ou participer à des colloques historiques, à éditer une revue régionale *Mémoire en marche*, et à soutenir des jeunes chercheurs en maîtrise/master1 ou en DEA/master2 (avec des bourses de recherche de 750 euros) pour des travaux s'inscrivant dans le cadre régional de la Bourgogne et de la Franche-Comté. C'est dans ce cadre que je bénéficie de son soutien pour réaliser un master 2 en 2001/2002 sur la politique familiale sous Vichy, à partir de l'étude de cas de caisses patronales de compensation des allocations familiales de Saône-et-Loire. Je découvre un monde qui m'est complètement inconnu dont je saisis mal le rôle, le fonctionnement et le jargon. Au sein du CA, sont présentes deux historiennes du droit, Françoise Fortunet, professeure d'histoire du droit à l'Université de Bourgogne, spécialiste de la protection sociale, de la santé au travail et du patrimoine industriel et Paulette Chossenery, maître de conférences en histoire des institutions de l'Université de Franche-Comté. Quant aux professeurs d'histoire contemporaine, membres du CA, Jean-Claude Daumas pour l'Université de Franche-Comté et Serge Wolikow pour l'Université de Bourgogne, ils sont généralement absents.

Je présente mon projet, mes ambitions à partir d'une étude du local tout en avançant prudemment pour évoquer une période sensible et sujette à fantasmes ou polémiques. J'arrive à séduire le public et à obtenir le soutien sans faille de Fernand Cassard, le président. En février 2003, je participe à mon tout premier colloque à Bordeaux pour présenter les résultats de recherche du mémoire de M2, aux côtés de Françoise Fortunet et des membres du Comité régional, sur les « espaces locaux de la protection sociale ». Le colloque est organisé à l'Université Montesquieu Bordeaux IV par Gérard Aubin, directeur du Centre d'études et de recherches d'histoire institutionnelle et régionale (CERHIR), professeur d'histoire du droit à l'Université Bordeaux IV et Bernard Gallinato, secrétaire général du Comité aquitain

²²⁶ Un tableau récapitulatif, pour chaque personnalité, l'ordre de priorité dans la campagne d'interview et les thèmes sur lesquels il doit être interrogé.

d'histoire de la Sécurité sociale et professeur d'histoire du droit à l'Université Bordeaux IV. Les actes du colloque sont dédiés au professeur d'histoire contemporaine émérite de l'Université Michel de Montaigne Bordeaux III, Pierre Guillaume, vice-président du Comité aquitain de Sécurité sociale. À l'occasion de ce colloque, où les juristes sont majoritaires, je saisis les liens forts et étroits qui peuvent exister entre le monde universitaire et certains Comités régionaux d'histoire de la Sécurité sociale pour promouvoir un renouvellement de l'étude de la protection sociale par le local. De ce point de vue, le rapport de synthèse que présente Robert Lafore, professeur de droit public à l'IEP de Bordeaux, en conclusion du colloque, est particulièrement éclairant. S'intéressant aux « soubassements locaux » de la protection sociale, il insiste sur le rôle du « local » comme espace de structuration progressive de la politique sociale depuis le XIX^{ème} siècle et souligne la dynamique des espaces locaux, insistant sur la persistance du local, même lorsque l'Etat social se renforce au cours du vingtième siècle. Il montre combien le « local » devient un élément structurant de la protection sociale, « contribuant à établir un modèle dans lequel le dialogue et la coopération avec le "national" sont une caractéristique de fond »²²⁷. Je comprends qu'au-delà de simples associations d'agents de la Sécurité sociale et de retraités, ces comités régionaux et le Comité national (celui-ci édite les Actes du colloque) peuvent devenir des plateformes de soutien efficaces, voire des outils pour la recherche et des instruments d'innovation scientifique.

À la suite de ce colloque, les membres du Comité régional de Bourgogne Franche-Comté m'invitent à entrer dans leur CA, ce que j'accepte. Ils sont également enthousiastes à l'idée de soutenir financièrement ma thèse, amorcée à l'automne 2003, sur la mise en œuvre de la politique familiale sous le régime de Vichy au prisme des deux régions de Bourgogne et de Franche-Comté. Le Comité décide ainsi, cas unique, de contribuer aux nombreux frais de déplacement engendrés par mes recherches, en régions et à Paris. De mon côté, je participe à l'organisation de différents colloques du Comité régional, tel celui sur « l'histoire des administrateurs des organismes de protection sociale », dans le cadre de la démocratie sociale, organisé en novembre 2003 au Conseil régional de Bourgogne ou celui sur des « Soixante ans de la Sécurité sociale » à Lons-le-Saunier en 2005, dont je suis le rapporteur. Ces contributions et la participation aux différents CA du Comité régional me familiarisent tant à l'aspect politique et au paritarisme de la démocratie sociale de la Sécurité sociale (les

²²⁷ Robert Lafore, « Les espaces locaux de la protection sociale. Rapport de synthèse », *Les espaces locaux de la protection sociale*, coll. Histoire régionale de la protection sociale, comité d'histoire de la Sécurité sociale, p.538

représentants des organismes au sein du CA du Comité régional sont eux-mêmes issus du paritarisme) qu'à celui plus technique, de direction des organismes. En octobre 2015, pour le soixante-dixième anniversaire de l'institution, je prends l'initiative d'organiser une après-midi d'étude et des tables-rondes sur le thème «la Sécurité sociale a 70 ans : héritage à défendre ou nécessaire refondation » en partenariat avec Sciences Po Paris, campus de Dijon. Entre temps, j'entre dans le Bureau (en 2008) et devient le vice-président de l'association (depuis 2013), représentant des universitaires (le président, Fernand Cassard, devient, à cette date, vice-président et le trésorier, Edouard Arredi, prend la tête du Comité). Mais l'action essentielle et pionnière est ailleurs, elle porte sur le recueil et l'exploitation thématiques de témoignages.

J'ai initié une première tentative d'intervention du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale Bourgogne Franche-Comté dans le champ archivistique en 2006, aboutissant à une convention-cadre de partenariat avec la Maison des sciences de l'homme de Dijon (créée et dirigée alors par mon directeur de thèse, Serge Wolikow) pour favoriser la mise à disposition de fonds archivistiques des organismes sociaux adhérents au Comité régional (la convention de partenariat est officiellement signée entre le Comité régional, les Archives de France, le CNRS et l'Université de Bourgogne). Il est prévu que la MSH propose des étudiants pour numériser dans ses locaux des archives des organismes régionaux de Sécurité sociale. Nous sommes en effet conscients qu'une grande partie des organismes de la région refusent de verser leurs archives historiques, les considérant comme leur propriété et faisant partie de leur histoire – ce qui constituait un obstacle à l'accès de ces informations et à l'écriture d'une histoire de la protection sociale (j'ai dû moi-même, dans le cadre de mes travaux doctoraux, me rendre dans de nombreuses CAF pour consulter des rapports de CA de caisses patronales de compensation). Malheureusement nous avons dû faire face à une levée de bouclier des représentants des Archives départementales opposés à l'intervention de notre association dans ce domaine et nous contraignant à vider la convention d'une grande partie de sa substance. Ces représentants nous rappelaient que si les organismes sociaux sont de droit privé, leur mission de service public conduit à considérer leurs archives comme publiques. Nous n'avions donc pas à interférer dans leur mission. Il en a résulté un statu-quo et la convention est restée caduque, sans amélioration des conditions de consultation de ces archives. De cette expérience malheureuse, j'ai compris que le Comité devait construire ses propres sources.

Un chantier collectif avec d'anciens agents de la Sécurité sociale

L'occasion s'est présentée lors d'un échange avec le Comité aquitain d'histoire de la Sécurité sociale, en 2007. Celui-ci, en charge de la gestion du Musée national de l'assurance maladie de Lormont (33), souhaite redynamiser son musée, en perte de vitesse. Ce musée est pourtant le seul en France, consacré exclusivement à l'histoire de la protection sociale, mais il est statique avec une scénographie vieillissante, présentant une série d'objets et de documents patrimoniaux. Le Comité régional de Bourgogne Franche Comté propose son aide et signe un partenariat avec le Comité aquitain, qui se révèle rapidement à sens unique – le comité bourguignon assurant l'essentiel de la tâche. Nous réfléchissons, au sein du Bureau, et nous proposons de sonoriser le musée à l'aide d'audio-guides. Je reviens en effet d'une exposition temporaire au Musée de la Marine consacrée à l'expédition de Monsieur de la Pérouse et j'ai trouvé leurs audio-guides, de la marque Orphéo, particulièrement bien faits. On ne se contente pas de faire une présentation des objets mais d'écouter des lectures de témoignages. Nous décidons d'adopter la même démarche pour le musée en faisant écouter le témoignage de ceux qui ont construit l'institution et l'ont fait fonctionner, tout en plongeant le visiteur dans une ambiance sonore. Pour sonoriser les différentes salles, nous choisissons une dizaine d'étapes au sein du musée et nous construisons un récit autour des métiers et principales fonctions des agents de la Sécu'. Le visiteur pourra ainsi écouter à la fois une présentation d'une salle ou d'un objet (c'est au Comité bourguignon que revient également le soin de rédiger les textes de présentation des diverses stations) et la parole d'un témoin. Nous construisons ensemble des questionnaires et choisissons un certain nombre de témoins à même de répondre à nos attentes (nous organisons pour cela une première séance collective avec tous les témoins potentiels pour établir un premier contact et faire ressortir des personnalités) : nous décidons de nous concentrer sur des métiers emblématiques de la Sécurité sociale comme guichetier, agent-payeur, hôtesse d'accueil, mécanographe. Sur le plan matériel et juridique, je m'inspire des pratiques de mon laboratoire utilisées pour la mise en ligne des tables-rondes, séminaires et journées d'études (le Centre Georges Chevrier UMR 7366) : je fais acheter un enregistreur numérique et propose de faire signer aux témoins un document de cessation des droits, permettant l'exploitation immédiate et sur tout type de support de la parole recueillie.

Nous sommes satisfaits de cette première campagne (de 2008 à 2010) – la qualité des témoignages a dépassé nos attentes, les interviewés se sont révélés enthousiastes – mais restons frustrés par le résultat : après un travail très fastidieux de montage, assuré par Edouard Arredi, le trésorier du Comité régional et moi-même, la société Orphéo nous annonce que nous ne pouvons garder que deux minutes au mieux d'entretien. Nous travaillons avec la société pour les finitions. Quant aux textes de présentation, Françoise Fortunet et moi-même, nous nous en chargeons en partie. C'est le 4 mai 2010, pour les vingt ans du Musée, que le parcours audioguidé est finalement inauguré. Celui-ci donne une nouvelle dynamique, permettant l'attrait d'un nouveau public, d'individuels et de groupes, scolaires ou non. Mais le Comité régional souhaite aller plus loin dans l'exploitation de ses témoignages.

En 2010, je propose au Bureau du Comité régional de valoriser nos témoignages par le biais d'un site internet, ce qu'il accepte. Je suggère de solliciter le service de la Passerelle, Centre de ressources multimédia de l'Université de Bourgogne disposant d'une équipe technique pour réaliser les sites internet de diverses équipes. Les services sont payants pour une structure extra-universitaire comme le Comité régional, mais les sommes investies sont modestes et permettent de tenter l'expérience. L'ingénieur du son améliore la qualité des enregistrements déjà effectués et rend possible l'écoute dans une version plus longue (même si les entretiens sont découpés). Pour enrichir notre site, nous décidons de mener une deuxième campagne d'entretiens (de 2011 à 2013) organisée autour de la problématique du travail à la Sécurité sociale (le site prend le nom de « travailler-securite-sociale.fr ») permettant une histoire "par le bas" des pratiques des agents de l'institution, de 1945 à nos jours. Je suggère d'organiser le site en six thématiques transversales²²⁸ permettant d'aborder les valeurs, la formation, le rapport avec le public, l'évolution des techniques, la bureaucratisation et la rationalisation du travail, la gouvernance locale qui structurent notre problématisation et scandent nos questionnements. Cette démarche se différencie ainsi nettement de la constitution d'archives orales par le Comité national d'histoire de la Sécurité sociale dont le travail s'inscrit dans une perspective patrimoniale et sans problématique serrée tout en se centrant sur une approche "par le haut" (surtout pour la deuxième et la troisième campagnes).

²²⁸ Les six thématiques du site : « S'investir dans la Sécu : un travail (pas) comme les autres ? » ; « Organisation du travail et professionnalisation » ; « Travailler avec le public : la hantise du "bureau de poste" ! » ; « Adaptation aux nouvelles techniques et technologies » ; « Des conditions de travail difficiles ? » ; « Administrer et gérer une caisse de Sécu : quels défis ? »

Après le départ de Françoise Fortunet en 2010 (celle-ci décide de centrer son action sur le patrimoine industriel et le musée Schneider du Creusot), je reste le seul universitaire actif au sein du Comité régional. Mon investissement n'en est que plus poussé. Au sein du Bureau du Comité régional, un gros travail est ainsi mené en commun pour déterminer les modalités des questionnaires et les thèmes à aborder ainsi que les types d'agents à cibler. Je m'inspire notamment de la méthode et de l'approche prônées par Florence Descamps dans *L'historien, l'archiviste et le magnétophone : de la constitution de la source orale à son exploitation* (Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001), ouvrage issu à la fois de l'expérience de l'auteure au sein du Comité pour l'histoire économique et financière de 1987 à 1994 et des réflexions théoriques qui ont émergé du séminaire qu'elle anime sur les archives orales au sein de l'École pratique des hautes études. Tout cela s'inscrit dans la continuité des travaux de Dominique Schnapper. Ces conseils donnés pour une étude de l'administration centrale doivent néanmoins être adaptés à une enquête de terrain visant la compréhension du fonctionnement d'une caisse territoriale au prisme de pratiques routinières. Il faut ainsi une grande variété d'acteurs, ayant eu des tâches d'exécution (employés aux archives ou aux écritures) ou de direction (agents comptables, directeurs), administratives ou plus techniques (mécánographes, informaticiens), en contact ou non avec le public (hôtesse d'accueil, guichetiers, standardistes) et des acteurs permettant d'éclairer la période 1950 à 1980-90. Il est également nécessaire d'avoir des témoins ayant travaillé dans les différentes branches de la Sécurité sociale. Pour cela, il faut constituer un réseau mémoriel. Je m'inspire pour cela de la démarche prônée par Yves Lequin et Jean Metal dans « À la recherche d'une mémoire collective : les métallurgistes retraités de Givors » (*Annales. Économie, Sociétés, Civilisations*, n° 1, 1980, p. 149-166) mettant en avant l'aide des acteurs eux-mêmes. Mon réseau mémoriel se construit de cette façon grâce aux membres de l'association qui contactent directement les témoins ou par le biais de l'Union des personnels retraités des organismes de Sécurité sociale de Bourgogne Franche Comté (UPROSS). Sans eux, il serait très difficile de trouver ces agents qui ont pour la plupart quitté leur activité. Le choix est fait de rester dans le cadre de la Bourgogne et de la Franche-Comté. Si certaines spécificités régionales ressortent des témoignages, l'angle privilégié reste néanmoins les pratiques professionnelles et doivent permettre d'atteindre une certaine représentativité. L'implication des membres du Comité régional est aussi déterminante lors des entretiens menés de manière semi-directive. À côté de la relation interviewer-interviewé, se développe aussi un mode

d'entretien collégial. La connaissance de l'institution par les retraités-intervieweurs permet d'aborder des questions très techniques. Ils savent également susciter de nombreuses interactions avec les témoins, sans tomber dans la connivence : au-delà de la mémoire individuelle de chaque acteur, ils ont fait émerger une mémoire collective autour d'une démarche, d'une technique, d'un moment symbolique – chacun participant à la reconstitution d'une mémoire professionnelle. Leur présence a aussi un effet rassurant, permettant de créer rapidement un climat de confiance. Cela permet de libérer la parole sur des sujets considérés parfois comme délicats et d'explicitier certaines pratiques ou rites infra-professionnels, qui échappent parfois aux chercheurs extérieurs. Il arrive aussi que l'interviewer apporte, au cours de l'entretien, son propre témoignage. La forme que prennent ces entretiens n'est donc pas toujours orthodoxe ou académique mais il en ressort une matière extrêmement riche à exploiter.

Comme lors de la première campagne, il est prévu de rendre accessible au plus grand nombre ces témoignages par le biais d'un site internet²²⁹. Les témoins doivent donc toujours accepter l'utilisation de leur témoignage sur tout type de support et les témoignages (une trentaine de témoins interrogée) sont recueillis soit sous forme audio (format numérique), soit sous forme vidéo permettant cette mise en ligne. Celle-ci a aussi quelque peu conditionné la forme des entretiens, d'un format assez court (environ 30') quitte à les multiplier. Chaque témoignage est ensuite traité et découpé pour illustrer un thème, un métier, une méthode (avec les six grandes entrées retenues : personnel, gouvernance, outils et techniques, organisation du travail, ambiance au travail, bénéficiaires). La campagne porte ses fruits mais notre site ne semble plus adapté : peu intuitif et attractif, il ne valorise pas suffisamment nos témoignages et reste peu consulté. Nous décidons d'abandonner La Passerelle pour un prestataire privé. À la suite d'un appel l'offre, c'est une jeune société Akyos à Dijon, qui est retenue. Elle propose un site complètement refondu et plus fluide consacré à la mémoire du travail de la protection sociale (memoiredutravailalasecuritesociale.org). Le site est centré sur les régions Bourgogne et Franche-Comté mais il est prévu, dans l'architecture du site, que d'autres Comités puissent se joindre à nous, et mènent leur propre campagne d'archives orales. Ce nouveau site internet, ouvert en mai 2015, s'est ensuite enrichi de différents outils permettant à l'utilisateur de

²²⁹ J'ai présenté cette démarche dans un billet en juin 2015 sous le titre « Faire une histoire orale du travail à la Sécurité sociale », sur le blog *Devenir historien-ne, méthodologie de la recherche et historiographie* ; <http://devhist.hypotheses.org/2965>

mieux appréhender ces témoignages : notices biographiques des témoins (en cours de réalisation), repères chronologiques, sigles etc. Le site doit aussi être complété, dans les mois prochains, de témoignages issus d'une troisième campagne d'entretiens amorcée en janvier 2017. Trois thèmes sont abordés, deux sont initiés par Edouard Arredi et Fernand Cassard, sur les inspecteurs de l'URSSAF et l'ambiance au travail. Je pilote le troisième thème qui porte sur genre et travail au sein de la Sécurité sociale. Les types de poste proposés et les conditions de travail accordées sont très attractifs pour le personnel féminin et expliquent une forte féminisation de l'institution à partir des années 1950 ; cependant ces dispositions semblent victimes de leur succès ou considérées de cette manière par le personnel de direction masculin, qui tente de lutter contre l'entrée massive des femmes, ce qui entraîne en retour des discriminations à l'embauche, des plafonds de verre pour l'accès à des postes à responsabilité etc. L'objectif est plus largement de s'intéresser à la division sociale et sexuée du travail, à questionner les normes de genre et les manières dont elles modèlent le milieu professionnel de la Sécurité sociale. Les questions portent, dans le cadre d'une distinction masculin/féminin, sur les relations de travail, les mobilités professionnelles, les mobilisations sociales, les relations au travail. Il a fallu quelque peu convaincre les membres du Bureau, surtout masculins, de l'intérêt d'une telle approche (pour eux, c'était un non-sujet) mais ils sont désormais convaincus et m'aident à construire un questionnaire adapté²³⁰.

Un nouvel objet d'histoire : le travail à la Sécurité sociale au prisme de ses "street levels bureaucrats"

Les témoignages recueillis me permettent d'aller plus avant dans une thématique de recherche, l'histoire du travail, au sein de laquelle j'ai mené une première incursion à l'occasion de deux colloques, l'un sur le travail sous l'Occupation à Dijon en 2006, l'autre sur la santé au travail au Creusot en 2008. J'ai alors exploité les archives des usines Schneider du Creusot, conservées à l'Académie François Bourdon (Creusot) selon deux types de questionnement. Le premier interroge la façon de travailler pendant les années 1940 dans cette grande entreprise métallurgique dirigée par les Allemands et les usages de l'outil de production – des ouvriers au personnel d'encadrement – comme mode de résistance à

²³⁰ Ces travaux communs entre acteurs associatifs et universitaires ont été présentés au colloque de l'AIFRIS consacré aux Recherches actions collaboratives, le 27 mai 2013 « Edouard Arredi et Christophe Capuano, « Travailler à la Sécurité sociale des années 1960 à nos jours. Une production de connaissances à partir des

l'Occupant à partir d'archives allemandes et du point de vue de l'occupant²³¹. Le second envisage les risques professionnels dans l'entreprise, traités à partir du cas des accidents du travail. Je reconstitue ainsi le regard patronal porté sur cette question et la politique de prévention menée depuis les années 1920 chez Schneider dans ce domaine, qui devient un modèle du genre dans l'industrie métallurgique, pour faire reculer les coûts engendrés par les accidents professionnels²³².

L'exploitation, à partir de 2010/2011, des témoignages des acteurs de la Sécurité sociale, s'inscrit dans un nouveau chantier de recherche – l'étude des "street levels bureaucrats" – combiné à une démarche méthodologique spécifique, le recueil et l'analyse de sources orales centrés sur les pratiques professionnelles d'une organisation complexe. La catégorie des "street levels bureaucrats" est utilisée à l'origine et selon l'approche de Michael Lipsky pour analyser les fonctionnaires travaillant directement avec le public²³³. Elle sert désormais à qualifier le groupe des agents intermédiaires et d'exécution au sein d'une organisation bureaucratique, publique ou privée (dans l'administration de l'immigration, de la Poste ou chez les employés de bureau). Étudier ces agents apporte un nouvel éclairage sur leurs administrations tout en permettant d'analyser leurs pratiques opérationnelles et professionnelles. Les enjeux de cette catégorie d'agents intermédiaires et d'exécution comme leurs évolutions font désormais l'objet d'un nouveau domaine d'étude. En revanche on ne connaît pas l'action de ces bureaucrates dans le champ de la protection sociale, souvent faute de sources. Pourtant ces agents (qui ne sont pas fonctionnaires²³⁴) jouent un rôle déterminant dans le cadre des caisses des diverses branches de la Sécurité sociale (maladie, accidents du travail, famille, vieillesse). Ce sont eux qui assurent le fonctionnement des organismes, traitent les dossiers, réalisent le recouvrement des cotisations et la distribution des prestations, en contact ou non avec le public.

témoignages des acteurs de la Sécurité sociale de Bourgogne et de Franche-Comté » (Atelier 9 : construction /transformation mutuelle des savoirs).

²³¹ Christophe Capuano, « Travailler chez Schneider sous l'Occupation. Le cas des usines Schneider du Creusot », in Christian Chevandier et Jean-Claude Daumas (dir.), *Travailler dans les entreprises sous l'Occupation*, Actes du colloque de Dijon/Besançon (juin/octobre 2006), Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, Les Cahiers de la MSH Ledoux, 2007, p.187-207.

²³² Christophe Capuano, « Le point de vue patronal sur les accidents professionnels. Le cas des usines Schneider du Creusot des années 1920 à la Seconde Guerre mondiale », in Eric Geerkens, Anne-Sophie Bruno (dir.), *La santé au travail. Entre savoirs et pouvoirs (XIX^{ème} -XX^{ème} siècles)*, Rennes, PUR, 2011, p.145-159.

²³³ Michael Lipsky, *Street level bureaucracy : dilemmas in the individual public services*, New-York, Russel Sage Foundation, 1980.

²³⁴ Les organismes de Sécurité sociale sont de droit privé, leurs agents sont régis par une convention collective.

Une telle approche contribue à renouveler l'étude de l'Etat social et de ses pratiques. En effet, si l'analyse de l'Etat-Providence par le biais de l'histoire de ses institutions et ses dispositifs sociaux est un champ qui commence à être défriché²³⁵, en revanche les modalités d'adaptation de l'administration de la protection sociale à ces évolutions échappent encore en grande partie à notre compréhension, de même que les liens qui ont été construits et redéfinis entre la population et ces organismes sociaux. Pourtant cette adaptation durant cette phase d'essor ne va pas de soi. Ce sont les caisses de Sécurité sociale²³⁶ – organismes autonomes de droit privé gérés de manière tripartite (par l'Etat, le patronat, les syndicats) – et leur personnel qui sont mis à l'épreuve de cette expansion sur le terrain : elles sont chargées d'une mission de service public et doivent donc tout à la fois couvrir une population croissante, lui apprendre les mécanismes de la protection sociale et garantir la distribution des prestations tout en assurant un équilibre financier entre recettes-cotisations et dépenses. Pour expliquer la capacité des caisses à répondre à ces objectifs, j'ai choisi dans un article pour la revue *Le Mouvement social* d'interroger la notion d' « efficacité » de ces organismes et de leurs agents. Si pour les sciences de gestion, l'efficacité est généralement définie comme le rapport entre « les résultats atteints et les objectifs visés » – analysés généralement en termes de coûts de gestion et de fonctionnement, de rendement, voire de rentabilité²³⁷ – la question reste ouverte dans les institutions non marchandes, dans les services publics ou dans l'administration²³⁸ et sur leurs critères spécifiques d'efficacité.

J'ai fait le choix d'appréhender cette question au prisme du cas de la Sécurité sociale. Quelle place a été attribuée à ces indicateurs financiers et gestionnaires dans la réussite des organismes de cette institution à traiter les risques sociaux et à assurer une certaine justice sociale par la redistribution ? Un tel questionnement invite à s'interroger plus largement sur le rôle des « activités administratives constituantes »²³⁹ historiquement situées, comme les

²³⁵ Bruno Valat, *Histoire de la Sécurité sociale (1945-1967)*, Paris, Economica, 2001 ; Michel Dreyfus, Michèle Ruffat, Vincent Viet, Danièle Voldman, « *Se protéger, être protégé* ». *Une histoire des assurances sociales en France*, Rennes, PUR, 2006 ; Gilles Pollet, « Sociogenèse de l'Etat-social français. La société civile contre – ou tout contre – l'Etat ? » in Michel Dupré et alii, *Trajectoires des modèles nationaux. Etat, démocratie et travail en France et en Allemagne*, Bruxelles, Peter Lang, 2012, p.103-117.

²³⁶ Leur organisation territoriale est différente selon les branches. En matière d'invalidité et de vieillesse, l'organisation se réalise à l'échelon régional ; en matière de famille et de maladie, les caisses s'organisent à l'échelon départemental ou infra-départemental mais relèvent de caisses nationales.

²³⁷ Henri Mahé de Boislandelle, *Dictionnaire de gestion. Vocabulaire, concepts et outils*, Paris, Economica, 1998, p.138-139.

²³⁸ Philippe Bezès, *Réinventer l'Etat, les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, PUF, 2009.

²³⁹ Philippe Bezès, Odile Joint-Lambert, « Comment se font les administrations : analyser des activités administratives constituantes », *Sociologie du travail*, numéro spécial, vol. 52, n°2, avril-juin 2010, p.134-150.

dispositifs de recrutement, l'organisation du travail, l'évolution des techniques ou la construction de savoirs spécifiques. Ces activités quotidiennes façonnent les administrations et structurent leurs fonctionnements : la façon dont ces activités se constituent et se transforment, les valeurs et les représentations qu'elles véhiculent doivent être analysées, tout comme les règles qu'elles portent et les normes qu'elles diffusent²⁴⁰. Une telle approche se situe au croisement d'une histoire du travail, des techniques²⁴¹ et de la bureaucratie²⁴², des travaux sur l'étatisation vue comme « mise en administration de la société »²⁴³ et des rapports entre individus et Etat-Providence²⁴⁴.

C'est dans cette perspective que j'ai choisi d'analyser l'action des « street levels bureaucrates ». Les travaux menés sur ce type d'agents (chez les employés de bureau²⁴⁵, dans les Postes²⁴⁶, en matière d'immigration²⁴⁷) ont montré combien ils constituent des rouages cardinaux pour leurs administrations tout en démontrant la pertinence d'un tel angle pour étudier leurs pratiques opérationnelles et professionnelles. Les enjeux de cette catégorie d'agents intermédiaires et d'exécution comme leurs évolutions font désormais l'objet d'un nouveau chantier de recherche²⁴⁸. L'action de tels bureaucrates dans le champ de la protection

²⁴⁰ *Ibid*, p.140.

²⁴¹ Cédric Neumann, *De la mécanographie à l'informatique : les relations entre catégorisation des techniques, groupes professionnels et transformations des savoirs managériaux*, thèse soutenue à Paris 10 Nanterre, décembre 2013.

²⁴² Gérard Noiriel, « "Etat-Providence et colonisation du monde vécu". L'exemple de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes », in *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin, 2001, p. 304, 289-307 ; Guy Thuillier, *Pour une histoire de la bureaucratie en France*, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999 ; pour une vision comparative, Françoise Dreyfus, *L'invention de la bureaucratie, Servir l'Etat en France, en Grande Bretagne et aux Etats-Unis (XVIII^{ème} -XX^{ème} siècles)*, Paris, La Découverte, 2000.

²⁴³ La bureaucratisation est ici entendue dans le sens d'une acception weberienne du terme (Max Weber, *Economie et société*, tome 2, *L'organisation et les puissances de la société dans leur rapport à l'économie, 1921*). Renaud Payre et Gilles Pollet, *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, coll. Repères, La Découverte, p.45-46.

²⁴⁴ Gérard Noiriel, « « Etat-Providence et colonisation du monde vécu ». L'exemple de la loi de 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes », in *Etat, nation et immigration. Vers une histoire du pouvoir*, op. cit. p.305.

²⁴⁵ Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau, 1890-1930*, op.cit.

²⁴⁶ Odile Joint-Lambert, *Le receveur des Postes, entre l'Etat et l'usager (1944-1973)*, Belin, 2001 ; Odile Joint-Lambert, « Dossier de personnel et témoignages : quelles complémentarités ? Faire l'histoire des receveurs et receveuses des Postes (1944-1973) », *Histoire et mesure*, 2005, XX-3/4, p.103-108.

²⁴⁷ Anne-Sophie Bruno, Alexis Spire, Claire Zalc *et alii.*, « jugés sur pièces, Le traitement des dossiers de séjour et de travail des étrangers en France (1917-1984) », *Revue Population*, 2006/5, vol.61, p. 737-762 ; Choukri Hmed, « L'encadrement des étrangers « isolés » par le logement social (1950-1980). Éléments pour une socio-histoire du travail des street-level bureaucrates », *Genèses*, 2008/3, n°72, p.63-81. Dossier « L'observation historique du travail administratif », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, n°72, septembre 2008.

²⁴⁸ Marie Cartier, Odile Joint-Lambert, « Promotions et migrations administratives : histoire, ethnographie, approche croisée », *Travail et Emploi*, numéro spécial, juillet-septembre 2011, n°127, p.5-14 ; Jean Le Bihan, *Au service de l'Etat. Les fonctionnaires intermédiaires au XIX^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes,

sociale reste en revanche un angle mort de l'historiographie, en grande partie faute de sources. Ce sont pourtant ces agents qui dans le cadre des caisses des diverses branches de la Sécurité sociale (maladie, accidents du travail, famille, vieillesse)²⁴⁹ assurent effectivement le fonctionnement des organismes, traitent les dossiers, réalisent le recouvrement des cotisations et la distribution des prestations, en contact ou non avec le public.

Les campagnes de constitution d'archives orales menées par le Comité (national) d'histoire de la Sécurité sociale ont surtout privilégié une entrée « par le haut » de l'institution s'intéressant aux prises de décisions politiques ou aux parcours biographiques des hauts fonctionnaires²⁵⁰. D'autres travaux, notamment ceux de Florence Descamps et Odile Joint-Lambert réalisés auprès d'agents intermédiaires, se sont centrées sur des problématiques de métier en ciblant des services publics²⁵¹. Comblant ces lacunes, les témoignages recueillis lors des campagnes d'enquêtes orales réalisées par le Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale constituent donc des sources essentielles car ces archives orales auprès d'une trentaine d'anciens acteurs d'organismes locaux du régime général de la Sécurité sociale permettent de constituer un fonds documentaire et une étude « par le bas » du système.

Comment analyser ces témoignages ? Les questions ont surtout porté sur leur représentativité ainsi que sur le regard éventuellement biaisé qu'ils peuvent donner des pratiques professionnelles et des usagers. Il faut d'abord prendre en compte qui parle et à quel moment de sa carrière. La plupart des témoins sont des retraités dont une partie a connu une carrière ascendante (parfois de simple agent à cadre ou agent de direction), ce qui est un apport précieux – cela montre les facilités offertes par la Sécurité sociale pour un tel type de progression – mais doit aussi être abordé avec précaution : tous les agents entrés dans l'institution pouvaient-ils connaître une telle ascension ? Leur point de vue est aussi celui qui a souvent réussi sa vie professionnelle dans l'institution. Il a alors tendance à « euphémiser » ses propres difficultés aux différents moments de sa carrière et tend à donner une vision très

2008 ; « La catégorie de fonctionnaires intermédiaires au XIXe siècle. Retour sur une enquête », *Genèses. Sciences sociales et histoire*, 73, 2008, p. 4-19.

²⁴⁹ À ces quatre branches, s'ajoutent les URSSAF à partir de 1960 (décret du 12 mai 1960). Ce sont les Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'Allocations familiales. Elles se substituent aux caisses pour recouvrer les cotisations en matière de risques maladie, vieillesse et famille.

²⁵⁰ Florence Descamps, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2001.

²⁵¹ Florence Descamps, *Les sources orales et l'histoire : récits de vie, entretiens, témoignages oraux*, coll. Paris, Sources d'histoire, Bréal, 2006 p.108, p.185-192 (sur le cas de la SNCF) et p.200-210 (sur le cas de la Poste) ; David Lamoureux, « Les archives orales : pour mieux connaître l'évolution des métiers à la SNCF », *Revue*

positive de l'institution. Un regard parfois trop optimiste des évolutions ou de certaines périodes, envisagées avec nostalgie, peut alors ressortir de certains entretiens – les témoins ayant souvent à cœur de défendre ou de promouvoir la Sécu' à laquelle ils restent très attachés. L'engagement syndical d'un certain nombre de témoins peut aussi, bien entendu, renforcer cette tendance : leur souci des valeurs portées par la protection sociale, la prise en compte de l'utilisateur pour une meilleure justice sociale sont-ils représentatifs de tous les agents? Les témoignages doivent donc être confrontés entre eux et avec d'autres sources plus classiques (documents de l'institution, littérature grise, presse). Une telle étude est rendue possible par la transcription de la totalité du corpus de la manière la plus complète possible (sans intervention de mise en forme). Une fois ces précautions prises, ces sources orales sont d'une grande richesse. Cette première exploitation a permis d'éclairer les évolutions bureaucratiques de la Sécurité sociale, l'engagement du personnel au service de l'institution mais aussi les formes d'invention et de réinvention du guichet donnant un "visage humain" à l'institution jusque dans les années 1980.

Conclusion : les chantiers de recherche en cours et à venir

De nouveaux chantiers de recherche vont m'occuper dans les mois à venir. Je souhaite croiser l'histoire du genre et du travail à travers deux types de recherches qui s'inscrivent dans l'axe « genre » du LARHRA. Le premier chantier porte sur l'histoire des métiers du *care* à partir du cas des aides domestiques à domicile. D'importantes recherches dans le champ des sciences sociales ont démontré la grande misère des métiers du domicile, développés dans le cadre d'une politique de lutte contre le chômage pour des emplois féminisés et sous-qualifiés à partir des années 1980²⁵². Mon travail historien sur les services aux personnes vise, quant à lui, à réfléchir aux différentes formes de précarité dans lesquelles ont été cloisonnées les travailleuses du champ social, au prisme du cas des aides ménagères, en période de croissance, des années 1950 aux années 1970, et aux indicateurs pour évaluer cette pauvreté et cette vulnérabilité. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de l'ANR Euraseemploi lancé à l'automne 2016 qui s'intéresse aux formes de précarité des travailleurs en situation de croissance, en confrontant des configurations nationales chinoises, japonaises et européennes (dont la France).

Une première exploitation des sources sur cette question – dans le cadre de mon mémoire original d'HDR – à partir des rapports des Inspections départementales de la Population, des comptes rendus d'activités de divers services d'aide à domicile, de grandes enquêtes sur l'aide-ménagère au cours des années 1970, a mis au jour un certain nombre de caractéristiques à analyser. Cette première étude montre que le niveau des rémunérations est très faible dans les départements (à l'exception de la région parisienne, où une concurrence existe avec la fonction de femme de ménage plus rémunératrice) et la qualification est quasi nulle pour des employées qui conçoivent souvent l'aide domestique comme une première expérience professionnelle pour accéder au marché du travail ou, dans un contexte où le

²⁵² Christelle Avril, « Le travail des aides à domicile pour personnes âgées : contraintes et savoir-faire », *Le Mouvement social*, 2006/3, 2006, p.87-99 ; Geneviève Doniol-Shaw, Emmanuelle Lada, Annie Dussuet, Les parcours professionnels des femmes dans les métiers de l'aide à la personne, Leviers et frein à la qualification et à la promotion », Rapport de recherche du LATTs, 2007 ; Giovanni Lamura et alii, « Les travailleurs immigrés dans le secteur de l'aide aux personnes âgées : l'exemple de l'Italie », *Retraite et société*, 2008, n°55, p.71-97 ; Pascale Molinier, *Le travail du care*, Paris, La dispute, 2013 ; Florence Weber, Loïc Trabut, Solène Billaud (dir.), *le salaire de la confiance. L'aide à domicile aujourd'hui*, Paris, édit. Rue d'Ulm, 2014.

modèle du *breadwinner* masculin est dominant, un complément aux ressources du ménage pour mères de famille. Pour mener l'enquête, il faut recueillir un certain nombre d'indicateurs (niveau des salaires/horaires, types de contrat, organisation des emplois du temps, conditions de recrutement) pour objectiver cette précarité. J'envisage aussi d'étudier les effets du faible niveau de rémunération et les conditions de travail à temps partiel sur les recrutements en temps de croissance : la conjoncture favorable incite-t-elle ces femmes à refuser ces emplois peu attractifs ? Plus généralement, cette recherche sur les aides ménagères doit contribuer aux réflexions sur l'assignation genrée aux métiers du *care*²⁵³ (en termes de rémunérations, de qualifications, d'évolutions de carrière) et sur les conditions du travail féminin²⁵⁴ dans le domaine des services à la personne.

Mon second chantier porte sur le travail féminin et les rapports de genre²⁵⁵ dans les caisses de Sécurité sociale de 1945 aux années 1980²⁵⁶. Alors que cette institution incarne le progrès social de l'Etat-providence durant cette période d'essor et de féminisation du marché du travail, les premiers témoignages recueillis auprès des agents révèlent une bureaucratie qui cumule tous les attributs d'une domination masculine (discrimination sexuelle à l'embauche des agents, postes genrés, plafond de verre etc.), marquée par une mentalité conservatrice, où l'arbitraire dans ce domaine est incarné par le directeur de caisse. Je souhaiterais aussi analyser l'attrait de la Sécurité sociale pour de très nombreuses femmes qui entrent sur le marché du travail et peuvent bénéficier de la convention collective interbranches de 1957 mais aussi les techniques utilisées par la direction pour limiter la place de ces travailleuses et organiser leur assignation genrée à des fonctions spécifiques, dans le cadre d'une division sociale et sexuée du travail. Je pourrais ainsi interroger les normes de genres et les manières dont elles façonnent ce milieu professionnel. A partir d'archives publiques et privées (dont des papiers personnels pour envisager les perspectives d'évolution de carrières) mais aussi de nombreux témoignages, je souhaite également étudier, au prisme du genre, d'une part les relations de travail formelles ou informelles entre des subalternes et leur direction ou entre des

²⁵³ Christian Chevandier, *Infirmières parisiennes. Emergence d'une profession (1900-1950)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011.

²⁵⁴ Sylvie Schweitzer, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire du travail des femmes aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

²⁵⁵ Joan W. Scott, « Genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Cahiers du GRIF*, 1988, n°37-38, p. 125-153 ; Jacqueline Laufer, Catherine Marry, Margaret Maruani (dir.), *Le travail du genre : les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexe*, Paris, La découverte : MAGE, 2003.

²⁵⁶ La place des femmes dans le monde des employés a notamment été éclairée pour le début du vingtième siècle par les travaux de Delphine Gardey, *La dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau 1890-1930*, Paris, Belin, 2001.

agents aux positions hiérarchiques distinctes, d'autre part l'arrivée de femmes à des fonctions traditionnellement masculines (syndicalistes, directrices de caisses) qui remettent en cause les stéréotypes de genre au sein de la Sécurité sociale. Dans cette perspective, j'ai débuté en 2017 une campagne d'entretiens de ces travailleuses, avec l'aide du Comité régional d'histoire de la Sécurité sociale de Bourgogne Franche-Comté, qui doit se prolonger en 2018. Les spécificités de ces pratiques doivent être aussi analysées à l'aune d'une approche comparée avec d'autres administrations ou organismes chargés de service public durant cette période²⁵⁷.

Je souhaiterais enfin, à moyen terme, monter un projet collectif international de type ANR pour mener une étude comparée de grande ampleur sur les expériences de la vieillesse au cours de la Seconde Guerre mondiale, en pays occupés ou en guerre à partir des cas de la France, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et du Japon. En effet, si l'historiographie s'intéresse à l'enfance en guerre²⁵⁸, la façon dont les « vieux » ont vécu les conflits est encore peu étudiée²⁵⁹. Les premiers travaux menés sur la France montrent que cette population, parmi la plus vulnérable, avec la petite enfance, a été particulièrement touchée par les restrictions alimentaires tant à domicile que dans les institutions, pourtant un trou noir mémoriel entoure cette question. Evaluer combien cette classe d'âge a été particulièrement victime, en institution ou à domicile, des pénuries alimentaires dans les différents pays étudiés, constituerait l'un des principaux objectifs de ce projet. Ce type de population a néanmoins pu aussi bénéficier de solidarités familiales, à la différence des aliénés internés. Il faudrait, pour étudier ce phénomène, croiser des archives des hospices, des archives et publications médicales sur les carences alimentaires, des archives des pouvoirs publics à différents échelons (notamment des rapports des autorités administratives sur la situation des vieux). Une recherche d'archives privées et carnets de famille permettrait

²⁵⁷ Sylvie Schweitzer, « De l'inégalité des mobilités dans la fonction publique : les Inspectrices du Travail, 1878-1974 », *Travail et emploi*, n°127/2011, p.41-52.

²⁵⁸ Numéro spécial, « Enfances en guerre », *Vingtième siècle, Revue d'histoire*, 2006/1 (n°89), Andrew Donson, *Youth in the Fatherless Land. War Pedagogy, Nationalism and Authority in Germany 1914-1918*, Cambridge et Londres, Harvard University Press, 2010 ; Susan Fisher, *Boys and Girls in No Mans's Land : English-Canadian Children and the First World War*, Toronto, University of Toronto Press, 2011 ; Manon Pignot, *Allons enfants de la patrie ? Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012.

²⁵⁹ Sur la Première Guerre mondiale, Jean-Louis Robert et Jay Winter, « Un aspect ignoré de la démographie urbaine de la Grande Guerre : le drame des vieux à Berlin, Londres et Paris », dans *Annales de la démographie historique*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1993, p. 303-323, sur la Seconde Guerre mondiale : Isabelle von Bueltzingsloewen, « Le sort des vieillards des hospices : aperçu d'une hétécombe », dans Isabelle von Bueltzingsloewen, « *Morts d'inanition* ». *Famine et exclusion en France sous l'Occupation*, Rennes, PUR, 2005, p.149-161. Il est à noter que Clémentine Vidal-Naquet souhaite faire de la question des « vieux » pendant la Grande Guerre son nouveau chantier de recherche.

d'éclairer la place des personnes âgées dans le cercle familial, soit comme bénéficiaires de solidarités intergénérationnelles soit comme soutiens de l'équilibre familial (pour remplacer, à la ferme, les prisonniers de guerre par exemple). Un autre pan du travail devrait s'intéresser aux politiques publiques qui ont ciblé les personnes âgées, aux dispositifs de secours spécifiques qui ont pu les concerner (en France, elles ne constituent pas une population prioritaire pour l'attribution de bons d'alimentation) et au rôle de l'âge dans la définition des charges qui leur ont été assignées au sein de l'effort de guerre, par exemple dans la défense passive en Grande-Bretagne ou dans la *Volkssturm* en Allemagne. Une attention particulière serait également accordée aux représentations de la vieillesse et aux valeurs qu'elles véhiculent dans ces diverses sociétés frappées par la guerre. Mais ce projet demande encore de la réflexion et de la maturation ainsi que la constitution d'un réseau international de chercheurs...